

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



UNITÉ – DIGNITÉ – TRAVAIL

PLAN NATIONAL DE RELÈVEMENT
ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX 2017 - 2021 (RCPCA)
&
CADRE D'ENGAGEMENT MUTUEL (CEM - RCA)



Table des matières

PREMIÈRE PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL DE RELÈVEMENT ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX 2017 – 2018

1.1. Mise en œuvre du pilier 1 – Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation

- Introduction – PAGE 13
- Principaux résultats obtenus en 2017 et 2018 – PAGE 14
- Synthèse de l'état d'avancement – PAGE 38
- Perspectives pour 2019 – PAGE 30

1.2. Mise en œuvre du pilier 2 – Renouveler le contrat social entre l'État et la population

- Introduction – PAGE 45
- Principaux résultats obtenus en 2017 et 2018 – page 46
- Synthèse de l'état d'avancement – PAGE 59
- Perspectives pour 2019 – PAGE 60

1.3. Mise en œuvre du pilier 3 – Relèvement de l'économie et relance des secteurs productifs

- Introduction – PAGE 62
- Principaux résultats obtenus en 2017 et 2018 – PAGE 63
- Synthèse de l'état d'avancement – page 82
- Perspectives pour 2019 – page 83

DEUXIÈME PARTIE : FINANCEMENT DU PLAN NATIONAL DE RELÈVEMENT ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Introduction – PAGE 85

2.1. Suivi des investissements publics extérieurs et intérieurs – PAGE 88

- Présentation générale des données enregistrées dans la base des données
- Investissements publics extérieurs au 30 septembre 2018
- Investissements publics intérieurs au 30 septembre 2018
- Synthèse des investissements publics extérieurs et intérieurs au 30 septembre 2018
- Financement et décaissement par pilier et thème transversal du RCPCA
 - Présentation générale
 - Pilier 1
 - Pilier 2
 - Pilier 3
 - Thèmes transversaux
- Financement du RCPCA par département ministériel

2.2. Localisation des investissements publics – PAGE 98

- Importance de la localisation géographique des financements
- Répartition géographique des financements par sous-préfecture
- Répartition géographique des financements par pilier et préfecture

TROISIÈME PARTIE : RENFORCEMENT DU LEADERSHIP NATIONAL

Introduction – PAGE 102

3.1. Alignement des objectifs sectoriels sur les priorités du RCPCA – PAGE 102

- Le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du RCPCA
- Mise en place des comités sectoriels de coordination et de suivi de la mise en œuvre du RCPCA
- Développement du réseau des points focaux dans les départements ministériels
- Formation des points focaux
- Harmonisation des politiques, stratégies et plans sectoriels de mise en œuvre du RCPCA

3.2. Système de gestion de l'information sur les investissements publics – PAGE 108

3.3. Mise en œuvre intégrée et multisectorielle du RCPCA sur une base géographique – PAGE 116

- Contribution du système de gestion de l'information sur les investissements publics
- La stratégie de restauration de l'autorité de l'Etat (RESA)
- Nexus paix, humanitaire et relèvement

QUATRIÈME PARTIE : CADRE D'ENGAGEMENT MUTUEL

Introduction – PAGE 115

- Paix et Sécurité
- Relance économique
- Gouvernance politique, administrative et financière
- Justice et droits de l'Homme
- Réconciliation nationale

Recommandations – PAGE 124

CINQUIÈME PARTIE : CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2019

- Mise en œuvre du RCPCA – **PAGE 127**
- Financement du RCPCA – **PAGE 128**
- Renforcement du leadership national – **PAGE 129**
- Développement de la base des données – **PAGE 130**
- Cadre d'engagement mutuel – **PAGE 131**

ANNEXES – PAGE 132

Annexe 1 : Accords de financement approuvés depuis la Conférence de Bruxelles

Annexe 2 : Répartition des financements par partenaire technique et financier

Annexe 3 : Financement du pilier 1

Annexe 4 : Financement du pilier 2

Annexe 5 : Financement du pilier 3

Annexe 6 : Financement des thèmes transversaux

Annexe 7 : Financement du RCPCA selon la nomenclature sectorielle et sous-sectorielle

Annexe 8 : Pourcentage de financement du RCPCA par pilier et préfecture

Annexe 9 : Répartition des contributions versées aux fonds fiduciaires

Annexe 10 : Revendications harmonisées des groupes armés

INTRODUCTION

Le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017 – 2021 (RCPCA) va entrer dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre. Comme ce fût le cas en 2017, le rapport annuel 2018 vise à présenter les principaux résultats rapportés par les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre du RCPCA, à faire le point sur son financement, et à rendre compte de la mise en œuvre des principales recommandations de la revue annuelle de décembre 2017.

Un rapport provisoire a été préparé en décembre 2018 suite aux revues semestrielles des trois piliers du RCPCA organisées en juin et juillet 2018, et aux ateliers de préparation du rapport annuel organisés entre octobre et novembre 2018 qui ont réuni les institutions nationales et les Partenaire Technique et Financiers (PTF).

Le rapport a ensuite été finalisé après avoir été présenté et discuté avec le Gouvernement¹, l'Université de Bangui², et l'Assemblée nationale³. Le rapport final intègre également les commentaires des membres du Comité Directeur Conjoint du RCPA qui ont bien voulu apporter leurs contributions par courrier électronique. Malheureusement, les réunions prévues avec le Conseil économique et social, la société civile et les médias n'ont pas pu avoir lieu pour des raisons indépendantes de la volonté du Secrétariat et dans des délais raisonnables qui ne retarderaient pas indument la publication du rapport final⁴.

La version finale du rapport 2018 comporte deux volumes. Le premier volume se concentre principalement sur l'état d'avancement du RCPCA à travers ses trois piliers, le suivi financier des investissements publics, le renforcement du leadership national, le Cadre d'engagement mutuel, et les perspectives pour 2019. Les informations sur la mise en œuvre du RCPCA sont généralement arrêtées au 30 novembre 2018, avec certaines mises à jour en décembre 2018. Ces informations portent sur les années 2017 et 2018 afin de renseigner l'évolution des progrès accomplis depuis le début de la mise en œuvre du RCPCA. En ce qui concerne les informations financières, elles ont été arrêtées au 30 septembre 2018.

Le second volume en constitue l'annexe technique. Il rend compte du travail de mise à jour des cadres de résultats transitoires effectué tout au long de l'année par les Groupes de coordination des piliers, les Comités sectoriels de coordination, et les points focaux du RCPCA qui constituent l'architecture de base du système de coordination et de suivi de la mise en œuvre du RCPCA.

¹ le 11 décembre

² le 13 décembre

³ le 26 décembre

⁴ Des sessions de restitution pourront cependant être organisées

Le Secrétariat permanent du RCPCA-CEM (ci-après le Secrétariat) est devenu opérationnel le 26 octobre 2017 avec la prise de fonction de son Secrétaire général. La préparation du rapport annuel a été coordonnée sous sa direction avec l'appui des points focaux du RCPCA au sein des départements ministériels, et d'un nombre important de représentants des départements ministériels et des partenaires techniques et financiers de la RCA. Qu'ils soient tous sincèrement remerciés pour leurs contributions multiformes qui ont permis d'améliorer, cette année, la reddition des comptes et la transparence du partenariat entre la République centrafricaine, et ses principaux PTF.

Le Secrétariat du RCPCA est disponible, pour apporter toute clarification ou information additionnelle, en son **siège provisoire situé aux 36 Villas**, en particulier l'équipe de rédaction du rapport annuel composée de:

Roland-Charles BAMBARI

Sosthène BOMBOGNA

Souleman BOUKAR

Philippe CHICHEREAU

Anne-Marie CLUCKERS

Mesmin DEMBASSA

Olga GABITA

Arsène GBAGUIDI

Yvon IYO

Béatrice NIYONSABA

Lorenzi OGUIAO

Edwige POUNINGUINZA

James WAKI

Moïse ZAMI

Abréviations et sigles

AFD	Agence française de développement
ANEA	Agence nationale de l'eau et l'assainissement
APD	Aide publique au développement
AVEC	Association villageoise d'épargne et de crédit
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement en Afrique
BDEAC	Banque de développement des états de l'Afrique centrale
BECDOR	Bureau d'évaluation et de contrôle du diamant et or
BM	Banque mondiale
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAFI	Central African Forest Initiative
CCS-DDRR	Comité consultatif de suivi du DDRR
CDC	Comité directeur conjoint du RCPCA
CEG	Champs école producteurs
CEM	Cadre d'engagement mutuel
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CHU	Centre hospitalier universitaire
CICEFD	Comité interministériel chargé des exonérations financières et douanières
CIM	Comité interministériel de suivi du RCPCA
CIPE	Contrat d'insertion professionnelle en entreprise
CLPR	Comités locaux de paix et de réconciliation
CMCAA	Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires
CNMSAN	Comité national multisectoriel de la sécurité alimentaire et de la nutrition
CO	Conseil d'orientation du RCPCA
COMIGEM	Comptoir des minéraux et gemmes
CPE	Comités des points d'eau
CPN	Consultations prénatales
CPR	Centre pédagogique régional
CPS	Cour pénale spéciale
CRT	Cadre de résultats transitoires
CSS	Cadre stratégique de suivi du RCPCA
CVJRR	Commission vérité, justice, réparation et réconciliation
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DGH	Direction générale de l'hydraulique
DS	District sanitaire
DUE	Délégation de l'Union européenne
ENI	Ecole nationale des instituteurs
FACA	Forces armées centrafricaines
FAE	Fonctionnaire et agent de l'état
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FBF	Financement basé sur la performance
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
FOSA	Formation sanitaire
FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FSI	Forces de sécurité intérieure
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IA	Initiative Africaine
ICASEES	Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales
JPN	Jeunesse pionnière nationale

MADR	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MAHRN	Ministère de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale
MEPC	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
MEPSTA	Ministère de l'éducation primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation
MFB	Ministère des finances et du budget
MINUSCA	Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique
MSPP	Ministère de la santé publique et de la population
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORGEM	Office de recherche géologique et d'exploitation minière
PAM	Programme alimentaire mondial
PIB	Produit intérieur brut
PNDDRR	Programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement
PPP	Partenariat public-privé
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
RCA	République centrafricaine
RCPCA	Plan national de relèvement et de consolidation de la paix
RESA	Stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'état
RS	Région sanitaire
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SG	Secrétaire général
SOCATRAF	Société centrafricaine des transports fluviaux
SODECA	Société de l'eau en Centrafrique
SP	Secrétariat permanent
TMM	Taux de mortalité maternelle
TRIE	« TRouver l'Idée de son Entreprise »
UE	Union Européenne
UEPNDDRR	Unité d'Exécution du PNDDRR
UMAS	Service de lutte antimines des Nations Unies
UMIRR	Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences faites aux femmes et aux enfants

PREMIÈRE PARTIE :

MISE EN ŒUVRE DU RCPCA EN 2017 ET 2018

1.1. MISE EN ŒUVRE DU PILIER 1

SOUTENIR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA RÉCONCILIATION NATIONALE



- Armes collectées
- FACA formés par l'EUTM
- Réhabilitation des infrastructures judiciaires
- Retour des réfugiés centrafricains du Congo
- Camp de déplacés de Bria

INTRODUCTION

Le pilier 1 du RCPCA, qui vise à soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale, comprend quatre objectifs à atteindre sur la période 2017 – 2021 présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Pilier 1 à atteindre (2017 – 2021)

1. Soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés
2. Promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité
3. Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la lutte contre l'impunité
4. Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions de retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées

Ces objectifs sont étroitement interdépendants pour soutenir de manière concomitante la paix, la sécurité et la réconciliation nationale, et adressent des recommandations essentielles du Forum de Bangui de mai 2015. Ces objectifs visent également à asseoir les conditions de base pour faciliter la mise en œuvre des deux autres piliers du RCPCA. Chaque objectif est décliné en résultats stratégiques à obtenir sur la période 2017 – 2021, et en activités stratégiques à réaliser annuellement ou sur une base pluriannuelle.

L'instantané des activités stratégiques⁵ permet d'apprécier de manière générale l'état d'avancement en présentant l'évolution de la mise en œuvre des activités prévues en 2017 et 2018 illustrée dans le tableau 2.

Tableau 2: Instantané des activités stratégiques réalisées ou initiées en 2017 et 2018

Objectifs du Pilier 1	Nombre de résultats stratégiques à obtenir 2017- 2021	Nombre d'activités réalisées en 2017 comme Prévu	Nombre d'activités initiées en 2017 comme prévu	Nombre d'activités réalisées ou initiées en 2018 comme prévu
1	3	00 sur 02	04 sur 05	00 sur 01
2	15	04 sur 13	20 sur 29	09 sur 13
3	5	05 sur 15	16 sur 17	08 sur 12
4	5	01 sur 09	04 sur 07	04 sur 05
Total	28	10 sur 39	44 sur 58	21 sur 31
% réalisation	----	33 %	76 %	67 %

Le taux de réalisation des activités stratégiques est indicatif de l'ambition de la planification du RCPCA réalisée entre juin à novembre 2016. Il indique également la nécessité de revoir dès 2019, la pertinence des résultats identifiés à l'époque, et sa déclinaison en activités stratégiques, afin de renforcer le réalisme des résultats qui peuvent réellement être atteints d'ici 2021.

⁵ Les activités stratégiques réalisées en 2017 ou 2018, et les activités stratégiques initiées en 2017 et 2018 pour réalisation sur une base pluriannuelle, sont, dans le détail renseignées dans le Cadre des Résultats Stratégiques (CRT) du pilier1 inclus dans le Volume 2 qui constitue le rapport technique du rapport annuel 2018.

PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS EN 2017- 2018

OBJECTIF 1

Le premier objectif du pilier 1 vise à soutenir la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés. Il comprend trois résultats stratégiques à obtenir pour atteindre cet objectif sur la période 2017 – 2019.

Résultat stratégique 1 : le Programme national de DDRR (PNDDRR) est accepté par toutes les parties prenantes et est mis en œuvre (2017-2019).

Les « Principes de DDR et d'intégration dans les Corps en uniforme » ont été signés le 10 mai 2015 par 9 groupes armés, et la stratégie nationale de DDRR a été approuvée le 10 mars 2017 par le Comité stratégique DDRR/RSS/RN de la Présidence de la République.

Dans l'attente du lancement du PNDDRR, un projet pilote DDR a été lancé le 30 août 2017. Il a été mis en œuvre à Bangui et dans sept sous-préfectures⁶ entre août et décembre 2017. Le projet pilote visait à intégrer 280 ex-combattants éligibles dans les Forces Armées Centrafricaines (FACA), et la réintégration socio-économique de 280 ex-combattants éligibles dans leurs communautés. Douze des quatorze groupes armés représentés au sein du Comité Consultatif de Suivi du DDRR (CCS-DDRR) ont accepté de participer au projet pilote⁷, soit 86%. Le projet pilote a permis au Gouvernement, notamment à l'unité d'exécution du PNDDRR (UEPNDDRR), d'acquérir une expérience opérationnelle qui sera très utile pour le « Grand DDRR ».

Les principaux résultats *opérationnels* obtenus par le *projet pilote DDR* au 30 décembre 2018 sont les suivants :

En 2017 :

- 439 ex-combattants de 12 groupes armés ont été désarmés et démobilisés entre août et décembre 2017, soit 78% de la cible fixée initialement à 560 à raison de 40 ex-combattants par groupe armé, et ce pour 14 groupes armés.

En 2018 :

- 232 ex-combattants désarmés en 2017 ont été formés pendant 12 semaines entre le 18 février et le 25 mai 2018, et ont été intégrés depuis dans les FACA, soit 83% de la cible initiale fixée à 280;

⁶ Bouar, Paoua, Bambari, Kaga Bandoro, Bria, Kouï et Birao

⁷ Le Front Patriotique pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) de Nourredine ADAM, et Révolution Justice branche Arnel SAYO, n'ont pas participé au projet pilote DDRR

Le PNDDRR a été lancé le 17 décembre 2018 à Paoua avec les deux factions du groupe armé Révolution et Justice (RJ)⁸. Le PNDDRR devrait s'étendre dans d'autres zones du nord-ouest du pays, où d'autres groupes armés se sont déclarés prêts à commencer le processus. Il est espéré que l'Initiative Africaine (IA) lancée le 17 juillet 2017 à Libreville sous l'égide de l'Union Africaine permettra d'accélérer le processus DRR en 2019 et de l'ancrer de façon durable dans un accord politique global.

Résultat stratégique 2 : la violence communautaire est stabilisée.

Les programmes de Réduction de la Violence Communautaire (RVC)⁹ visent à stabiliser la situation sécuritaire dans les communautés, et à y atténuer les effets de la violence. Ces programmes ont débuté en 2016 et ciblaient initialement les membres des communautés et les personnes armées qui ne seraient pas éligibles au PNDDRR. Les bénéficiaires étaient engagés dans des travaux à haute intensité de main d'œuvre au bénéfice de l'ensemble de la communauté. Les programmes ont évolué pour se concentrer de plus en plus sur des activités génératrices de revenus, les participants étant engagés dans des formations professionnelles qui sont sanctionnées par la remise d'un certificat, et la remise d'un kit de réinsertion socio-économique en relation avec la formation suivie. Les formations portent également sur la cohésion sociale, la citoyenneté et la réconciliation nationale pour faire évoluer les mentalités des personnes armées, et les faire renoncer à la violence, et à la violence armée.

En 2017-2018, tous les programmes de réduction de la violence communautaire confondus ont bénéficié à 18 945 personnes à Bangui et dans 8 sous-préfectures du pays: Paoua, Bangassou, Berberati, Bria, Bouar, Kaga Bandoro, Batangafo et Bambari¹⁰. **En 2018:** un nouveau projet a été lancé en août ciblant 12 000 bénéficiaires, sur une durée de 3 ans, dans la sous-préfecture de Paoua, et sur les axes Bozoum-Bocaranga, et Kaga Bandoro-Sibut (dont les bénéficiaires ne sont pas encore comptabilisés ici)

Résultat stratégique 3 : les enfants sortis des groupes armés sont réinsérés et réintégrés conformément aux Principes de Paris.

Dix (10) groupes armés se sont engagés le 5 mai 2016, dans le cadre du Forum de Bangui, à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants, ainsi qu'aux autres violations graves des droits de l'enfant. Depuis, des directives dans ce sens ont été émises sur le terrain par le commandement du FPRC en juillet 2017, et celui de l'UPC en octobre 2017. Un plan d'action a par ailleurs été signé par le MPC le 30 mai 2018 pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants. La criminalisation du recrutement et de l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés a été intégrée dans l'avant-projet de code portant protection de l'enfant qui est toujours en attente d'approbation depuis de nombreuses années.

⁸ Sept (7) groupes armés devraient participer à la mise en œuvre du « Grand DRR » dans le nord-ouest du pays où le nombre d'ex-combattants pourrait varier entre 1,00 et 1,500 personnes: RJ-Sayo ; RJ-Belanga; 3R-Sidiki; FDPC-Miskine; UFR-N'djadder; UFR-Landa; Les Anti-balaka de Bouar (ouest)

⁹ En anglais Community Violence Reduction ou CVR

¹⁰ Le désarmement volontaire des bénéficiaires constitue une conséquence de ces programmes, et non l'objectif central. Ces programmes ciblent également, et de plus en plus, les « jeunes à risque » entre 18 et 25 ans à raison de 40 % du nombre total des bénéficiaires.

Les principaux résultats opérationnels obtenus par le projet pilote DDR au 30 décembre 2018 sont les suivants : Les principaux résultats opérationnels concernant les enfants associés aux groupes armés au 30 novembre 2018 sont les suivants :

2014 - 2016:

- 7 913 enfants – dont 2 020 filles soit 26 % - ont été sortis des groupes armés et ont été pris en charge par les services spécialisés nationaux et les partenaires en charge de la protection de l'enfance.

En 2017:

- 1 694 enfants -dont 355 filles soit 21 %- ont été sortis des groupes armés;
- 2 198 enfants -dont 898 filles soit 41%- ont été réintégrés dans leurs familles ou communautés.

En 2018 :

- 805 enfants -dont 230 filles soit 29%- ont été sortis des groupes armés;
- Egalement, 248 enfants présumés associés aux groupes armés sont en attente de la vérification de leur statut;
- 859 enfants -dont 108 filles soit 13% ont été réintégrés dans leurs familles ou communautés.

Total 2017 et 2018 :

- 2 499 enfants -dont 585 filles- ont été sortis des groupes armés
- 3 057 enfants -dont 1 006 filles- ont été réintégrés dans leurs familles ou communautés

OBJECTIF 2

Le deuxième objectif du pilier 1 vise à promouvoir la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité. Il comprend 14 résultats stratégiques à obtenir d'ici 2021 pour atteindre cet objectif, et comprend trois parties principales: le cadre politico-stratégique de la réforme du secteur de la sécurité, la réforme des Forces armées centrafricaines, et la réforme des Forces de sécurité intérieure.

Le cadre politico-stratégique de la RSS a enregistré, selon ses différentes composantes, des résultats institutionnels importants en 2017 et 2018 .

En 2016 - 2017:

- La politique nationale de sécurité a été approuvée le 4 novembre 2016 par le Conseil stratégique DDRR/RSS/RN de la Présidence de la République;
- Le Comité technique sectoriel de la réforme du secteur de la sécurité et de son secrétariat ont été mis en place par le décret N° 16.438 du 28 décembre 2016;
- La stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité a été adoptée le 10 mars 2017 par le Conseil stratégique DDRR/RSS/RN de la Présidence de la République;
- La Commission Nationale des Armes Légères et de Petit Calibre (COMNAT-ALPC) a été créée par le décret N° 17.069 du 14 février 2017, et son organisation et fonctionnement ont été défini par le décret N° 17.070 du 14 février 2017;
- La mise en place d'un système de contrôle démocratique du secteur de la sécurité a débuté en 2017 avec l'organisation, entre le 4 et 30 mai 2017, par la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale de trois sessions de formation des députés sur leur rôle en matière de contrôle démocratique de la sécurité. Depuis, un cadre d'échanges a été mis en place le 29 août 2018 entre la coordination RSS de la Présidence de la République, et le groupe de travail de la société civile.

En 2018 :

- Une conférence régionale sur les ALPC a été organisée à Bangui les 4 et 5 avril 2018 qui a permis d'amorcer un dialogue, partager les expériences et les bonnes pratiques, identifier des axes de collaboration pour renforcer le contrôle des ALPC dans la sous-région de l'Afrique centrale, et élaborer des recommandations entre les commissions nationales des ALPC et les organisation de la société civile;
- Le Président de la COMNAT-ALPC et le Secrétaire exécutif ont été nommés par le décret N° 18.094 du 21 avril 2018;
- Le projet de loi portant création du Conseil Supérieur de la Sécurité nationale a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 juillet 2018, et est en cours de promulgation.

Il convient néanmoins de constater, qu'en date du 30 novembre 2018, des activités stratégiques importantes relatives au cadre politico-stratégique de la réforme du secteur de la sécurité n'ont pas pu être réalisées ou initiées en 2017 ou 2018 comme prévu, à savoir:

- L'adoption de la stratégie nationale des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) et de son plan d'action qui sont en cours de finalisation et de budgétisation¹¹;
- L'élaboration du cadre légal de contrôle et de lutte contre la prolifération des ALPC, qui est en cours de discussion avec les partenaires techniques;
- L'organisation des corps chargés de la Police des frontières;
- L'adoption d'une stratégie nationale de contrôle des frontières, et de son plan d'action;
- L'élaboration et la validation des plans sectoriels de réforme (i) des finances publiques des Douanes (ii) des Eaux et Forêts (iii) du contrôle démocratique du secteur de la sécurité (iv) des services de renseignement, et (v) de la communication;
- Le plan sectoriel de la protection civile, à présent intégré dans la RSS, est en attente d'approbation depuis le début de l'année.

Cependant, des résultats opérationnels ont été obtenus concernant les ALPC. En l'absence d'une stratégie nationale et de son plan d'action, les travaux d'infrastructure pour le stockage des ALPC et des munitions ainsi que les formations pour la gestion des armes et des munitions, ont pu avancer avec les résultats suivants:

En 2017:

- 20 infrastructures de stockage des armes et des munitions ont été construites; 29 infrastructures ont été réhabilitées;
- 8 dépôts temporaires ont été installés;
- 37 FACA ont été formés en tant que magasiniers des magasins d'armes et magasiniers des magasins munitions, dont 23 ont réussi la formation pour un taux de réussite de 62 %;
- 44 FSI ont également été formés dans les mêmes disciplines, dont 35 ont réussi la formation pour un taux de réussite de 79%.

En 2018 :

- 5 infrastructures de stockage des armes et des munitions sont en cours de construction;
- 6 infrastructures sont en cours de réhabilitation;
- 1 dépôt temporaire est en cours d'installation;
- 47 FACA ont été formés en tant que magasiniers des magasins d'armes et magasiniers des magasins de munitions, dont 31 ont réussi la formation pour un taux de réussite de 66%;
- 26 FSI ont été formés dans les mêmes domaines, dont 21 ont réussi la formation pour un taux de réussite de 81%;
- La construction des capacités de stockage des armes et munitions a débuté depuis le 1^{er} septembre 2018 au profit des FACA à Bouar, Paoua, Nola, Berberati, et Mougoumba, dont un dépôt régional de munitions à Bouar.

¹¹ Suite à un atelier organisé du 25 au 27 septembre 2018

Également, des résultats opérationnels en matière de contrôle des frontières ont été obtenus, principalement centrés sur la formation 334 personnels des Forces de défense et de sécurité pour le contrôle de l'aéroport international de Bangui – Mpoko, dans différentes disciplines renseignées ci-dessous.

En 2017 :

- 39 policiers, dont 17 femmes, formés en gestion d'un poste de police à l'aéroport, procédures de contrôle aléatoire, et procédures de transport d'armes à feu à bord des vols commerciaux;
- 10 gendarmes, dont 2 femmes, en contrôle routier des zones de sûreté à accès réglementé;
- 64 FACA, dont 3 femmes, en contrôle routier des zones de sûreté à accès réglementé.

En 2018 :

- 58 douaniers, dont 40 femmes, formés en imagerie radioscopique et procédure d'inspection filtrage des bagages en soute, initiation à l'inspection filtrage, utilisation de la valise test en imagerie radioscopique et, engins explosifs improvisés;
- 62 policiers, dont 23 femmes, en initiation inspection filtrage, inspection filtrage des bagages de cabine, et exploitation de la valise test en imagerie radioscopique;
- 15 gendarmes, dont 3 femmes, en techniques de fouille et de palpation;
- 12 agents des Eaux et Forêts, dont 2 femmes, en imagerie radioscopique;
- 51 FACA, dont 4 femmes, en contrôle routier des zones de sûreté à accès réglementé;
- 23 agents de la Brigade minière, dont 8 femmes, en imagerie radioscopique;
- le système d'information I-24/7 d'INTERPOL pour l'identification instantanée des personnes recherchées, des documents de voyage volés ou perdus est en cours d'installation;

les études sont en cours pour l'installation du système MIDAS de gestion des flux migratoires et d'analyse des données.

La réforme des FACA comprend cinq résultats stratégiques à obtenir comme suit:

- Le Plan National de Défense établissant une armée de garnison est mis en œuvre (2018-2023);
- La gestion des ressources humaines de la défense est rationalisée et assainie (2017 – 2021);
- Le système de formation et continue des Forces armées est remis en état (2017 – 2021);
- La Justice militaire, instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'état de droit, est opérationnelle (2017 – 2021).

Au niveau *institutionnel et légal*, le processus de réforme des FACA et de la planification de leur déploiement sur le terrain a connu des développements importants en 2017 et 2018.

En 2017 :

- Le Code de Justice Militaire, instrument de lutte contre l'impunité et de renforcement de l'état de droit approuvé par l'Assemblée nationale le 9 mars 2017, a été promulgué par la Loi N° 17.012 du 24 mars 2017, et publié au Journal Officiel le 5 février 2018. Il n'a pas été possible de mettre à jour au 30 novembre 2018, les résultats obtenus depuis. Il convient toutefois de signaler que les textes suivants sont tous en attente d'approbation depuis 2017 (i) la révision du Règlement de Discipline Générale des Armées (ii) le décret sur le Conseil d'Enquêtes, et (iii) l'arrêté sur le Conseil de Discipline;
- Le Plan National de Défense (PND), approuvé le 11 septembre 2017 par le Président de la République, Chef de l'État sert de base à la réorganisation des FACA. Il définit les missions d'une armée républicaine professionnelle, représentative, et capable de garantir la sécurité de la population et de protéger le territoire national. Il crée un modèle d'armée avec un effectif de 9,800 militaires et 71 civils, et arrête une organisation territoriale d'une armée de garnison en 3 zones de défense dans le nord-ouest, le nord-centre, et le sud-est, et une zone de défense autonome à Bangui;
- Le document d'orientation sur le redéploiement des FACA a été approuvé le 30 octobre 2017 par le Ministre de la Défense nationale et de la reconstruction de l'armée;
- Les décrets n° 17.391 et 17.392 du 18 novembre 2017 portent respectivement organisation et fonctionnement de l'État-Major des Armées, et organisation et fonctionnement des FACA.

En 2018 :

- Le concept d'emploi des forces a été approuvé le 3 février 2018, et constitue la déclinaison opérationnelle du PND. L'engagement des FACA se fera sous un contrôle politique et démocratique, et selon des exigences de légitimité que sont la légalité de l'action, l'éthique et la responsabilité des prises de décision;
- Le décret N° 18.261 du 5 octobre 2018 porte création des quatre zones de défense prévues dans le PND;
- Les décrets N° 18.263, 18.265, et 18.266 du 5 octobre 2018 portent création successivement d'un bataillon parachutiste, des forces spéciales, et d'une compagnie de renseignement.

D'autre part, le projet de Loi de Programmation Militaire (LPM) pour la période 2019 – 2023 a été arrêté en octobre 2018 par le Ministère de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée pour un total de 215 milliards de FCFA, soit 43 milliards de FCFA par an. La LPM devrait garantir, dans les limites du raisonnable, mais néanmoins indispensables, les engagements en opération des FACA, et leur permettre d'être dotées des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour mettre en œuvre leurs restructurations respectives, dont l'évolution des effectifs qui passeront de quelques 7 737 militaires au 1^{er} janvier 2019 à 9 800 en 2023. Ce budget ne comprend pas celui de la Gendarmerie centrafricaine.

Les objectifs conjoncturels de la LPM pour la période 2019 – 2023 qui répondent à l'impératif stratégique de souveraineté nationale sont:

- Le déploiement en garnison dans la zone de défense du nord-ouest considérée comme priorité absolue, dont le poste de commandement est situé à Bouar, et qui couvre 5 préfectures : Ouham, Ouham Pende, Nana Mambere, Mambere Kadeï, et Sangha Mbaere; l'installation de la garnison à Bouar aura des répercussions sur le développement social et économique de la région qui sont loin d'être négligeables, et devrait également offrir l'opportunité de mettre en œuvre la Stratégie de restauration de l'autorité de l'État (RESA) de manière multisectorielle et intégrée sur une base géographique;
- Le développement d'un système « embryonnaire » marqué par l'équipement en Habillement-Campement-Couchage-Ameublement (ou équipement de vie) des bataillons d'infanterie territoriale qui seront déployés dans la zone de défense du centre, avec poste de commandement à Ndele, et dans la zone de défense du sud-est, avec poste de commandement à Bangassou;
- L'opérationnalisation de 5 unités spécialisées dans la zone de défense autonome de Bangui -qui couvre les préfectures de l'Ombella Mpoko, la Kemo, et la Lobaye- à savoir les Bataillons du Génie, de Soutien et des services, des Forces d'intervention rapide (forces spéciales et parachutistes), d'un Bataillon amphibie, et le centre de formation de Kassai.

La LPM a été approuvée par l'Assemblée nationale le 18 décembre 2018 par acclamation des députés. Elle implique un investissement majeur de l'État centrafricain à hauteur de 108 milliards sur 5 ans, soit 21,6 milliards de FCFA en moyenne et par an.

Ceci correspond à 50 % du total des besoins identifiés. Le budget pour 2019 représente 22% du total des besoins identifiés dans la LPM à concurrence de 47 milliards de FCFA.

Le budget de la défense nationale devra être porté à 25 milliards de FCFA¹², par le biais d'un collectif budgétaire, représentant une augmentation de 6 milliards de FCFA du budget de la défense approuvé dans le cadre de Loi des Finances de 2019.

Le reliquat de 22 milliards de FCFA pour 2019 devra être mobilisé pour assurer la reconstruction des FACA sur une base progressive et raisonnable, mais durable. Au regard des donations prévues, les besoins en armement pourraient être couverts en 2019.

Un effort déterminé devra être entrepris l'année prochaine pour renforcer les capacités de stockage et de gestion des armements et des munitions pour influencer positivement les décisions du Comité de Sanction relatives à l'embargo sur les armes.

¹² Ce budget de 25 milliards de FCFA est destiné à couvrir en ordre décroissant: la solde des militaires pour 14.4 milliards; l'alimentation des militaires pour 3 milliards; le paquetage pour 2,05 milliards; les opérations pour 1,5 milliard; la formation pour 1,5 milliard; le fonctionnement courant pour 1,11 milliard; le carburant pour 1 milliard; 240 millions pour les infrastructures. Le solde de 200 millions est destiné à l'équipement et à la rénovation.

Au niveau opérationnel, une étape cruciale a été franchie dès janvier 2018 avec le déploiement des unités mixtes FACA/Forces des Nations Unies pour des missions immédiates de sécurisation sur le terrain. Egalement, les FACA ont été déployées le 14 septembre 2018 dans la future garnison de Bouar qui est le centre de commandement de la zone de défense du nord-ouest couvrant cinq préfectures pour une population de 1 499 261 habitants¹. Au 30 novembre 2018, les principaux résultats *opérationnels* en matière de *formation et de déploiement* des FACA obtenus en 2017 et 2018 se présentent comme suit:

- La cible de 4 bataillons fixée pour 2017 et 2018 a été atteinte avec 3 Bataillons d'Infanterie Territoriale et 1 Bataillon Amphibie formés et entraînés en Centrafrique, soit un total de 2 280 militaires¹³;
- Plus de 900 militaires (officiers, sous-officiers, spécialistes, techniciens) ont été formés en 2017 et 2018, et plus de 300 militaires sont en cours de formation dans les pays amis¹⁴;
- 746 militaires ont été déployés à partir de janvier 2018 à Bouar, Paoua, Dekoa, Bambari, Obo, Sibut et Bangassou;
- Une Table ronde sur la restauration de l'autorité de l'État par le déploiement des FACA, et le redéploiement des FSI a été organisée les 4 et 5 juillet 2018 conjointement par les deux ministères de tutelle.

En ce qui concerne l'assainissement des ressources humaines :

- Une banque de données pour la gestion biométrique des ressources humaines « SENA » a été mise en place à la Direction des ressources humaines du Ministère de la Défense nationale et de la reconstruction de l'armée;
- Une inspection physique de contrôle des effectifs des FACA sur le fichier de la solde a été effectuée entre mai et juillet 2017;
- 7 043 FACA ont fait l'objet d'un contrôle simplifié en 2017 et 2018, soit 91 % de l'effectif total estimé à 7 737 militaires;
- 232 ex-combattants désarmés et démobilisés dans le cadre du projet pilote DDDR ont été intégrés dans les FACA en 2018, soit 83 % de la cible initiale fixée à 280 ex-combattants;
- 782 militaires sont partis à la retraite en 2018;
- la première étape du recrutement de 1 023 nouvelles recrues est en cours et sera finalisée lors du 1^{er} trimestre 2019.

Concernant la réhabilitation des infrastructures militaires, il convient de noter que:

- Le Centre de Formation Initiale des Militaires de Rang de Bouar partiellement réhabilité, et équipé a été inauguré le 12 juin 2017;
- Le camp Kasäï a été partiellement réhabilité en 2017, dont l'Ecole Supérieure de Formation des Officiers d'Active;
- Un financement de 1 milliard 250 millions de FCFA a été approuvé en 2018 pour la réhabilitation de la garnison de Bouar, dont les travaux devraient commencer en 2019.

¹³ 650 militaires par Bataillon d'Infanterie Territoriale, et 330 militaires pour la Bataillon Amphibie

¹⁴ Les formations sont détaillées dans le CRT du pilier1 qui est disponible dans le Volume 2 du Rapport annuel 2018

En matière d'équipements, la RCA a bénéficié d'un appui substantiel de la part de la communauté internationale entre 2016 et 2018 :

- Les détails concernant les donations d'équipements (i) de communication et transmission (ii) individuels (iii) organiques non létaux (iv) létaux et (v) de travaux publics et de manutention, sont répertoriés dans le Cadre de résultats transitoires (CRT) du pilier 1 qui est disponible dans le volume 2 du rapport annuel 2018;
- Au 30 novembre 2018, l'équipement livré, toutes catégories confondues, devrait permettre d'équiper totalement l'équivalent deux Bataillons d'Infanterie Territoriale.

La réforme des Forces de sécurité intérieure

La réforme comprend actuellement six résultats stratégiques à obtenir comme suit :

- Le cadre légal et réglementaire de la Sécurité intérieure est révisé et adopté (2017 – 2021);
- Le Plan National de Redimensionnement et de Redéploiement des Forces de Sécurité Intérieure est mis en œuvre - PNRRSS (2018 – 2023);
- La gestion des ressources humaines est rationalisée et assainie dans le cadre du PNRRSS (2017 – 2023);
- Les infrastructures essentielles sont réhabilitées dans le cadre du PNRRSS et en conformité de ses phases de mise en œuvre (2017 – 2023);
- Les Forces de sécurité intérieure sont formées pour accomplir leurs fonctions régaliennes dans le cadre du PNRRSS (2017 – 2023);
- Les services de la Police et de la Gendarmerie fonctionnent et sont gérés de manière effective, transparente et fiable (2017-2021).

Le cadre légal et réglementaire des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) a connu des avancées en 2017 et 2018 dont les résultats proéminents sont présentés ci-dessous.

En 2016 - 2017 :

- Adoption le 4 novembre 2016 de la Politique nationale de sécurité par la Comité stratégique DDDR/RSS/RN de la Présidence de la République (pour référence);
- Adoption le 4 novembre 2016 du Plan de renforcement et de développement des FSI pour 2017 – 2021 par le Comité Stratégique DDDR/RSS/RN de la Présidence de la République (pour référence);
- Adoption le 10 mars 2017 de la Stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité par le Comité stratégique DDDR/RSS/RN de la Présidence de la République;
- Signature le 13 juillet 2017 du décret N° 17.235 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police.

En 2018 :

- Approbation le 11 avril 2018 du Plan National de Redimensionnement et de Repositionnement des FSI pour 2018 – 2023;
- Mise en place le 2 mai 2018 du Comité de Coordination et de Suivi de la Réforme des FSI, et de son Secrétariat permanent;
- Signature le 18 juin 2018 du décret N° 18.154 portant création et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique;
- Signature le 23 juillet 2018 de l'arrêté portant création et fonctionnement des Directions Régionales de la Police.

Il convient de souligner que, depuis 2017, des textes fondamentaux sont toujours, soit en cours de préparation, soit en attente d'examen ou d'approbation après avoir été validés techniquement. Il s'agit principalement des/de/du:

- Lois organiques de la Gendarmerie et de la Police;
- Statuts du personnel de la Gendarmerie et de la Police;
- L'avant-projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des FSI;
- Avant-projets sur la conduite de l'enquête pénale et du rôle du Parquet;
- Règlement de discipline générale de la Police;
- L'avant-projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Protection civile;
- L'avant-projet de loi portant création du corps civil des sapeurs-pompiers.

Le Plan de Redimensionnement et de Redéploiement des Forces de Sécurité Intérieure (PRRFSI) approuvé par le Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique en avril 2018 prévoit trois phases principales:

- Phase 1 de mai à octobre 2018 (6 mois): les FSI se déploient dans les localités où les FACA se sont déployées pour des missions de sécurisation immédiate;
- Phase 2 de 2018 à 2019 (18 mois): la Gendarmerie se déploie durablement dans 19 centres urbains, et la Police dans 11 centres urbains;
- Phase 3 de 2018 à 2023 (5 ans): réouverture d'anciennes unités et création de nouvelles unités pour la Gendarmerie et la Police.

La loi de programmation des FSI pour 2019 – 2023 est en cours de préparation. A ce stade, son objectif principal est d'assurer, d'ici l'horizon 2023, le maillage territorial de la RCA et une police de proximité avec un ratio de 1 FSI pour 500 habitants, contre le ratio actuel de 1 FSI pour plus de 1 200 habitants¹⁵. Ceci impliquera de porter l'effectif total à 10,000 FSI à part égale entre la Gendarmerie et la Police. Le ratio de la présence des FSI entre Bangui et les Préfectures serait radicalement modifié. Si actuellement 55 % des gendarmes sont déployés à Bangui, ce pourcentage serait inversé au profit des préfectures à concurrence de 75% d'ici 2023; l'effectif de la Police serait déployé à 75% dans les préfectures d'ici 2023, au lieu de 23 % actuellement.

¹⁵ Au lieu de 1 FSI pour 1 750 habitants avant la sortie des nouveaux 498 policiers et gendarmes des Ecoles de Police et de Gendarmerie le 17 novembre 2018

Au niveau opérationnel, 187 FSI ont été déployées en 2018 à Paoua, Obo, Sibut, Bangassou et Bambari en conjonction du déploiement des FACA pour des missions immédiates de sécurisation sur le terrain.

D'autre part, il convient de noter qu'actuellement :

- La Gendarmerie est déployée dans 11 centres urbains représentant 58% de la cible à atteindre en 2019 qui est fixée à 19 centres urbains. Ceci implique également que l'effectif de la Gendarmerie qui était concentré dans la capitale à concurrence de 75% de son effectif total, est passé à 55% au profit de son déploiement dans l'intérieur du pays;
- La Police est déployée dans 10 centres urbains représentant 91% de la cible à atteindre en 2019 qui est fixée à 11 centres urbains. De pareille manière, l'effectif de la Police concentré dans la capitale avec 85% de son effectif total, est passé à 75% au profit de son déploiement dans l'intérieur du pays.

En matière de formation 4 225 FSI ont été formés entre 2016 et 2018 dans différentes disciplines représentant plus de 100 % des effectifs actuellement déployés à Bangui et dans les préfectures¹⁶ comme suit :

En 2016 :

- 1 327 FSI ont suivi une formation de remise à niveau.

En 2017 :

- 689 FSI ont été remis à niveau ou ont suivi des formations en matière de commandement, voie publique et techniques d'intervention, protection rapprochée de hautes personnalités, Violence Basée sur le Genre (VBG), audition des victimes de VBG, et gestion des crises.

En 2018 :

- 2 209 FSI ont été formés en matière de commandement, circulation routière et constats d'accidents, tenue des registres, genre et leadership féminin, planification stratégique, investigation criminelle, collecte et exploitation du renseignement criminel, délinquance économique et financière, lutte contre la drogue, et secourisme.

Le processus d'assainissement des ressources humaines des FSI, initié en 2016, s'est poursuivi avec les résultats suivants au 30 novembre 2018 :

- Un total de 3 232 FSI a été enregistré suite à la reconstitution et vérification de leurs dossiers, composé de 1 176 policiers –dont 271 femmes–, et de 2 056 gendarmes –dont 161 femmes;
- Le processus d'acquisition d'un logiciel pour la gestion des ressources humaines est toujours en cours, et devrait également servir à la mise en place d'un système d'alignement des fonctions et des grades, et de gestion des carrières des effectifs de la Police et de la Gendarmerie;
- 288 officiers et sous-officiers de la Police, et 114 officiers et sous-officiers de la Gendarmerie ont été portés pour admission à la retraite en avril 2018;
- 250 policiers et 248 gendarmes dont le processus de recrutement a été initié en 2017, ont terminé leur formation le 17 novembre 2018.

¹⁶ L'effectif total des FSI en décembre 2018 est de 3 738 personnes, dont 1 437 policiers et 2 301 gendarmes, y compris les 498 nouveaux policiers et gendarmes sortis des deux écoles le 17 novembre 2018

En ce qui concerne la *réhabilitation et l'équipement des infrastructures des FSI*, les résultats suivants ont été enregistrés au 30 novembre 2018 comme suit :

- Sur base d'un indice de fonctionnalité¹⁷ établi en 2018, 318 unités de la Police et de la Gendarmerie ont été identifiées réparties comme suit :
 - 215 unités de Gendarmerie dont 95 sont fonctionnelles (soit 44%);
 - 90 unités de Police, dont 63 sont fonctionnelles (soit 70%);
 - 3 unités mixtes de Bangui¹⁸ qui sont toutes opérationnelles;
- Il n'est pas possible à ce stade de rendre compte avec exactitude des réhabilitations et de l'équipement des unités de Police et de Gendarmerie qui ont été effectués en 2017 et 2018, en l'absence d'un inventaire centralisé qui prendrait en compte toutes les réalisations totales ou partielles qui ont été financées sur fonds propres de l'État et par la communauté internationale;
- Un inventaire très partiel est toutefois disponible dans le CRT du pilier 1 et porte sur 25 unités de Gendarmerie et de Police réhabilitées et équipées-en tout ou en partie-, et de 16 unités qui sont en cours de finalisation et/ou en attente de démarrage;
- Il en va de même pour les équipements individuels fournis aux FSI par différents partenaires en 2017 et 2018.

¹⁷ Cet indice de fonctionnalité comporte un système de notation de 0 à 10 qui fixe l'état des lieux de ces unités en fonction de l'effectif, de l'état de l'infrastructure, des équipements de bureau, armes, munitions, moyens de transmission, et moyens roulants : 0-n'existe pas; 1 à 3-état médiocre; 4 à 5- état moyen; 6 à 10-bonnes conditions

¹⁸ UMIRR, Centre de Coordination et de Commandement, et Brigade mixte anti-drogue

OBJECTIF 3

Le *troisième objectif* du pilier 1 vise à réformer l'institution judiciaire et à promouvoir la lutte contre l'impunité. Il comprend cinq résultats stratégiques à obtenir pour atteindre l'objectif d'ici 2021.

Résultat stratégique 1: la Cour Pénale Spéciale est mise en place et est opérationnelle (2017 – 2021).

Créée par la loi N° 15.003 du 3 juin 2015, la Cour Pénale Spéciale (CPS) a enregistré des avancées en 2017 et 2018. Une grande partie du personnel clé nécessaire au démarrage de la première phase de mise en place de la Cour, y compris les magistrats nationaux et internationaux, est en place et a été formé. Le Parquet, la Chambre d'instruction ainsi que l'Unité Spéciale de Police Judiciaire sont au complet, tandis que la Chambre d'accusation spéciale et le Greffe manquent encore de quelques-uns de leurs membres¹⁹. Alors que l'unité de soutien et protection des victimes et témoins ainsi que le programme d'aide légale à la CPS se mettent en place, du personnel d'appui doit encore être recruté.

Les textes de lois essentiels pour la Cour ont été élaborés et adoptés. Le 2 juillet 2018, le Président de la République a promulgué la loi portant Règlement de procédure et des preuves. Le décret portant organisation et fonctionnement de l'Unité Spéciale de Police Judiciaire de la CPS a été adopté le 31 octobre 2018. Par ailleurs, le projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement de l'organe paritaire chargé de l'admission des candidats au Corps spécial des avocats auprès de la CPS a été signé le 10 décembre 2018. Une stratégie d'enquêtes, de poursuites et d'instruction, de même que la stratégie de protection des victimes et des témoins, et la stratégie de communication ont été élaborées, adoptées et sont en cours de mise en œuvre.

La session inaugurale de la CPS a eu lieu le 22 octobre 2018 marquant le début officiel de ses activités judiciaires. A cette occasion, la Cour a élu son Président et adopté son Règlement intérieur. Avec le début des enquêtes, il convient de rappeler le défi sécuritaire lié à la protection des victimes et des témoins en RCA. La compétence en matière de protection des victimes et des témoins relève du système judiciaire centrafricain. Au-delà des mesures déjà prises dans le cadre des procédures de la CPS, des mesures idoines doivent être prises rapidement par le système judiciaire ordinaire dans ce domaine.

Résultat stratégique 2: la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales est mise en place et est opérationnelle (2017 – 2021).

Le projet de loi portant création de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHLF) a été approuvé par l'Assemblée nationale le 23 mars 2017, et la loi a été promulguée par le décret N°17.015 du 20 avril 2017. Les 12 commissaires, dont 4 femmes, ont été désignés par décret le 15 septembre 2017 et ont été officiellement installés le 23 octobre 2017. L'élection des membres du bureau exécutif a été entérinée par décret le 9 février 2018. La stratégie et le plan d'action de la CNDHLF sont en cours d'élaboration, alors que la Commission manque cruellement de moyens de travail et de fonctionnement adéquats.

¹⁹ Deux juges internationaux ont été nommés et attendent d'être déployés; le processus de recrutement du Greffier en chef adjoint international est en cours

Résultat stratégique 3: les infrastructures judiciaires sont réhabilitées et les activités judiciaires sont relancées (2017 – 2021).

Un inventaire des infrastructures judiciaires à réhabiliter, construire et équiper a été mis à jour en mars 2018 par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme pour un total de 148 millions \$US sur la période 2017 - 2021. Ce montant comprend également les besoins en formation et en documentation et couvre la CPS, les tribunaux dans le ressort des trois cours d'appel, les nouvelles juridictions, les hautes juridictions, les logements des magistrats et les établissements pénitentiaires. Au niveau opérationnel, il est difficile de rendre compte de manière compréhensive de toutes les réalisations effectuées en 2017 – 2018 avec l'appui de la communauté internationale, et ce en l'absence d'informations complètes et précises. Un inventaire très partiel a néanmoins été établi au 30 novembre 2018²⁰ qui illustre la réalisation de travaux importants surtout à Bangui, mais également à M'Baïki, Bambari, Bouar, Bossangoa, Sibut, et à Birao où les travaux de réhabilitation des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et des Cours d'appel sont en cours.

Malgré l'importance des contraintes logistiques et sécuritaires, et dépendant de la présence effective des magistrats à leurs postes, les audiences civiles et correctionnelles ont été tenues dans les zones « sécurisées » du pays. Le TGI de Bouar organise ces audiences régulièrement depuis 2015, et le TGI de Bambari²¹ a pu les reprendre le 29 août 2017 qui, malheureusement, ont dû être interrompues en mai 2018 avec la résurgence de graves incidents sécuritaires. Actuellement, les audiences civiles et correctionnelles sont organisées régulièrement dans 50% des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Bangui²², et dans 71% des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Bouar²³.

Lors des sessions criminelles organisées en 2017 et 2018, 160 condamnations ont été prononcées sur les 211 cas jugés au 30 novembre 2018²⁴ comme suit :

Cour d'Appel de Bangui	Session criminelle 2017	33 personnes jugées	29 personnes condamnées 4 personnes acquittées 4 dossiers renvoyés
	1 ^{ère} Session criminelle 2018	38 personnes jugées	36 personnes condamnées 2 personnes acquittées
Cour d'Appel de Bouar	Session criminelle 2017	91 personnes jugées	56 personnes condamnées
	Session criminelle 2018	49 personnes jugées	39 personnes condamnées

²⁰ Cet inventaire partiel des réhabilitations réalisées se trouve dans le CRT du pilier 1 qui est disponible dans le volume 2 du rapport annuel.

²¹ La Cour d'Appel de Bambari couvre les juridictions de Bambari, Bangassou, Birao, Bria, Mobaye et Obo.

²² À Bangui, Bimbo, M'Baïki, Boda et Sibut. La Cour d'Appel de Bangui couvre également les juridictions de Batangafo, Bossangoa, Bossembele, Kaga Bandoro, et Ndele.

²³ À Bouar, Berberati, Nola, Carnot et Paoua. La Cour d'Appel de Bouar couvre également les juridictions de Bocaranga, et Bozoum.

²⁴ Source : MINUSCA

Les audiences foraines qui ont pour objectif d'assurer une justice de proximité sont également régulièrement organisées avec l'appui de la communauté internationale dans l'Ouham, l'Ouham Pende, la Mambere Kadei, l'Ombella M'Poko et Bangui. Au-delà de l'aspect procédural, ces audiences jouent également un rôle pédagogique important auprès des populations sur la restauration de l'autorité de l'État, la présence et le travail de la justice, et son rôle dans la prévention de la justice populaire.

L'accès équitable à la justice reste, toutefois, extrêmement limité puisque la loi sur l'Aide Légale n'a toujours pas été votée ni promulguée, alors que l'avant-projet est disponible depuis août 2017. D'autre part, une étude réalisée en 2018, révèle que la déconcentration des services auxiliaires de la justice (notaires, avocats, huissiers) va s'avérer extrêmement problématique et pourra, au mieux, concerner quelques avocats²⁵. Entretemps, des cliniques juridiques, appuyées par la communauté internationale, sensibilisent les communautés, collaborent avec les autorités judiciaires dans la lutte contre les VBG et autres violations des droits de l'homme, et offrent une aide juridique et judiciaire gratuite aux citoyens.

L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR) est devenue opérationnelle en juin 2017 comme prévu.

Depuis, l'UMIRR a multiplié ses missions de sensibilisation sur son fonctionnement notamment à Bouar et Bossangoa. En 2018, des formations sur les techniques d'audition des victimes et des « mis en cause » ont été organisées au profit de 107 FSI à Bangui, Bangassou, Berberati et Bouar, et de 49 Officiers de Police Judiciaire à Bossangoa et Bouar. Une mission d'enquête judiciaire relative à un cas de viols en masse dans la région de Bossangoa a été conduite du 26 novembre au 1er décembre 2018 avec l'appui technique et logistique de la communauté internationale. Selon le rapport annuel de l'UMIRR²⁶ :

- 2,349 personnes -dont 2,156 femmes et filles- ont approché l'institution pour signaler des cas de VBG ou solliciter des informations sur ses services;
- 515 cas de VBG sont été constatés par plainte, parmi lesquels 320 cas de violences sexuelles, et 10 cas liés au conflit;
- Ces cas ont été transférés aux parquets de Bangui (435 cas), Bimbo (75 cas), Sibut (3 cas) et au Tribunal Militaire Permanent (2 cas);
- Ces dossiers comprennent 30 cas d'enfants mineurs en conflit avec la loi dont l'âge varie entre 11 et 17 ans.

Résultat stratégique 4: la réforme de la justice est initiée (2017-2021).

Les travaux de développement d'une politique sectorielle pour la justice ont débuté en septembre 2018. Un atelier de consultation thématique a été organisé à Bangui du 7 au 9 novembre 2018 suivi par un atelier à Bouar organisé les 28 et 29 novembre 2018. Attendue depuis 2017, il est espéré que la politique sectorielle pourra être validée, au niveau technique, au plus tard fin janvier 2019. Les travaux sont organisés autour de quatre (4) axes principaux: le renforcement de l'offre de justice; l'indépendance et la redevabilité du personnel judiciaire et de la justice; le renforcement de la demande de la justice; et le renforcement du système carcéral, de la chaîne pénale et du respect des droits humains.

²⁵ Source : <https://www.asf.be/blog/publications/>

²⁶ Source : Rapport Annuel Juin 2017 - Juin 2018, UMIRR

En ce qui concerne la relecture des textes nationaux, il semble qu'aucune suite n'ait été donnée en 2018 aux exercices de relecture du Code de Protection de l'Enfant, et des Codes Pénal et de Procédure Pénale réalisés en 2017.

Résultat stratégique 5: l'administration pénitentiaire démilitarisée se redéploie sur le terrain et fonctionne conformément aux standards internationaux (2017-2021).

La vulgarisation des quatre décrets d'application approuvés en février 2017 de la loi N°12.003 qui fixe les principes fondamentaux du régime pénitentiaire en RCA a été facilitée en novembre 2017 par la remise au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de 500 exemplaires du Guide des droits et obligations des détenus, et de 500 recueils de la loi de 2012 et de ses décrets d'application de 2017. La vulgarisation de textes fondamentaux s'est matérialisée en 2018 par l'organisation de sept (7) ateliers de formation au bénéfice de 137 acteurs et 97 personnels pénitentiaires entre mai et juin 2018 à Bangui, Bouar et Bambari.

Une stratégie pour la démilitarisation du système pénitentiaire centrafricain a été validée lors d'un atelier technique le 30 octobre 2018. Entretemps, les 32 agents pénitentiaires qui ont été intégrés à la fonction publique en 2017, ont tous été déployés. Le plan de formation initiale des assistants pénitentiaires a été approuvé en mai 2017, et celui des agents pénitentiaires en janvier 2018. Le processus de recrutement de 150 agents pénitentiaires lancé en janvier 2018 a abouti, le 12 juillet 2018, à la présélection de 125 agents pénitentiaires –dont 21 femmes–, et de 25 assistants –dont 3 femmes. Les enquêtes de moralité et visites médicales sont terminées, et le démarrage de la formation initiale est prévu pour le début de 2019.

Des travaux d'urgence de réhabilitation en vue de l'équipement et du renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires ont été réalisés en 2017 et 2018²⁷ à Bimbo, Bangui Bouar, M'Baiki, Bambari, Bossangoa, alors que les travaux sont en cours à Berberati et Bria. Le processus d'appel d'offres pour la 2^{ème} phase de réhabilitation des prisons de Bouar et Berberati est en cours, tandis que le lancement des travaux à Bambari est prévu début janvier 2019. Les études techniques et financières pour la réhabilitation de la prison de Sibut ont été finalisées en 2018, alors que celles de la prison de Nola sont actuellement en cours. En raison des déficiences structurelles majeures constatées sur le bâtiment, la majeure partie des personnes détenues au Camp Roux ont été transférées à la maison centrale de Ngaragba en août 2018. Pour permettre cette opération, un étage de la maison centrale a été réhabilité, où les mineurs détenus ont été relogés en juin 2018 afin de libérer l'espace pour les personnes transférées du Camp de Roux.

L'étude de faisabilité et le plan de masse pour la construction à Bangui d'un nouvel établissement pénitentiaire de haute sécurité conforme aux normes internationales devraient être disponibles avant la fin de l'année. Dans l'intervalle, le site où le nouvel établissement pénitentiaire sera construit a été identifié, et son bornage réalisé avec l'aval des Services fonciers et du Ministère. Par contre, l'arrêté fixant les conditions de détention des personnes placées sous le régime de haute sécurité est en attente d'approbation depuis 2017.

²⁷ Les informations disponibles sur ces travaux sont contenues dans le CRT du pilier 1 qui est inclus dans le volume 2 du rapport annuel.

La stratégie nationale de réinsertion socio-économique des détenus élaborée en juin 2017, a été validée techniquement lors d'un atelier organisé le 29 juin 2018. Dans l'intervalle des activités appuyées par la communauté internationale ont été mises en œuvre principalement, mais pas exclusivement, dans la maison centrale de Bangui et de celle des femmes de Bimbo. Ces activités sont relatives au petit commerce, à l'apprentissage de la couture, à la production de cultures maraîchères, à la fabrication de savon, etc.

La politique nationale de santé carcérale a été validée techniquement en février 2018, et est en attente d'approbation. Le budget de l'administration pénitentiaire, y compris l'alimentation des détenus est passé de 98 millions en 2016 à 148 millions en 2017, et à 183 millions de FCFA en 2018. Au 12 décembre 2018, la population carcérale en RCA compte 1 533 personnes, dont 98% sont des majeurs, réparties selon les catégories suivantes²⁸:

Prévenus	1 066 soit 69.6%	1 022 hommes	44 femmes
Sans titre de détention	9 soit 0.6%	8 hommes	1 femme
Condamnés	433 soit 28.2%	409 hommes	24 femmes
Mineurs prévenus et condamnés	25 soit 1.6%	22 garçons prévenus	3 filles prévenues

Pour Bangui, les cas de détention au-delà du délai légal²⁹ s'élèvent à 186 personnes, soit 12 % du total de la population carcérale en RCA, réparties dans les établissements pénitentiaires suivants :

Établissements pénitentiaires	2017	2018	Total
Ngaragba	Pas disponible	Pas disponible	143 personnes
Camp de Roux	4 personnes	26 personnes	30 personnes
Bimbo	5 femmes	8 femmes	13 femmes

Les résultats acquis en 2017 et 2018 ne peuvent toutefois occulter les dysfonctionnements multiples au sein de la chaîne pénale qui sont renseignés depuis des années dans de nombreux rapports et études.

²⁸ Source : MINUSCA, Section administration pénitentiaire

²⁹ Le délai légal de détention provisoire pour un délit pouvant entraîner une condamnation devant un tribunal correctionnel est de 4 mois qui peut être prorogée pour une période ne pouvant pas dépasser 2 mois sur ordonnance motivée du juge d'instruction. Le délai légal de détention provisoire pour un délit pouvant entraîner une condamnation devant une cour criminelle, est de 12 mois qui peut être prorogée pour une période ne pouvant pas dépasser 4 mois, sur ordonnance motivée du juge d'instruction.

OBJECTIF 4

Le quatrième objectif du pilier 1 vise à faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et à mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées. Il comprend 5 résultats stratégiques à obtenir pour atteindre cet objectif d'ici 2021.

Résultat stratégique 1: la RCA est dotée d'une architecture pérenne de paix inclusive représentative des citoyens au niveau local, régional et national (2017 – 2021).

Le cadre normatif pour la mise en place de la Plateforme Nationale des Comités Locaux de Paix et de Réconciliation (PNCLPR) en tant qu'institution d'intérêt public, bien que disponible, n'a pas pu être adopté en 2017 comme prévu. Son approbation dépend, en effet, de la mise en place et du fonctionnement effectif des CLPR dans au moins 5 des 7 régions du pays, et de la mobilisation des ressources.

Toutefois, la mise en place des CLPR a évolué en 2017 et 2018 pour atteindre, au 30 novembre 2018, un total de 20 CLPR fonctionnels comme suit :

Années	Nombre de CLPR fonctionnels	Localités
2017	13 CLPR fonctionnels	Bangui:8; Begoua:1; Bimbo:1; M'Baiki:1; Damara:1; et, Bangassou: 1
2018	7 CLPR fonctionnels	Nana Mambere : 7 ³⁰

L'« Étude sur les mécanismes et les acteurs de la justice informelle » finalisée en 2017 a été diffusée à l'occasion d'un atelier de restitution en juillet 2018. Une proposition d'avant-projet de loi intégrant la chefferie traditionnelle dans la chaîne administrative est disponible. Il est intéressant de noter que depuis 2017 la majorité des personnes consultées sur leur perception de la justice continue de manière consistante à faire plus confiance en la justice traditionnelle qu'à la justice régulière de l'État³¹. Également, l'action des chefferies traditionnelles en matière de résolution des conflits locaux en faveur de la réconciliation nationale reste, et restera:

- Un mécanisme essentiel de prévention de la justice populaire qui est encore exercée dans le pays, y compris à l'encontre des cas de sorcellerie présumée;
- Une mesure de désengorgement des tribunaux en matière de conflits mineurs d'ordre civil ou administratif;
- Une réponse au sentiment d'iniquité qui amène certaines personnes à rejoindre les groupes armés.

³⁰ Localités de Nanbodo, Wapo, Nassole, Bania, Yamale, Balego, et Berberati

³¹ Source : www.peacebuildingdata.org/CAR

Résultat stratégique 2: la RCA est dotée d'un mécanisme de justice transitionnelle et des dispositifs de prise en charge et de réparation des victimes des conflits (2017 – 2021).

La création d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) est au cœur des recommandations du Forum de Bangui du 4 au 11 mai 2015. La population a en effet estimé, lors des consultations populaires à la base conduites entre mars et avril 2015, que l'impunité est une des causes principales des crises qui ont secoué la RCA depuis des décennies avec leurs conséquences humaines, sociales, économiques et politiques désastreuses qui transcendent les générations.

Au niveau institutionnel, les principaux résultats relatifs à la mise en place de la CVJRR, enregistrés au 30 novembre 2018, se présentent comme suit :

- Approbation le 11 septembre 2017 du décret N° 17.323 portant création du Comité de pilotage chargé de la mise en place de la CVJRR;
- Approbation le 8 mars 2018 du décret N° 18.071 portant désignation des 23 membres du Comité de pilotage placé sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Approbation du plan de travail du Comité de pilotage le 13 avril 2018 qui est en cours d'exécution;
- Domiciliation au sein du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale (MAHRN) du Secrétariat technique et de l'Unité de gestion du Comité de pilotage.

Au niveau opérationnel:

- Un plan de communication et de sensibilisation sur le processus de mise en place de la CVJRR est en cours d'exécution à travers la diffusion des sketches en versions sango et française sur plusieurs radios, et la production et diffusion de milliers de brochures;
- Les CLPR des 8 arrondissements de Bangui ainsi que ceux de Bimbo, Begoua, Damara et M'Baiki ont été informés et sensibilisés pour leur implication active dans le processus de mise en place de la CVJRR;
- La stratégie et la méthodologie des consultations populaires relatives à la CVJRR a été adoptée, de même que la note conceptuelle relative aux consultations populaires et les supports techniques³²;
- Du 19 octobre au 12 novembre 2018, des équipes du MAHRN ont été envoyées dans les sept régions du pays, et, conséquemment, la liste nominative des représentants des différentes entités sociales et communautaires qui participeront aux consultations populaires sur les lieux retenus dans les sept régions a été établie;
- Un atelier de formation des facilitateurs des consultations populaires se tiendra probablement avant la fin décembre 2018.

³² Fiche technique des sites de consultation, composition des équipes de facilitation etc.

Résultat stratégique 3: une stratégie nationale de communication pour la paix, la réconciliation, et la cohésion sociale est élaborée et mise en œuvre (2017 – 2021).

Le programme national de réconciliation et de cohésion sociale a été approuvé le 24 novembre 2017 par le Président de la République, Chef de l'État, et le dispositif institutionnel pour sa mise en œuvre est en cours d'élaboration. La journée nationale de commémoration des victimes est célébrée chaque année, le 11 mai, date symbolique qui a marqué la fin des travaux du Forum de Bangui en 2015.

Grâce au travail des CLPR et aux efforts de très nombreux acteurs, des accords de paix locaux³³ ont pu être signés dans certaines localités du pays. Emanant la plupart du temps des acteurs locaux, ces accords appuient le dialogue intercommunautaire pour renforcer la cohésion sociale, et la résolution pacifique des conflits locaux. Des plans locaux de paix et de réconciliation communautaire sont mis en œuvre qui adressent la libre circulation des personnes et des biens, la cohabitation pacifique, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, et la restauration de l'autorité de l'État. Ces accords de paix locaux restent fragiles et ne règlent pas les questions de fonds en l'absence d'un accord de paix global et inclusif. Ils permettent toutefois de retisser les liens sociaux entre communautés au niveau local.

Résultat stratégique 4: le cadre normatif est élaboré et mis en œuvre pour le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées (2017-2021).

571 354 centrafricain(e)s se trouvent réfugié(e)s³⁴ dans les pays limitrophes et de la région au 30 octobre 2018. Ceci représente 13% de la population estimée à 4 millions 500 mille habitants. Le RCPCA prévoyait la signature en 2017 d'accords tripartites avec le Cameroun, la République Démocratique du Congo et le Tchad, et en 2018 avec la République du Congo et le Soudan. Au 30 novembre 2018, les discussions se poursuivent avec le Cameroun à cet effet.

Le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale a signé le 26 février 2018, une lettre d'échange avec la République du Congo, et un centre de transit a pu être mis en place dès mars 2018 à Mougoumba pour recevoir les rapatriés qui, au 30 novembre 2018, totalisent 3 360 personnes. A cela s'ajoute les 21 000 rapatriés spontanés en provenance du Cameroun, de la République Démocratique du Congo et du Tchad. Ceci porte le total des personnes rapatriées volontaires et assistées à 24 360 personnes représentant 33% de la cible fixée à 72 000 personnes pour 2018.

D'autre part, l'avant-projet de loi de domestication de la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées élaboré en 2017 est en cours d'examen au Secrétariat Général du Gouvernement. Passé cette étape, il sera soumis pour approbation par le Gouvernement avant sa transmission à l'Assemblée nationale.

³³ Entre février 2016 et mai 2018 des accords de paix ont été signés à Bangui (PK5-Boieng), Bouar, Markounda, Bataganfo, Kouki, Bangassou, Zemio-Mboki, Bria et Birao. Un accord à Kaga Bandoro est en attente de quelques signatures.

³⁴ Rapport statistique – Octobre 2018 - UNHCR

Résultat stratégique 5: la stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et la réintégration des réfugiés est adoptée et mise en œuvre (2017 – 2021).

642 842 personnes se trouvent en situation de déplacement forcé en RCA au 30 octobre 2018³⁵. Ceci représente 14% de la population estimée à 4 millions 500 mille habitants. La Stratégie nationale des solutions durables pour les personnes déplacées est toujours en cours d'élaboration depuis 2017, et sa validation technique est à présent prévue pour décembre 2018.

Dans l'intervalle, des missions d'évaluation des besoins dans les zones de retour ont été conduites à Bria en mai 2018; à Bambari du 28 février au 5 mars, et du 29 septembre au 3 octobre 2018; et à Bangassou du 12 au 20 août, et du 30 novembre au 10 décembre 2018. Ces évaluations des besoins couvrent la sécurisation des quartiers, les abris durables, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé, et les moyens de subsistance. Également, les enquêtes sur les intentions de retour des personnes déplacées réalisées sur les sites de Kaga Bandoro, Bambari, Bangassou et Bria entre mai et octobre 2018, indiquent que 8 692 ménages ou 41 960 personnes seraient prêtes à rentrer.

Egalement, le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale a lancé en 2017 et 2018 trois grands programmes en appui aux communautés affectées par les déplacements de population, et au retour des personnes déplacées.

Le premier programme, lancé le 19 mai 2017, devrait être mis en œuvre à Bambari, Bria, Batangafo et Kaga Bandoro, et dans les 3^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Bangui. Le programme comporte une composante d'accès aux services sociaux de base, et une composante de filets sociaux. La composante des filets sociaux lancée à titre « pilote » vise à soutenir la consommation des ménages déplacés internes et les familles d'accueil, et à favoriser leur relèvement productif. Le programme cible 15 000 ménages, ou environ 100 000 bénéficiaires directs, dont 65% de femmes. Les bénéficiaires reçoivent 25 000 FCFA chaque trimestre pendant deux ans couplés avec des mesures d'accompagnement socio-économiques. Début décembre 2018, un total de 12 650 bénéficiaires ont reçu des paiements, soit 84% de la cible totale des bénéficiaires. Également, un total de 659 millions de FCFA a été payé aux bénéficiaires représentant 22% du total des paiements à effectuer qui s'élève à 3 milliards de FCFA. En raison de la situation sécuritaire dans les localités ciblées initialement, le projet de 28 millions \$US est actuellement mis en œuvre à Bambari, Bangassou, Paoua et Kaga Bandoro.

Le deuxième et troisième programme ont été lancés en août 2018 successivement à Bangui (3^{ème} et 5^{ème} arrondissements) et à Bambari, et ciblent directement un total de 67 000 personnes pour un montant total de 5 millions 970 mille \$US. Le projet à Bangui (3^{ème} arrondissement et commune de Bimbo) vise à soutenir et à pérenniser la dynamique de retour à travers des mécanismes sociaux, économiques et de protection renforcés. Le programme mis en œuvre à Bambari vise à faciliter le retour du « vivre ensemble », à atténuer les conflits, à développer de nouvelles opportunités économiques, et à améliorer les conditions de vie de la population.

³⁵ Source : Bulletin Humanitaire N° 39 – Octobre 2018 – OCHA RCA

En ce qui concerne la fermeture des sites des personnes déplacées, il est rapporté³⁶ qu'en 2017, un total de 53 799 personnes déplacées ont été assistées pour retourner dans les localités de leur choix, et qu'en 2018, 6 532 personnes déplacées ont pu faire de même.

En 2017 :

- Fermeture le 24 février 2017 du site de Bangui M'Poko avec le retour de 29 339 personnes dans les localités de leur choix;
- Fermeture de tous les autres sites résiduels à Bangui, dont la site de la Mosquée centrale le 12 août 2017;
- Suite à la fermeture de tous les sites de Bangui, un total de 53 226 personnes a pu retourner dans les localités de leur choix;
- Fermeture en décembre 2017, dans le cadre de l'opération « Noël à la Maison » du site KANDO à Kaga Bandoro avec le retour de 127 ménages de 573 personnes.

En 2018 :

- Fermeture partielle du site LAZARE à Kaga Bandoro en janvier avec le retour de 489 ménages ou 1 791 personnes dans les localités de leur choix;
- Fermeture partielle du site MBELLA à Kaga Bandoro en juin avec le retour de 148 ménages de 368 personnes (sur un total de 631);
- Fermeture du BLOC DE LA PAIX du site de la MINUSCA à Kaga Bandoro en juin avec le retour de 290 ménages de 708 personnes;
- Fermeture du site des déplacés internes de la COTONNERIE de Bambari en octobre avec le retour de 75 ménages de 337 personnes;
- Fermeture en décembre 2018, dans le cadre de l'opération « J.M.A à la Maison³⁷ », des sites SANGARIS, MARIAL, TRIBUNAL, FED 1 ET FED 2 de Bambari avec le retour de 1 183 ménages ou 3 328 personnes³⁸ dans les localités de leur choix.

³⁶ Source : Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale, et UNHCR

³⁷ La célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation et de la Femme Rurale aurait du être organisée à Bambari les 15 et 16 décembre 2018, et a été reportée en raison de la situation sécuritaire

³⁸ SANGARIS: 97 ménages de 363 personnes; MARIAL: 413 ménages de 979 personnes; TRIBUNAL: 154 ménages de 563 personnes ; FED 1: 267 ménages de 693 personnes ; FED 2: 252 ménages de 730 personnes ;

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PILIER 1 EN 2017 ET 2018

En ce qui concerne le DDDR, les principaux résultats obtenus en 2017 et 2018 sont relatifs aux activités des programmes de réduction de la violence communautaire et à la protection des enfants associés aux groupes armés. Avec près de deux ans de retard sur la planification initiale, le PNDDRR a été lancé en décembre 2018 à Paoua avec les deux factions d'un même groupe armé. Ce retard a, entre autres choses, eu des conséquences négatives sur la situation sécuritaire qui s'est détériorée depuis le début de l'année 2017.

Avec le déploiement dès janvier 2018 des unités mixtes des FACA et des Forces des Nations Unies, la situation sécuritaire a commencé à se stabiliser dans certaines localités du pays. Récemment, le repositionnement de certains groupes armés dans l'ouest du pays a été constaté, présentant de nouveaux défis pour la mise en œuvre du PNDDRR dans le nord-ouest du pays³⁹. Au moment de la finalisation du rapport annuel, la date et le lieu pour la tenue du dialogue de l'Initiative africaine n'ont pas encore été fixés.

Les principales leçons apprises du projet pilote DDR en matière de réintégration socio-économique communautaire peuvent se résumer comme suit :

- L'UEPNDDRR doit être décentralisée et renforcée afin d'assurer la coordination opérationnelle sur le terrain. À l'heure actuelle, seul le bureau de Bouar, qui doit couvrir les préfectures de la Nana Mambere et de la Mambere Kadeï, est en train d'être renforcé, y compris avec un spécialiste en communication;
- La communication doit être résolument renforcée AVANT le démarrage et PENDANT les opérations de désarmement pour clarifier ce qu'est le DDDR, ses règles de mise en œuvre, les critères d'éligibilité, et le code de conduite qui devrait être signé par les bénéficiaires qui ont des droits et des obligations, le DDDR n'étant pas un dû;
- La communication doit également être renforcée APRÈS les opérations de désarmement et de démobilisation pour couvrir les opérations de réintégration;
- L'UEPNDDRR doit assurer la cohérence des objectifs, des procédures, et des bénéfices attribués aux bénéficiaires par tous les acteurs de mise en œuvre;
- Les partenaires de mise en œuvre ne peuvent pas être directement exposés aux, ou être engagés dans des négociations avec les, groupes armés. Ceci n'est pas leur rôle et met en cause la sécurité de leur personnel.

³⁹ Par exemple, le mouvement 3R a bloqué le déploiement des FACA à Bocaranga. Les Anti-balaka se sont retirés du processus DDDR, suite à l'arrestation de deux de ses dirigeants, et du transfert de l'un d'eux à la Cour Pénale Internationale, la décision du transfert du second étant attendue pour le 31 décembre 2018.

Dans ce contexte, il est très encourageant de noter, qu'en termes de planification, les opérations DDDR, RVC et de réintégration ont été harmonisées et synchronisées pour le lancement du « Grand DDDR » afin de :

- Maximiser les chances de succès de la mise en œuvre du PNDDRR;
- Atténuer les frustrations légitimes de la population qui continue de percevoir le DDDR comme injuste et inéquitable vis-à-vis de ceux et celles qui n'ont jamais eu recours à la violence armée;
- Ancrer les programmes de réduction de la violence commentaire au sein de la Coordination nationale DDDR/RSS/RN et de l'UEPNDDRR.

Une tendance encourageante semble se dessiner depuis 2018 concernant les enfants associés aux groupes armés. En effet, le nombre d'enfants séparés des groupes armés, et le nombre de nouveaux cas d'enfants victimes de recrutement par les groupes armés tend à diminuer. Ceci peut être attribué au dialogue constant entretenu par les institutions chargées de la protection des enfants avec les groupes armés, et aux initiatives de sensibilisation conduites auprès des commandants locaux sur leur responsabilité de protéger les enfants dans les zones sous leur contrôle. Toutefois, ceci ne peut occulter :

- Les difficultés persistantes d'accéder aux zones sous le contrôle des groupes armés à des fins de vérification des enfants associés;
- La réticence de certains groupes armés à remettre de nouvelles listes d'enfants associés en raison de la présence d'enfants identifiés dans leurs rangs qui sont en attente de réintégration.

Concernant la réforme du Secteur de la Sécurité, les principaux résultats obtenus en 2017 et 2018 relatifs au cadre politico- stratégique comprennent l'adoption de la Politique nationale de sécurité (2016), de la Stratégie de Réforme du Secteur de la Sécurité (2017), et du Conseil Supérieur de la Sécurité Nationale (2018). Il convient toutefois de souligner l'absence de résultats concrets, au 30 novembre 2018, quant à l'adoption des stratégies des ALPC et de contrôle des frontières, et de leurs plans d'action annualisés. Leur mise en œuvre devrait être concomitante au démarrage du PNDDRR et de la composante de réduction de la violence en particulier, et au déploiement des FACA et redéploiement des FSI sur le terrain. Avec l'appui de la communauté internationale, la RCA a pu enclencher le processus de gestion des armes et des munitions, et a été dotée de moyens importants, mais encore largement insuffisants, en termes d'équipements, moyens de transport et de communication, armes et munitions.

Le développement du corpus doctrinal de réforme des FACA et de celui des FSI, engagé depuis 2016, a pris beaucoup de temps. Ceci au détriment de l'amélioration des conditions sécuritaires de la population sur l'ensemble du territoire qui, bien sûr, est également conditionnée par la disponibilité des ressources financières, humaines, techniques et logistiques adéquates pour ce faire. Force est également de constater, que le développement du corpus doctrinal de réforme des FACA et de celui des FSI a connu, entretemps, des avancées asymétriques qu'il convient d'équilibrer en 2019. En tout état de cause, l'approbation du PND en septembre 2017 et celle du PRRFSI en avril 2018 a constitué une étape importante concernant la réforme des FACA et des FSI.

Au niveau opérationnel, 2018 a été marquée par le renforcement de l'autorité de l'État, et la stabilisation de la situation sécuritaire dans certaines localités du pays. Le déploiement des FACA pour des missions immédiates de sécurisation et le redéploiement des FSI dans les mêmes zones a permis, par exemple, le retour de plus de 60,000 personnes qui, en janvier 2018, ont été obligées de se déplacer suite aux événements sécuritaires à Paoua. Ceci ne peut en aucun cas occulter le fait que la plus grande partie du territoire reste sous le contrôle des groupes armés, des milices d'auto-défense, et autres groupes qui se livrent à des activités criminelles dont les populations civiles restent les principales victimes.

L'adoption le 18 décembre 2018 de la loi de programmation militaire pour 2019 - 2023 permettra d'équiper les FACA en moyens humains, techniques, logistiques et financiers pour assurer sa mission régalienne et républicaine de protection du territoire national et de sa population. La mise en place de la garnison à Bouar, servira de test pour déterminer les conditions du déploiement futur des FACA dans les deux autres zones de défense. Le processus de recrutement de 1 023 militaires, qui est actuellement en cours, devrait augmenter à terme le nombre de FACA déployés sur le terrain, et contribuer à la reconstruction d'une armée républicaine, professionnelle et représentative.

La montée en puissance des FSI s'est également confirmée en 2018. Actuellement, ceci a permis de réduire de 20% le ratio des Gendarmes et de 10% le ratio des Policiers déployés dans la capitale au profit de leur redéploiement dans 11 centres urbains pour la Gendarmerie, et de 10 centres urbains pour la Police. Les cibles à atteindre en 2019⁴⁰ sont en bonne voie d'être atteintes.

Quant à la Justice et à la lutte contre l'impunité, le début des activités judiciaires de la CPS en octobre 2018 constitue un événement majeur. Également, le fonctionnement de la justice s'est amélioré en 2017 et 2018. La situation s'est globalement stabilisée dans l'Ouest du pays avec la majorité des TGI des ressorts des Cours d'Appel de Bangui et Bouar fonctionnant et ayant des audiences correctionnelles régulières, voire des sessions criminelles deux fois par an, en conformité avec la loi. Dans ces deux ressorts cependant, des considérations de sécurité continuent d'empêcher le déploiement permanent des certains magistrats et le fonctionnement de leur juridiction. Pour la Cour d'Appel de Bouar, il s'agit des TGI de Bozoum et Bocaranga, dont les magistrats travaillent depuis Bouar. Pour la Cour d'Appel de Bangui, il s'agit des TGI de Batangafo, Kaga Bandoro et Ndélé.

Par ailleurs, dans l'Est, malgré l'évolution très positive du fonctionnement du TGI de Bambari en 2017, qui a tenu des audiences correctionnelles régulières d'août 2017 à avril 2018, la situation demeure pour l'heure très difficile dans le secteur de la justice. Le TGI de Bambari a cessé de fonctionner à la suite des événements sécuritaires de mai 2018. A la suite de ces événements également, les magistrats du TGI de Kaga-Bandoro ont cessé les missions judiciaires périodiques qu'ils ont effectuées en 2017 et jusqu'en janvier 2018. Les tribunaux de Birao, Bria, Alindao et Mobaye sont inactifs. Une certaine reprise des activités a été notée à Obo depuis le 2 novembre 2018, date du redéploiement du Président du TGI et de son greffier, et à Bangassou depuis le redéploiement des magistrats le 5 octobre dernier.

⁴⁰ Dans le cadre de la 2^{ème} phase du PRRFSI, les cibles à atteindre en 2019 concernent le redéploiement de la Gendarmerie dans 19 centres urbains, et celui de la Police dans 11 centres urbains.

Un premier pas a été franchi dans l’administration de l’aide légale gratuite à 58% des détenus provisoires de la prison de Ngaragba et 100% des femmes/filles détenues préventives de la prison de Bimbo⁴¹. Ceci a été rendu possible par la formation de formateurs du Barreau en ingénierie de la formation et en procédure pénale nationale et internationale qui ont ensuite formé un pool spécialisé d’avocats.

Enfin, la CNDHLF et l’UMIRR ne possèdent pas de budget de fonctionnement. D’autre part, la tenue des sessions criminelles n’est pas budgétisée de manière adéquate, et requiert 15 millions par session soit 90 millions de FCFA par an pour les trois ressorts, à raison de deux sessions par an⁴². Force est de constater qu’en 2019 le budget de la Justice ne représentera que 1.25% du budget national, alors qu’il en représentait 1.7% en 2018.

Dans les domaines de la réconciliation nationale, retour des réfugiés et solutions durables pour les personnes déplacées les principaux résultats obtenus en 2017 et 2018 sont relatifs à la mise en place des CLPR, au processus de mise en place de la CVJRR, au rapatriement spontané et assisté des centrafricain(e)s réfugié(e)s, à la fermeture de certains camps des personnes déplacées internes, et au lancement de programmes importants en appui aux communautés affectées par le déplacement des populations, et au retour des personnes déplacées.

La montée en puissance du processus de mise en place de la CVJRR en 2018 mérite d’être soulignée. La lutte contre l’impunité constitue en effet un socle fondateur pour aboutir à la réconciliation nationale entre tous les centrafricains de manière *concomitante* à l’action de la Cour Pénale Spéciale et de la Cour Pénale Internationale, à la tenue régulière des sessions criminelles dans le ressort des 3 Cours d’Appel, au fonctionnement de la justice militaire, à l’application des dispositions du code de discipline des Forces de sécurité intérieure, et à l’action de la CVJRR.

La situation humanitaire qui s’est dégradée depuis le début de 2017 reste plus que préoccupante en cette fin d’année. Au 30 octobre 2018, 27% de la population centrafricaine, soit 1 216 042 personnes se trouvent en situation de déplacement forcé à l’intérieur du pays ou de refuge dans les pays limitrophes ou de la région. Egalement, 2 millions 500 mille personnes ont besoin d’une assistance humanitaire, alors que 2 millions sont touchées par l’insécurité alimentaire⁴³.

Dans ce contexte délétère, des progrès encourageants ont toutefois été enregistrés en 2018 avec le retour volontaire ou assisté de 24 360 centrafricains jusqu’alors réfugiés dans les pays limitrophes et de la région. Egalement, le lancement, en 2017 et 2018, d’importants programmes d’appui aux communautés affectées par le déplacement des populations et au retour des personnes déplacées, est porteur d’une nouvelle dynamique économique, sociale et communautaire dans les localités où ils sont mis en œuvre, en fonction de la stabilisation de la situation sécuritaire suite au déploiement des FACA dans certaines régions du pays.

⁴¹ Source : Avocats sans frontières

⁴² Pour 2019, seulement 5 millions de FCFA ont été budgétisés à cet effet.

⁴³ Source : Bulletin humanitaire N°39 d’octobre 2018, UNOCHA-RCA

PERSPECTIVES POUR 2019

Basées sur les résultats obtenus et sur la synthèse de l'état d'avancement, les perspectives pour 2019 sont présentées dans l'ordre des objectifs du pilier 1.

1. **Les leçons apprises du projet pilote DRRR doivent être intégrées dans la conduite des opérations du « Grand DRRR »** lancé à Paoua en décembre 2018. L'UEPNDDRR doit formaliser et diriger un mécanisme de coordination avec les principaux partenaires financiers et techniques et agences d'exécution afin (i) de coordonner en temps réel la mise en œuvre du PNDDRR (ii) d'assurer la cohérence et l'harmonisation des modalités de mise en œuvre du PNDDRR par tous les partenaires d'exécution, et (iii) de désigner un point focal « ENFANT » au sein de l'UEPNDDRR, comme déjà recommandé lors de la revue semestrielle de juin 2018.
2. **Les programmes de réduction de la violence communautaire ont pris de l'ampleur depuis leur lancement en 2016 et deviendront essentiels** pour accompagner en temps réel le lancement du « Grand DRRR » dans le nord-ouest, et son extension future dans d'autres parties du pays. Il conviendra également d'articuler rapidement au niveau technique et opérationnel la mise en œuvre du PNDDRR et la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la violence communautaire qui lui est complémentaire. La mise en œuvre de la stratégie nationale des ALPC et de son plan d'action pour le désarmement des civils devra être accélérée.
3. **L'exécution de la LPM, et l'installation de la garnison à Bouar** constituent des chantiers majeurs pour la défense nationale en 2019 et serviront de « test » pour la mise en œuvre du PND. L'approbation de la loi de programmation des FSI en 2019 sera également cruciale pour assurer la mise en œuvre du PRRFSI dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, la montée en puissance des services de la protection civile devra être pleinement soutenue par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale.
4. **La construction ou réhabilitation d'infrastructures pour le stockage des armes et des munitions**, et le déploiement du personnel spécialisé formé, constituent des préalables pour que les demandes d'exemption présentées au Comité des sanctions soient acceptées. La gestion et l'utilisation des armes et des munitions sont également essentielles pour le déploiement futur des FACA et des FSI afin d'assurer la sécurité et la protection des civils, et éviter toute exaction ou usage illicite des armes à feu.
5. **Il sera tout aussi important d'accélérer en 2019 l'approbation des instruments légaux en soutien aux réformes des FACA et des FSI**, dont notamment, mais pas exclusivement: (i) le statut du personnel des FACA⁴⁴ (ii) les lois organiques de la Gendarmerie et de la Police, et (iii) les statuts du personnel de la Gendarmerie et de la Police.

⁴⁴ Le dernier statut daterait de 1961

6. **L’approbation de la politique sectorielle de la justice** constituera une première étape et affirmera la volonté politique de réformer la justice démontrée lors du large processus de consultation conduit pour sa préparation. La politique sectorielle de la justice, une fois approuvée, déterminera également les priorités à retenir dans le cadre du RCPCA pour la période 2019 – 2021. Le processus d’adoption parlementaire de la loi sur l’aide légale devra être accéléré en 2019, et ses implications budgétaires déterminées. Il en va de même pour le Code de protection de l’enfant qui est attendu d’approbation depuis des années.
7. **En ce qui concerne la CPS, les principales priorités pour 2019 porteront sur (i)** les enquêtes conduites par les procureurs et juges d’instruction (ii) l’opérationnalisation du Greffe, afin que toutes les unités de la Cour sous son autorité soient administrées et coordonnées de manière efficace pour soutenir le travail judiciaire de la CPS⁴⁵ (iii) la mobilisation des ressources financières nécessaires à l’opérationnalisation et au fonctionnement de la CPS, et (iv) le développement des activités de soutien et de protection des victimes et des témoins, de communication et de sensibilisation de la CPS.
8. **La mise en œuvre du plan d’action de la stratégie de démilitarisation des établissements constituera une étape clé du vaste chantier de réforme du système pénitentiaire.** En parallèle du démarrage de la formation des 150 personnels pénitentiaires nouvellement recrutés, le recrutement des 150 personnels additionnels prévus sera effectué en 2019.
9. **L’action du Ministère de l’Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale** portera en 2019 principalement sur les priorités suivantes :
 - Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des 20 CLPR déjà créés, et l’étendue du dispositif dans les régions qui n’en sont pas encore pourvues. L’objectif visé est de parvenir à doter au moins 5 régions de ce dispositif. Ceci permettra la création des Coordinations régionales des CLPR, lesquelles mettront en place la Plateforme nationale des comités locaux de paix et de réconciliation;
 - Concernant la création de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation, les consultations populaires nationales seront organisées. Elles permettront de recueillir les attentes et les recommandations de la population à la base. Également l’avant-projet de loi portant création de la CVJRR sera soumis au Président de la République, Chef de l’État, et le projet de loi sera présenté à l’Assemblée nationale pour adoption. Une campagne de plaidoyer sera lancée, en vue de mobiliser les ressources indispensables pour le fonctionnement et la conduite des activités de la CVJRR;
 - Enfin, la 4^{ème} édition de la Journée nationale dédiée à la commémoration de la mémoire des victimes sera organisée le 11 mai 2019.

⁴⁵ Entre autres choses, un Greffier adjoint international doit être recruté au plus vite pour soutenir le Greffier en chef tel que prévu dans le Règlement de procédure et de preuve de la CPS

1.2. MISE EN ŒUVRE DU PILIER 2

RENOUVELER LE CONTRAT SOCIAL ENTRE L'ÉTAT ET LA POPULATION



- Réhabilitation des infrastructures de l'Administration publique
- Education
- Eau potable
- Santé maternelle et infantile
- Sécurité alimentaire
- Caisse de résilience

INTRODUCTION

Le pilier 2 du RCPCA, qui vise à renouveler le contrat social entre l'État et la population, comprend quatre (4) objectifs à atteindre sur la période 2017-2021 présentés dans la tableau 1.

Tableau 1: Objectifs du Pilier 2 à atteindre (2017 – 2021)

1. Redéployer l'administration sur tout le territoire et mettre en place une gouvernance local inclusive
2. Fournir les services de base à la population sur tout le territoire en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau
3. Assurer la sécurité alimentaire et la résilience
4. Renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance : gestion et contrôle des finances publiques, recette fiscales et lutte contre la corruption

Ces objectifs sont étroitement interdépendants, et essentiels, dans une perspective de relèvement, pour améliorer les conditions de vie de la population par (i) la restauration progressive de l'autorité de l'État à travers le redéploiement de son administration civile sur le territoire; (ii) le redressement des services sociaux de base essentiels qui ont été davantage disloqués suite à la dernière crise; et, (iii) la réforme structurelle et systémique de la gestion des finances publiques afin de restaurer la confiance en l'État, augmenter ses revenus, et par voie de conséquence, augmenter ses investissements pour honorer ses obligations à l'égard de la population, y compris à travers la lutte contre la corruption.

Chaque objectif du pilier est décliné en résultats stratégiques à obtenir durant la période 2017 – 2021, et en activités stratégiques à réaliser sur une base annuelle ou pluriannuelle. L'instantané des activités stratégiques⁴⁶ permet d'apprécier, de manière générale, l'état d'avancement du pilier 2 en présentant l'évolution des activités conduites en 2017 et 2018 illustrée dans le tableau 2.

Tableau 2: Instantané des activités stratégiques réalisées et initiées en 2017 et 2018

Objectifs du pilier 2	Nombre de résultats stratégiques à obtenir 2017-2018	Nombre d'activités réalisées en 2017 comme prévu	Nombre d'activités initiées en 2017 comme prévu	Nombre d'activités réalisées ou initiées en 2018 comme prévu
1	05	14 sur 30	11	18 sur 25
2	37	76 sur 135	118	75 sur 158
3	07	16 sur 25	26	17 sur 27
4	07	22 sur 29	21	24 sur 36
Total	56	128 sur 219	176	134 sur 246
% réalisation	---	62%	---	54.47%

⁴⁶ Les activités stratégiques réalisées ou initiées en 2017 et 2018 sont, dans le détail, renseignées dans le Cadre de résultats stratégiques du pilier2 qui est disponible dans la volume 2 du rapport annuel 2018.

Le nombre des résultats à produire, et des activités stratégiques à réaliser est indicatif de la grande complexité de la planification initiale du pilier 2 dans un contexte de relèvement. Des efforts sont en cours pour les rationaliser et mieux les prioriser en fonction des stratégies sectorielles approuvées entretemps, et de ce qui peut être réalisé effectivement en 2019-2021.

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS EN 2017-2018

OBJECTIF 1

Le premier objectif du pilier 2 vise à redéployer l'administration sur tout le territoire et à mettre en place une gouvernance locale inclusive. Il comprend cinq résultats stratégiques à obtenir pour atteindre l'objectif d'ici 2021.

Le document de Stratégie Nationale de Restauration de l'Autorité de l'Etat (RESA) pour 2017-2020 a été validé techniquement en septembre 2017. La mise en place du Comité de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la RESA a été formalisée par l'arrêté n°005/MP du 19 février 2018. Sous la direction de la Primature, la cartographie des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (FAE) présents à leur poste a été réalisée, et est remise à jour régulièrement.

Le Code des collectivités locales et territoriales révisé depuis 2017 se trouve au niveau de la Commission Intérieur de l'Assemblée Nationale. Les lois organiques portant création des Institutions prévues par la Constitution ont toutes été promulguées. Ces institutions ont été mises en place et sont fonctionnelles. La reconstitution du fichier de l'Etat Civil a démarré depuis 2017 avec l'appui des partenaires de la communauté internationale. En 2017-2018, 320 registres confondus (naissances, décès, mariages) ont été distribués dans les 176 communes, dont Bangui.

En 2017 et 2018, 16 préfets, 71 sous-préfets et deux chefs de poste de contrôle administratif nouvellement nommés et formés, ont été dotés de moyens roulants et de matériels et fournitures de bureaux; 70 sous-préfets sont installés dans leur juridiction. Le premier semestre 2018 a vu la finalisation de la réhabilitation ou de la reconstruction et l'équipement de 63 infrastructures administratives devant abriter les services de l'Etat dans 75 % des préfectures et sous-préfectures. Egalement, les autorités locales ont été formées au guide de l'administration territoriale dans le nord-est et l'ouest du pays.

OBJECTIF 2

Le deuxième objectif du pilier 2 vise à fournir les services de base à la population sur tout le territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales. Il comprend trente-sept résultats stratégiques à obtenir sur la période 2017-2021 pour atteindre l'objectif. Ces résultats sont renseignés par service social de base fourni à la population.

Education primaire, secondaire, technique, et alphabétisation

L'éducation fondamentale a enregistré des résultats non-négligeables en 2017 et 2018. En termes d'accès, des efforts ont été consentis par le gouvernement avec l'appui de la communauté internationale pour la construction/réhabilitation des bâtiments scolaires, l'installation de latrines et de points d'eau potable, la formation des enseignants, les dotations en kits et manuels scolaires à Bangui et dans les préfectures de l'Ouham, Ouham Pende, Vakaga, Baminigui Bangoran, Haut Mbomou, et la Lobaye.

Concernant la qualité de l'éducation fondamentale, les systèmes de formation initiale et continue des enseignants, et le cadre de suivi pédagogique ont été renforcés par le recrutement et la formation de 1,000 maîtres d'enseignement et la formation de 126 instituteurs à l'Ecole Normale des Instituteurs de Bambari. Des enseignants contractuels ont également été recrutés et formés. Les matériels didactiques comme les livres de français et mathématique, le manuel de langage et de calcul, les livrets pédagogiques ont été produits et mis à disposition pour le fondamental 1 et 2.

Voir encadré 1 à la page suivante.

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, le déploiement des enseignants a été effectif dans les zones sécurisées. La rentrée académique pour l'année 2018-2019 étant toujours en jours, il est difficile à ce stade d'en apprécier l'ampleur. En dépit des efforts réalisés, le secteur souffre encore du manque d'enseignants. Les ratios restent toujours élevés avec 98 élèves pour 1 enseignant, 136 élèves par classe, et 6 élèves par table banc.

Le document d'analyse sectorielle, et le nouveau Plan sectoriel de l'enseignement primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation sont en cours d'élaboration. L'annuaire statistique 2016-2017 a été publié, et les données collectées sont en cours de traitement pour la publication de l'annuaire 2017-2018.

Encadré 1: Une innovation en RCA pour le relèvement d'un système éducatif de qualité par le biais du réseau national des bibliothèques numériques¹.

Dès 2015, le Ministère de l'Éducation a mis en place un projet avec l'appui de la communauté internationale visant à améliorer la qualité des enseignements des instituteurs à partir de fiches pédagogiques. Plus de 1 000 fiches pédagogiques, pour toutes les matières et pour toutes les leçons de l'année, ont été réalisées par 35 conseillers pédagogiques de l'Institut national de recherche et d'animation pédagogique (INRAP). Les 1 200 enseignants titulaires et non titulaires de l'Académie de Bangui, ont pu bénéficier de ces fiches pédagogiques sous forme de fascicule.

Pour la rentrée académique 2016-2017, le Ministère a tenté *une expérience innovante* dans la préfecture de la Lobaye, auprès de 300 instituteurs. Des liseuses numériques contenant ces fiches pédagogiques ont été distribuées aux instituteurs, après une formation de 3 jours au Centre pédagogique régional de M'Baïki. Ces liseuses ont une autonomie de plus de 3 semaines. Dotées d'un écran lumineux, les instituteurs peuvent les lire en l'absence des services de l'ENERCA, et ce à un coût inférieur aux fascicules papier, dont la reproduction est très coûteuse et dont la durée de vie est limitée dans les climats de la RCA.

Fort de cette expérience, qui a été évaluée comme très positive par les enseignants et les enfants, et sur base d'un pourcentage de perte des liseuses de 1 % (4 sur les 300 liseuses distribuées), le Ministère a développé un **projet de formation des maîtres centré sur les bibliothèques numériques** pouvant recevoir des centaines de milliers de documents (fiches pédagogiques, livres etc.).

L'installation de ces bibliothèques dans les Centres pédagogiques régionaux (CPR) équipés de panneaux solaires, permet aux instituteurs de connecter, sans internet, leur liseuse au disque dur de la bibliothèque numérique (ou Koombook) installée dans leur CPR.

Pour l'année académique 2017-2018, les CPR de Bangui, M'Baïki, Bossangoa, Bouar, Ndele et Bambari ont été équipés en bibliothèques numériques avec leur lot de liseuses.

Pour l'année académique 2018-2019, l'entièreté du réseau sera mis en place avec l'équipement en bibliothèques numériques des CPR de Bozoum, Berberati, Kaga Bandoro et Bangassou, et de l'École normale supérieure. Également, les liseuses contenant la totalité des fiches pédagogiques pour les 6 niveaux du primaire et dans toutes les disciplines seront distribuées, après formation, à chaque instituteur de Bangui (titulaires et maîtres parents), alors que 1,500 liseuses seront distribuées à l'intérieur du pays, après formation de leur utilisateur. L'expérience de la RCA sera propagée dans la zone CEMAC.

Au niveau opérationnel, les principaux résultats rapportés en 2017 et 2018 sont renseignés ci-dessous.

En 2017 :

- 883 enseignants en attente d'intégration ont été formés, sur les 1 000 prévus;
- 1 000 maîtres d'enseignement sur les 1,500 prévus ont été formés dans les 10 Centres Pédagogiques Régionaux (CPR) du pays;
- 118 écoles sur les 158 écoles prévues ont été réhabilitées;
- 7 écoles sur les 9 prévues ont été construites dans les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham Pende;
- 52 écoles du programme « Kekereke » ont été construites et remises aux communautés;
- 100 000 sur les 200 000 manuels prévus ont été distribués aux élèves;
- 4 000 guides d'enseignants ont été distribués;
- 223 espaces temporaires d'apprentissage ont été mis en place dans 41 sites de déplacés.

En 2018 :

- 600 enseignants et responsables d'établissements scolaires ont été formés dans la lutte contre les violences basées sur le genre;
- 2 000 enseignants ont été contractés sur le budget national;
- 100 maîtres parents ont été recrutés et formés dans les CPR;
- 350 maîtres parents ont été contractés par les organisations non-gouvernementales;
- 32 écoles du programme « Kekereke » ont été réhabilités et remises aux communautés;
- 9 salles de classe ont été réhabilitées dans 3 écoles de la Nana Gribizi;
- Le Collège d'enseignement général de Grimari a été réhabilité;
- 165 manuels d'histoire, géographie et de cohésion sociale sont en cours de distribution;
- 74 564 enfants ont bénéficié de kits scolaires pour la rentrée scolaire 2018 à Bangui et dans les 16 préfectures du pays;
- Le système d'information et de gestion est devenu opérationnel;
- Le rapport sur l' « État du système éducatif national » a été finalisé et permettra une meilleure planification sectorielle;
- Le Groupe des partenaires de l'éducation a accordé, pour 2019, un financement accéléré de 6.3 millions \$US au secteur.

Santé

Depuis 2017, la résurgence des violences sur les populations civiles a entraîné la suspension des activités des agents de la santé et des acteurs humanitaires directement ciblés à de nombreuses reprises, principalement à l'intérieur du pays. Dans un tel contexte, le relèvement du secteur de la santé présente un défi d'importance vitale pour la population: l'urgence de sauver des vies suite aux incidents sécuritaires reprend encore de manière récurrente le dessus sur la reconstruction progressive du secteur de la santé. Malgré cet environnement très difficile et complexe, des progrès importants ont été enregistrés dans le secteur de la santé.

En 2018, 85% des formations sanitaires sont fonctionnelles contre 68% en 2015. L'opérationnalisation de 35 districts sanitaires a permis de rapprocher les services de santé de la population, et de renforcer la communication et la collaboration entre les différents niveaux du système. Les services de garde dans les hôpitaux ont été restaurés et renforcés avec l'implication de tous les médecins, y compris ceux qui exercent des fonctions administratives, ce qui a permis d'améliorer la prise en charge immédiate des patients en situation d'urgence, ainsi que le suivi des patients hospitalisés. L'effectif du personnel de la santé, toutes catégories confondues, est passé de 2 500 en 2017 à 2 826 en 2018.

Le système de gratuité ciblée des soins de santé au profit des personnes les plus vulnérables mis en place en 2014 et prolongé jusqu'en juillet 2016 a été évalué dans l'optique d'une reconduction et de son amélioration. Un projet de décret portant sur la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, et les femmes victimes de violences basées sur le genre a été élaboré, discuté par la commission des textes, et est actuellement soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

Le renforcement de la gouvernance du système de la santé a été marqué par (i) la mise en place d'une culture de la gestion basée sur les résultats et le renforcement des partenariats (ii) la mise en place d'un Comité de coordination du secteur de la santé, et d'un comité de pilotage unique des projets du secteur de la santé (iii) l'application de mesures disciplinaires contre les pratiques anti-déontologiques et illégales: 31 agents ont été séparés de la fonction publique pour non prise de service après leur intégration et affectation, et 48 agents ont vu leur solde suspendue pour abandon de poste; des hauts cadres ont été relevés de leur fonction pour malversations, et d'autres ont reçu des avertissements pour indécatesse.

La réforme du secteur pharmaceutique a été lancée avec (i) l'élaboration d'une feuille de route pour le relèvement du secteur, et d'un avant-projet de loi portant sur les médicaments et autres produits de santé, et l'exercice de la pharmacie (ii) la conscientisation sur les dangers des faux médicaments et les pratiques illicites. Une des mesures emblématiques de la réforme a été la fermeture par le Ministère de la Santé et de la population d'un grossiste privé s'étant rendu coupable de la promotion et de la vente de faux médicaments.

Le système de financement du secteur de la santé basé sur la performance assuré par la communauté internationale qui a été mis en place en 2017 et 2018, sera renforcé à partir de 2019.

Résultats opérationnels 1/2

Dans le cadre du programme intérimaire de la santé, les principaux résultats opérationnels rapportés lors de la revue annuelle organisée en décembre 2018 sont renseignés comme suit ⁴⁷

Amélioration de la couverture vaccinale qui résulte de la conjonction du Programme élargi de vaccination (PEV), et des campagnes de vaccination

- La couverture en Penta⁴⁸ chez les enfants de 0 à 11 mois est passée de 47% en 2016, à 54% en 2017 et à 69% en 2018;
- Le taux de couverture vaccinale contre la tuberculose est passé de 56% en 2016 à 75% en 2018;
- Ces résultats sont encourageants pour atteindre la cible de 80% visée pour 2019.

Accélération de la lutte contre le VIH/SIDA/Tuberculose qui résulte du programme de rattrapage et d'accélération ciblant six grandes villes du pays (Bangui, Bambari, Berberati, Paoua, Carnot et Bimbo)

- La proportion des personnes vivant avec le VIH (PVVHI) qui connaissent leur statut de sérologie est passée de 49.8% en 2017 à 54.5% en 2018;
- La proportion des PVVHIH qui reçoivent un traitement antirétroviral est passée de 28% (soit 37 727 personnes) à 30.9% en 2018 (soit 122 054 personnes);
- Au 1^{er} trimestre 2018, plus de 4 000 nouveaux patients ont été mis sous traitement dépassant les prévisions du Fonds Mondial pour l'année.

Intensification du dépistage, du traitement et de la prévention du paludisme

- Le nombre notifié des cas de paludisme est passé de 1 304 600 en 2017 à 1 355 750 en 2018;
- De ce total, 1 300 875 cas (soit 96%) ont reçu un traitement antipaludique de première ligne en 2018, contre 1 188 745 en 2017 (soit 91%);
- 887 477 moustiquaires imprégnés d'insecticides ont été distribués.

⁴⁷ Source : Ministère de la Santé et de la population

⁴⁸ Le Penta est l'antigène traceur regroupant les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, les infections à hépatite B, et à haemophilus influenza

Résultats opérationnels 2/2

Toujours dans le cadre du programme intérimaire de la santé, les principaux résultats opérationnels rapportés lors de la revue annuelle organisée en décembre 2018 sont renseignés comme suit ⁴⁹

Intensification du dépistage, du traitement et de la prévention du paludisme

- Le nombre notifié des cas de paludisme est passé de 1 304 600 en 2017 à 1 355 750 en 2018;
- De ce total, 1 300 875 cas (soit 96%) ont reçu un traitement antipaludique de première ligne en 2018, contre 1 188 745 en 2017 (soit 91%);
- 887 477 moustiquaires imprégnées d'insecticides ont été distribués.

Renforcement de la prévention de l'épidémie à virus EBOLA et autres épidémies

- Le système d'alerte et de riposte aux épidémies, y compris l'épidémie à virus EBOLA, a été renforcé par la mise en place de 15 sites de surveillance épidémiologique, le recrutement de 162 points focaux, et le renforcement des capacités techniques de 42 Médecins-chefs des districts et des régions sanitaires en matière de système intégré des maladies et ripostes, et des techniques de prélèvement d'échantillon pour les examens biologiques de confirmation d'une épidémie;
- Un système d'alerte précoce à base communautaire a été mis en place dans le cadre de la prévention contre l'épidémie à virus EBOLA le long des frontières terrestres, de la frontière aérienne, et le long du fleuve Oubangui;
- Ce dispositif a permis (i) l'augmentation du nombre d'alertes qui de 10 en 2017 est passé à 15 en 2018 (ii) la prise en charge en temps réel de plusieurs épidémies notamment la rougeole dans les districts de M'Baïki, Bouca et Bangassou, la coqueluche à Bria, la méningite à Damara, l'hépatite E à M'Baïki et Bocaranga, et la fièvre jaune à Bocaranga.

Infrastructures de la santé

- 863 des 1, 014 formations sanitaires sont fonctionnelles soit 85%⁵⁰;
- 498 structures de santé ont adopté la prise en charge intégrée des maladies;
- 7 structures médicales ont été construites ou réhabilitées à Bangui⁵¹;
- Construction et équipement du plateau technique du Centre National Hospitalier Universitaire de Bangui comprenant les unités d'imagerie médicale et d'hémodialyse construction du service de traumatologie à l'Hôpital communautaire;
- Dotation partielle des services centraux et régionaux du Ministère en 2018 en moyens roulants, en équipement informatique et de bureau⁵².

⁴⁹ Source : Ministère de la Santé et de la population

⁵⁰ Source : Carte sanitaire 2018, Ministère de la Santé et de la Population

⁵¹ Réhabilitation de 3 morgues et d'1 laboratoire ; construction d' 1 banque de sang, d'1 centre de nutrition, et d'1 bloc opératoire

⁵² 6 véhicules, 2 camions tracker, 100 motos, 100 vélos, 11 ordinateurs de bureau, 11 imprimantes, 5 ordinateurs portable, 2 vidéo projecteurs, et 2 photocopieuses

Le Ministère de la Santé et de la population envisage la poursuite de la mise en œuvre du plan intérimaire du secteur de la santé en renforçant les efforts sur (i) les programmes prioritaires à haut impact tels que programme élargi de vaccination, la santé de la reproduction, le VIH/SIDA/Tuberculose/Paludisme, la santé communautaire et la nutrition (ii) l'opérationnalisation des districts sanitaires (iii) la mobilisation des ressources liée aux résultats (iv) la gestion axée sur les résultats à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (v) la mise en place d'un mécanisme durable d'approvisionnement de médicaments de qualité (vi) la poursuite de la réhabilitation, reconstruction et équipement des infrastructures sanitaires.

Nutrition

La politique nationale de sécurité alimentaire et de nutrition élaborée en 2017 a été techniquement validée en 2018, de même que la législation nationale sur la commercialisation des substituts du lait maternel. Une enquête nutritionnelle a été réalisée en 2018 dont les résultats permettront de mieux orienter la mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de sécurité alimentaire.

Au niveau opérationnel, les principaux résultats rapportés en 2017-2018 se présentent comme suit:

- 409 unités de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère sont opérationnelles dans les 16 préfectures et à Bangui;
- 19 398 enfants sévèrement malnutris ont été pris en charge sur les 31 000 prévus pour la période 2017-2018;
- 498 enfants souffrant de malnutrition aiguë ont été pris en charge au niveau communautaire, sur les 500 prévus en 2018;
- La nutrition a été intégrée dans le traitement de 1 903 personnes affectées par le VIH SIDA;
- Un stock de contingence a été constitué pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère (2,180 cartons de *Plumpy'nut*).

Eau et Assainissement

Les maladies diarrhéiques constituent la seconde cause de mortalité en RCA après le VIH, et juste avant le paludisme⁵³. Ors la consommation d'eau potable permet de réduire les maladies d'origine hydrique dans un pays comme la RCA où la pluviométrie est abondante et alimente quatre bassins principaux⁵⁴ qui drainent les eaux sur 100% du territoire⁵⁵. L'exploitation durable de cette richesse naturelle est d'une importance incommensurable pour le développement humain en RCA. Elle n'est cependant pas soutenue par des investissements conséquents pour assurer l'accès de la population à l'eau potable qui est un droit fondamental au même titre que la santé ou l'éducation.

⁵³ Source : site officiel de l'OMS

⁵⁴ www.fao.org/docrep/8260b1c.htm

⁵⁵ le bassin de l'Oubangui au sud du pays qui draine 55% du territoire vers le fleuve Zaïre ; le bassin de la Sangha dans le sud-ouest qui draine 11% du territoire vers le fleuve Zaïre ; le bassin du lac Tchad au nord du pays qui draine 33% du territoire; et, le bassin de la Lom-Sanaga, fleuve camerounais qui draine moins de 1% du territoire à l'ouest du pays

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural, les principaux résultats opérationnels rapportés en 2017-2018 se présentent comme suit :

- 645 forages et 46 puits modernes ont été construits, et 13 sources d'eau ont été aménagées, soit un taux de réalisation de 114 % contre la cible de 250;
- 120 anciens forages ont été réhabilités;
- 1 système simplifié d'alimentation en eau potable a été mis en place;
- 13.2 linéaire de conduites d'eau primaire et secondaires ont été réhabilités sur les 20 prévus;
- Le réseau d'eau est en train d'être étendu de 20km dans le périmètre de Bangui;
- 128 points d'eau sur les 100 ciblés ont été dotés en kits de réparation;
- 109 comités des points d'eau ont été formés ou recyclés;
- 19 artisans réparateurs de pompes ont été formés ou recyclés.

Concernant l'assainissement, les principaux résultats opérationnels rapportés en 2017 et 2018 sont les suivants :

- 48 écoles sur les 100 ciblées ont été équipées de points d'eau et de latrines;
- 21 formations sanitaires sur les 20 ciblées, ont été équipées de point d'eau et de latrines;
- 351 villages ont été déclarés en « Fin de la Défécation à l'Air Libre » pour 150,000 habitants au 30 juin 2018;
- 26 600 ménages ont été sensibilisés et ont construit leurs latrines.

Protection Sociale

Au niveau institutionnel, l'arrêté du 24 juillet 2018, porte création, organisation et fonctionnement d'un Comité de pilotage chargé d'actualiser la politique nationale de la protection sociale, qui est en cours d'élaboration. D'autre part, les stratégies nationales de lutte contre le mariage des enfants, et de lutte contre les violences basées sur le genre ont été techniquement validées.

OBJECTIF 3

Le troisième objectif du pilier 2 vise à assurer la sécurité alimentaire et la résilience. Il comprend sept résultats stratégiques à obtenir pour atteindre l'objectif d'ici 2021.

La situation de l'insécurité alimentaire est extrêmement préoccupante en RCA, particulièrement, mais pas exclusivement, pendant les périodes de soudure de la campagne agricole. Au 30 septembre 2018, il est estimé que 43% de la population centrafricaine se trouve en situation d'insécurité alimentaire aiguë, soit environ 1 900 000 personnes⁵⁶.

Au niveau opérationnel, les principaux résultats rapportés pour 2017 et 2018 sont les suivants :

- 7 organisation faitières et 1,027 groupements -soit 20,317 chefs de ménages ont été appuyés avec contractualisation pour l'achat de 740 tonnes de vivres;
- 12 000 ménages vulnérables ont bénéficié d'un appui à la production agricole;
- 57 000 ménages vulnérables ont reçu des kits vivriers pour la campagne agricole 2017-2018, et 572 tonnes de vivres ont été distribuées pendant cette période;
- 5 000 producteurs ont été encadrés et dotés de kits agricoles, tandis que les usines de leurs coopératives ont été partiellement réhabilitées;
- 120 groupements de jeunes ont été appuyés à l'issue des sessions de formation technique dans les centres de la Jeunesse pionnière nationale à Bangui, Bambari et Bouar;
- 30 000 enfants du primaire ont bénéficié des cantines scolaires dans les préfectures de l'Ouham Pende et la Nana Mambere;
- 2 000 ménages ont été formés et ont reçu 25 000 poussins pour l'élevage;
- 20 groupements de femmes et 20 groupements de jeunes ont été formés dans l'approche des Caisses de Résilience (CR), de même que 1 540 femmes et jeunes;
- 445 délégués techniques ont été formés sur l'approche Champ Ecole Producteurs (CEP);
- 40 femmes et jeunes ont été formés au développement de la micro finance communautaire à travers l'approche « AVEC » avec la distribution des kits de production et de transformation;
- 86 réseaux d'épargne et de crédit communautaire ont été créés dans le pays.

⁵⁶ Source : Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, FAO, septembre 2018

OBJECTIF 4

Le quatrième objectif du pilier 2 vise à renforcer la stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance (gestion et contrôle des finances publiques, recettes fiscales, lutte contre la corruption).

Le réengagement de la communauté internationale au chevet de la RCA, a permis au gouvernement de conclure en juillet 2016, un programme économique triennal soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds monétaire international. Dans ce cadre, le gouvernement a fondé sa stratégie de viabilité des finances publiques à court et moyen termes sur 5 axes stratégiques: la revitalisation des recettes, la sécurisation et la gestion de la trésorerie de l'État, la normalisation de la gestion budgétaire, le rétablissement des services comptables et reddition des comptes de l'État, et le rétablissement de la crédibilité de l'État⁵⁷.

Revitalisation des recettes

La revitalisation des recettes a pour objectif d'accroître le revenu intérieur avec un accent particulier sur les recettes internes. Des actions d'envergure ont été mises en place à cet égard, dont :

- La sécurisation du couloir Bangui – Douala, principale voie de ravitaillement du pays par la mise en place de la brigade économique pour le convoyage des marchandises, et la réorganisation et redéploiement des administrations fiscales et douanières dans les zones où la sécurité s'est stabilisée;
- L'adoption du décret portant révision de la structures des prix pétroliers indexant les prix plats internationaux comme nouvelle base de calcul, et l'adoption de la mercuriale fixant les valeurs des essences forestières afin de refléter les cours internationaux, et assurer un meilleur recouvrement des taxes d'abatage et de reboisement;
- La gestion transparente des exonérations fiscales et douanières, et la limitation des exonérations dérogatoires en conformité des dispositions légales à travers la mise en place d'un Comité interministériel de gestion des franchises, des exonérations fiscales et douanières, et de leurs conditions d'octroi;
- L'actualisation du tarif des douanes, de la TVA et des droits d'accises dans SYDONIA;
- L'enregistrement systématique et la mise en recouvrement des restes à recouvrir, y compris ceux dus par les entreprises publiques;
- La réalisation d'un audit des arriérés fiscaux dans le secteur du bois en prélude au processus de négociation avec les opérateurs concernés en vue de leur apurement;
- La réalisation de l'étude sur la fiscalité appliquée au secteur des technologies de l'information et de la communication, afin d'assurer la couverture totale financière sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget (MFB).

⁵⁷ Toutes les informations fournies dans cette section sont extraites du « Bilan du Ministère des Finances et du Budget de 2016 à 2018 », présenté par le Ministre lors de la réunion du Comité Directeur Conjoint du 23 septembre 2018 ainsi que du rapport de la cinquième revue du FMI communiqué en décembre 2018

Sécurisation et gestion de la trésorerie de l'Etat

Dans ce domaine, deux cadres de suivi et de concertation sur l'exécution budgétaire ont été mis en place :

- Le Comité de Suivi et de Gestion des Finances Publiques dont les assises sont trimestrielles, sous la présidence du Chef de l'État
- Le Comité de Trésorerie qui se réunit chaque mois avec la participation des partenaires techniques et financiers.

D'autre part, des conventions de titrisation des créances des banques commerciales d'un montant de 25 milliards de FCFA ont été signées entre l'État et ces dernières assortis de moratoires. Elles ont donné lieu à des paiements réguliers depuis octobre 2017 réduisant progressivement les créances.

La maîtrise de la masse salariale des FAE est à présent facilitée grâce à la mise en place d'une interconnexion entre les différents services concernés, la mise à jour des tables de la solde, et le contrôle physique des FAE.

Gestion budgétaire normalisée 1/2

A ce titre, un travail considérable a été effectué, dont les réalisations majeures peuvent être résumées comme suit :

- Le renforcement du cadre juridique par les travaux de transposition des directives de la CEMAC relatives à la gestion harmonisée des finances publiques pour l'arrimer aux standards internationaux par l'approbation (i) du Règlement général de la comptabilité publique (ii) de la Nomenclature budgétaire de l'État (iii) du Plan comptable de l'État, et (iv) du Tableau des opérations financières de l'État;
- La mise en place du décret fixant le cadre de préparation du projet de Loi des Finances qui a permis l'adoption du projet de loi des Finances 2018 dans les délais constitutionnels;
- L'adoption des dispositions réglementaires pour un strict contingentement du recours aux procédures exceptionnelles à hauteur de 5% maximum des dépenses hors salaires, pensions et services de la dette (bien que ce recours ait atteint 9% en 2018);
- L'adoption de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses, et du manuel de procédure des dépenses publiques, en conformité de la Loi Organique relative aux lois des Finances de 2016, et du Code de passation des marchés publics de 2008;
- L'adoption du guide méthodologique de préparation du budget, pour permettre une meilleure appropriation des acteurs impliqués, d'améliorer la qualité des documents budgétaires, et de veiller au respect du délai prescrit par la Constitution de la République;
- L'opérationnalisation en novembre 2017 d'un logiciel intégré qui permet à présent de vérifier l'ensemble des opérations de traitement de la solde des FAE avant paiement;
- La remise en place de la chaîne de la dépense à travers l'interconnexion établie entre les fonctions comptabilité et la fonction budget dans le système *Ges'co*, qui permet la traçabilité de l'exécution budgétaire;

Gestion budgétaire normalisée 2/2

- L'adoption et la promulgation de la loi portant règlement de la Caisse centrafricaine des pensions;
- La mise en œuvre effective de l'arrêté portant nomination des agents comptables dans les entreprises, offices et comptes d'affectation spéciale.

Rétablissement des services comptables et reddition des comptes de l'Etat

Gage de transparence dans la gestion budgétaire, il a été procédé en 2016, 2017 et au cours du premier semestre 2018, à la reconstitution et au rattrapage de la comptabilité des exercices de 2010 à 2016, ainsi qu'à la production des comptes de gestion de 2015 et 2016. Pour obtenir ce résultat, un retraitement manuel de très grande ampleur a dû être effectué en raison des carences logicielles du système *Ges'co*⁵⁸ (balances de sortie mal paramétrées, champs n'acceptant pas les milliards etc.).

Rétablissement de la crédibilité de l'État

Un plan d'apurement des arriérés intérieurs dus aux fournisseurs, et d'apurement progressif des arriérés sociaux accumulés entre 1993 et 2003, ces derniers s'élevant à près de 65 milliards de FCFA, est en cours d'exécution au moins jusqu'en 2020. Sur le plan extérieur, des actions sont également en cours pour assainir le portefeuille de la dette de l'État, et obtenir l'annulation de certains prêts.

Enfin, la première ébauche de la Stratégie nationale de la statistique a été élaborée, alors que l'ICASEES a repris les activités de l'Indice de prix à la consommation, a pu rattraper les annuaires statistiques jusqu'en 2014-201⁵⁹, et a lancé la deuxième édition des monographies communales qui est actuellement en cours de finalisation⁶⁰.

⁵⁸ les travaux sont en cours pour remplacer le système *Ges'co* par le logiciel *Simba* à compter de 2021

⁵⁹ Les travaux sont en cours pour l'annuaire statistique de 2017

⁶⁰ La première édition des monographies communales a été publiée en février 2017, suite aux enquêtes menées dans toutes les communes dont les résultats préliminaires ont été intégrés dans le RCPCA

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PILIER 2 EN 2017-2018

Les contraintes sécuritaires demeurent encore un frein majeur à la mise en œuvre des activités du pilier 2. Elles empêchent la poursuite des actions en cours de réalisation, annihilent les premiers acquis des activités menées, et découragent toute nouvelle initiative au vu des pillages, destructions, et pertes en vie humaine récurrentes.

La stratégie nationale de restauration de l'autorité de l'État validée techniquement en septembre 2017 a servi de cadre pour dresser l'inventaire par département ministériel des FAE effectivement présents dans leurs postes d'affectation avec des résultats très mitigés, malgré ses mises à jour régulières. A cet égard, il n'y a pas eu d'avancée significative et concrète pour permettre le paiement décentralisé des salaires des FAE sur le terrain, et non à Bangui. Il est clair qu'un bon nombre de FAE qui perçoivent régulièrement leurs rémunérations à Bangui ne rejoignent pas automatiquement leurs postes d'affectation. D'autre part, le retard enregistré dans l'examen et l'approbation du Code des collectivités locales et territoriales pénalise le Ministère de l'Administration du territoire, du développement local et de la décentralisation dans la mise en œuvre de sa stratégie, et de son plan d'action.

Comme illustré dans la section précédente, des progrès importants ont été réalisés en 2017 et 2018 pour la fourniture des services sociaux de base avec l'appui significatif de la communauté internationale, particulièrement en appui à l'éducation dans le fondamental 1 et 2, de la santé. Ceci ne peut toutefois occulter l'ampleur des besoins à adresser à cet égard, dans le cadre du relèvement du pays. Sans aucun préjudice pour les autres indicateurs des Objectifs de Développement Durable, il convient en effet de souligner la situation qui reste extrêmement préoccupante dans les domaines de la mortalité maternelle et infantile, de la nutrition, de la sécurité alimentaire, et de l'accès à l'eau potable.

La détermination de l'État à réformer la gestion des finances publiques, et les résultats obtenus entre 2016 et 2018 ont été appréciés lors des cinq revues du programme FEC ce qui a permis le décaissement des appuis budgétaires programmés au cours de ces 3 dernières années par la communauté internationale. En effet, la mise en œuvre des réformes engagées a eu des impacts positifs dans plusieurs domaines, et à titre d'exemple:

- Les recettes intérieures sont passées de 67 à 111 milliards de FCFA entre 2015 et 2018, représentant une augmentation de leur pourcentage dans le PIB de 7.1% à 9.3%;
- Les services de la dette ont été payés à hauteur de 49.2 milliards de FCFA pour la période 2016-2018;
- Les arriérés intérieurs ont été payés à hauteur de 39 milliards de FCFA, dont 18 milliards au titre des arriérés de salaire;
- Les arriérés de pension antérieurs ont été totalement apurés.

PERSPECTIVES POUR 2019

Les progrès et résultats partiels rapportés pour 2017 et 2018 sont importants mais méritent d'être résolument renforcés en 2019 et au-delà, en dépit de la situation sécuritaire. Ceci nécessitera :

1. L'engagement déterminé des départements ministériels à finaliser leur stratégie sectorielle et leur plan d'action annualisé pour la mise en œuvre du RCPCA lorsque ceux-ci ne sont pas encore disponibles, et de leur plan d'action annualisés.
2. La révision du cadre de résultats stratégiques du pilier 2 pour l'adapter aux stratégies sectorielles adoptées, avec l'identification de cibles annuelles à atteindre de manière réaliste et déterminante pour améliorer les conditions de vie de la population.
3. La mise à disposition systématique des rapports d'avancement des projets financés et mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers aux départements ministériels et au Secrétariat, afin d'améliorer le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre du pilier 2, et permettre aux départements ministériels de rendre compte de manière informée des résultats obtenus dans leurs secteurs.
4. La redynamisation des comités de coordination sectorielle existants, et la mise en place de ces comité dans les départements ministériels qui en sont encore dépourvus, afin d'entretenir régulièrement, sous le leadership des Ministres, une concertation et un dialogue avec les principaux partenaires techniques et financiers sur les enjeux, réalisations, blocages et solutions à apporter dans les différents secteurs.

1.3. MISE EN ŒUVRE DU PILIER 3

RELÈVEMENT DE L'ÉCONOMIE ET RELANCE DES SECTEURS PRODUCTIFS



- Relance de l'agriculture et de l'élevage d'attelage
- Pêche
- Infrastructures urbaines
- Travaux à haute intensité de main d'œuvre
- Réhabilitation d'infrastructures locales
- Activités génératrices de revenus

INTRODUCTION

Le pilier 3 du RCPCA, qui vise à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs, comprend trois objectifs à atteindre sur la période 2017-2021, présentés dans le tableau 1.

Tableau 1: Objectifs du Pilier 3 à atteindre d'ici 2021

1. Relancer et développer les secteurs productifs: agriculture, élevage, industries extractives et forestières
2. Réhabiliter et construire les infrastructures : les transports l'énergie, et les technologies de la communication et de l'information
3. Assurer les conditions propices au développement du secteur privé et de l'emploi : appui aux entreprises, aux services financiers, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Ces objectifs sont étroitement interdépendants pour assurer de manière concomitante le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Chaque objectif est décliné en résultats stratégiques à obtenir sur la période 2017-2021, et en activités stratégiques à conduire annuellement ou sur une base pluriannuelle.

L'instantané des activités stratégiques permet d'apprécier de manière générale l'état d'avancement du pilier 3 en présentant l'évolution de la mise en œuvre des activités prévues en 2017 et 2018 illustrée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Instantané des activités stratégiques réalisées et initiées en 2017 et 2018

Objectifs du Pilier 3	Nombre de résultats stratégiques à obtenir 2017-2021	Nombre d'activités réalisées en 2017 comme prévu	Nombre d'activités initiées en 2017 comme prévu	Nombre d'activités réalisées ou initiées en 2018 comme prévu
1	17	40 sur 80	52	13 sur 20
2	10	23 sur 49	26	6 sur 18
3	10	25 sur 40	28	15 sur 23
Total	37	88 sur 169	106	34 sur 61
% réalisation	---	52 %	---	55 %

PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS EN 2017 ET 2018

OBJECTIF 1

Le premier objectif du pilier 3 vise à relancer les secteurs productifs, à travers quatre secteurs prioritaires: l'agriculture, l'élevage, les industries extractives des mines et des forêts. Globalement, douze résultats stratégiques sont attendus entre 2017 et 2021 pour atteindre cet objectif.

Le secteur primaire occupe une place très importante dans l'économie centrafricaine, et a contribué en moyenne à 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) avant la crise, et à 35% depuis la crise. Les industries extractives de diamant et d'or ont dû suspendre leurs exportations depuis 2013. Ces industries qui contribuaient en moyenne à 1.93% du PIB avant la crise, n'y contribuent plus qu'à concurrence de 0.3% pour la période 2014-2017. De manière générale, la contribution des secteurs productifs à l'économie nationale en termes de valeur ajoutée et de génération de recettes fiscales reste faible compte tenu des énormes potentialités dont dispose le pays. Elle fait donc l'objet d'une attention soutenue dans le cadre du RCPCA.

Agriculture

Résultat stratégique 1: l'accès aux intrants agro-pastoraux et halieutiques est amélioré.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux intrants agro-pastoraux et halieutiques, une Cellule chargée de l'opérationnalisation de l'Office National des Semences (ONASEM) a été mise en place en septembre 2018, suite à l'adoption en 2017 de la Loi semencière et de ses textes d'application, notamment l'arrêté n° 016/PM du 4 septembre 2017 fixant les conditions d'importation et de distribution des intrants et du matériel agro-pastoral. Le projet de loi relatif à l'exonération sur les importations des intrants agricoles est pour sa part en cours d'élaboration. En outre, quatre stations de multiplication des semences (Boukoko, Poumbaïdi, La Bolé et Bakéré) ont été réhabilitées et sont redevenues opérationnelles en 2018. Toutes ces mesures sont incitatives au développement des initiatives privées de distribution des intrants et équipements agro-pastoraux et halieutiques.

Résultat stratégique 2: les méthodes de recherche et de vulgarisation sont mises à jour et déployées, et des techniques plus adaptées sont diffusées.

Un plan de mise en œuvre du système national de recherche agricole est en cours de préparation. Trois (3) centres régionaux polyvalents de recherche ont été réhabilités et sont à présent opérationnels, en plus de celui de Boukolo, réhabilité en 2017. Il s'agit des centres de Poumbaïdi (Paoua), Bakere (Bossemebe) et de Bolé (Bouar). Ils assurent de nouveau l'exécution des programmes de recherche et la diffusion de variétés en vue d'intensifier la production agricole. Des plans d'affaires sont présentement en cours d'élaboration pour assurer l'autonomisation des ces centres de recherche et de l'Institut Centrafricain de Recherche Agricole. D'autre part, dans le cadre de la réforme des Centres Ruraux d'Éducation et de Formation (CREF), celui de Guifa a été réhabilité en 2018, et une réflexion est en cours pour redéployer les personnels techniques des CREF sous la Direction d'Appui aux Acteurs de Développement Rural.

Résultat stratégique 3: la production agricole est augmentée et les cultures de rente sont développées.

Afin, d'augmenter la production agricole et le développement des cultures de rente, l'accent a été mis sur l'amélioration de l'accès à une mécanisation agricole adaptée, avec l'élaboration en 2018 d'un projet de mécanisation agricole, portant sur des investissements de 79 millions \$US, notamment en attelage bovin, soumis à l'appréciation des partenaires techniques et financiers. D'autre part, les statuts de l'Office National des Matériels Agropastoraux (ONMAP) ont été adoptés en janvier 2018 et son siège est en cours de construction. Dans le cadre de la cartographie des potentialités des zones agro écologiques du pays devant jeter les bases d'un développement régional harmonieux, notamment par l'opérationnalisation des agropoles, une étude de faisabilité d'un projet d'aménagement hydro-agricole et une étude agro écologique sur la vallée de l'Ouham ont été réalisées en 2018.

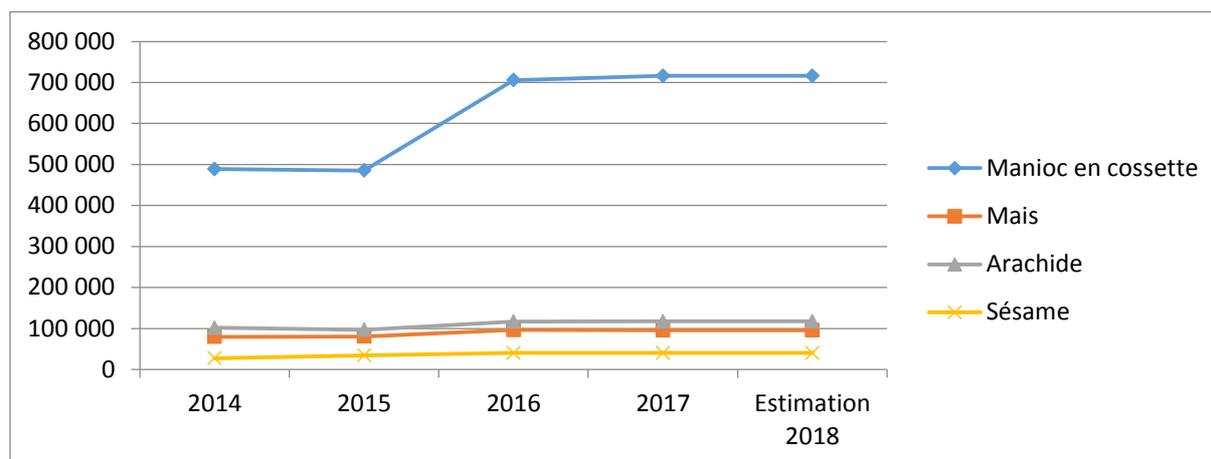
Par ailleurs, l'étude sur la stratégie de transformation de l'Agriculture centrafricaine et la promotion de l'entreprenariat agricole des jeunes a été lancée en novembre 2018, afin de définir le cadre stratégique et le plan d'action pour un développement des chaînes de valeur agricole.

Afin de relancer la production des cultures de rente et de promouvoir l'agro-industrie, une feuille de route a été élaborée en 2018. Ceci fait suite aux différents arrangements convenus en 2017 entre le Ministère du développement rural et les principaux acteurs de la filière coton, notamment la Société de Développement de l'Industrie du Coton (SDIC).

Dans l'optique de développer une stratégie d'aménagement rural et d'irrigation pour soutenir l'augmentation de la production agricole, une étude de faisabilité d'un projet d'aménagements hydro agricoles dans la vallée de l'Ouham et un projet d'aménagements hydro agricoles pilotes ont été développés en 2018. Toutes ces différentes stratégies visant l'augmentation de la production agricole seront consignées et harmonisées dans le document de politique agricole dont l'élaboration a été engagée en 2018.

Globalement, ces différentes réformes ont contribué à l'amélioration de la disponibilité des intrants et de la qualité de l'encadrement agricole; aussi, la production des principales cultures vivrières (manioc, maïs, arachide) et de rente (sésame) s'inscrit-elle dans une tendance globale à la hausse depuis 2015 comme illustré par le graphique ci-dessous.

Graphique 1: Evolution des productions des principales cultures vivrières et de rente⁶¹



La production de manioc pourrait atteindre 726 473 tonnes en 2018, soit des hausses respectives de 1,5% et de 29% par rapport à 2017 et 2015. Par ailleurs, pour les trois autres spéculations, les niveaux de productions déjà atteints en 2017 dépassent ceux de 2014, traduisant un certain retour à la « normale ».

Résultat stratégique 4: La gouvernance et la régulation des secteurs agro-pastoraux et halieutiques sont renforcées.

En ce qui concerne la gouvernance du secteur, le mécanisme de suivi-évaluation du Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MADR) est à présent opérationnel, la réforme de la Chambre d’Agriculture a été engagée, avec l’élaboration du plan d’action prévoyant notamment la mise en place des chambres régionales et l’identification des filières porteuses.

Par ailleurs, le projet de loi portant organisation et fonctionnement des Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales est en cours d’adoption par l’Assemblée nationale et celui portant révision du code foncier agropastoral par l’intégration des conditions attractives aux investissements, ainsi que des dispositions pour la sécurisation du foncier et la prévention de l’accaparement des terres, a été transmis au Conseil Économique et Social pour examen.

En outre, le projet de recensement général combiné de l’agriculture et du cheptel, le premier du genre en RCA, est en instance de démarrage et permettra de disposer des données fiables pour l’appréciation de la valeur ajoutée réelle du secteur primaire.

⁶¹ Source : Ministère de l’Agriculture et de développement rural, novembre 2018. Les niveaux de productions de 2018 ont été estimés sur la base de la tendance observée au cours des trois dernières années.

Élevage et Santé Animale

L'élevage joue un rôle important dans l'économie centrafricaine, avec une contribution annuelle moyenne de 15% au PIB. La RCA fait partie des trois grands pays d'élevage de la zone CEMAC après le Cameroun et le Tchad avec ses immenses terres pastorales d'environ 20 millions d'hectares de pâturage naturel, et un effectif estimé en 2017 à 4 millions 300 mille de bovins et de 5 millions 100 mille de petits ruminants.

Résultat stratégique 1 : l'ancrage institutionnel et l'environnement juridique et réglementaire favorable au développement durable de l'élevage sont renforcés.

Le secteur de l'élevage a été érigé en ministère autonome par le décret N°16.222 du 11 avril 2016. L'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA) ont ensuite été définis par le décret N° 16.371 du 27 octobre 2016.

Le nouveau ministère s'est immédiatement attelé à développer la Politique nationale de développement de l'élevage et de sa Feuille de route pour 2017-2021 qui ont été validées en juillet 2017. Il a pu procéder au redéploiement progressif des services centraux et déconcentrés du MESA. Le Laboratoire Central Vétérinaire (LACEVET) a été réhabilité en 2018. Un lot de matériel et d'équipement livré en 2017, reste sécurisé en attendant la finition des travaux à l'Institut Pasteur et dans la Clinique vétérinaire de Bangui. Des cadres et agents vétérinaires du ministère et de l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage ont été formés dans la gestion du LACEVET.

Résultat stratégique 2 : les productions animales sont diversifiées, accrues et valorisées sur des bases nouvelles.

S'agissant de la diversification, de l'accroissement et de la valorisation des productions animales, l'état des lieux du secteur a été réalisé en 2018, permettant ainsi de disposer des données mises à jour pour le suivi du cheptel. L'organisation des campagnes de vaccination contre la PPCB⁶² et la PPR,⁶³ réalisées dans le centre et l'ouest du pays par l'Agence nationale de développement de l'élevage, se sont été poursuivies en 2018. En plus de prévenir les maladies, ces actions améliorent la qualité de la production.

En outre, des investissements sont consentis dans les infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation pastorale. Des marchés de bétail ont été construits ou sont en cours de construction dans les zones d'élevage et notamment à Bouar, Berberati, Amiu (Sibut) et Zemio. Des aires d'abatage ont également été réhabilitées à Berberati et Zemio. La première pierre, des travaux de construction du marché à bétail terminal de Bangui au village Bouboui au PK 45 sur la route de Boali, a été posée en novembre 2018. La mise en place des unités d'élevages commerciaux et des activités d'amélioration du matériel génétique a été lancée en 2018.

⁶² PPCB : Péripneumonie contagieuse des bovidés

⁶³ PPR : Peste des petits ruminants

Résultat stratégique 3 : la transhumance et le cadre d'intégration des chaînes de valeurs, de compétitivité, d'intégration sous régionale et d'échanges commerciaux améliorés.

Amorcé en 2017, le retour des éleveurs dans les préfectures de Nana Mambere et Mambere Kadei, s'est poursuivi en 2018. Afin d'appuyer le développement de la chaîne de valeur du petit bétail et de l'élevage bovin, quatre projets importants sont en cours d'exécution en appui: (i) à la relance des filières de l'élevage urbain et périurbain (ii) à la relance de la production agro-pastorale (iii) au développement des chaînes de valeur dans les savanes, et (iv) au développement de l'agrobusiness. Dans ce contexte, un programme de construction d'infrastructures modernes de commercialisation de bétail au niveau frontalier (marchés à bétail, couloirs de contention et de contrôle, pistes et points d'eau) a été lancé en 2018. Des actions d'amélioration de l'environnement des échanges commerciaux de bétail et de la viande sur les marchés sous régionaux et régionaux ont démarré. Les interventions prévues visent également à harmoniser les stratégies et les réglementations de contrôle des mouvements du bétail transhumant et de commerce (transhumance intérieure et transfrontalière).

Résultat stratégique 4 : l'élevage devient un facteur de réconciliation nationale, de résilience et de relèvement économique.

Pour faire de l'élevage un facteur de réconciliation nationale, de résilience et de relèvement économique, le Gouvernement centrafricain a lancé en 2018 le programme de création d'un cadre de gestion équitable des zones d'accueil des éleveurs transhumants, des couloirs de transhumance, des marchés à bétail et des points d'eau.

Mines

Résultat stratégique 1 : les investissements dans le secteur minier industriel augmentent.

Afin de créer un cadre favorable à l'augmentation des investissements dans le secteur minier industriel, une Stratégie de mise en valeur du secteur minier et pétrolier sur la période 2019-2023 a été élaborée et validée en 2018. Cette stratégie vise à établir les bases d'une dynamique de croissance et de développement du secteur à travers quatre axes stratégiques: (i) la promotion de la prospection et de la recherche minière et pétrolière (ii) l'exploitation rationnelle des substances minières et pétrolifères (iii) la mise en œuvre des politiques minière et pétrolière, et (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques. Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'accès à l'information géo-scientifique par la création d'une base de données géologique et de promouvoir la prospection minière, une mission d'échange a été effectuée entre la RCA et l'Afrique du Sud. D'autre part, le processus de mise à jour du cadastre minier de la RCA a été engagé en 2018.

Résultat stratégique 2 : la formalisation, la productivité et les conditions de travail des activités minières artisanales sont améliorées.

Des avancées relatives à ce résultat ont été relevées en 2018 avec notamment (i) la réalisation du géo-référencement des chantiers artisanaux (ii) l'élaboration du registre de production des artisans, coopératives et sociétés minière, et (iii) l'élaboration du Programme des petites subventions en vue de relancer les activités des coopératives minières.

Afin d'assurer la conformité de toutes les zones diamantifères du pays au Processus de Kimberley, les dossiers de 5 zones diamantaires ont été validés à savoir Berberati, Boda, Carnot, Gadzi, et Nola. Une proposition de validation de neuf autres zones du pays est en cours d'examen par l'équipe de surveillance du Processus Kimberley, à savoir Bouar, Baoro, Bozoum, Boganda, Boganagone, Dede-Mkouba, Gamboula, M'Baiki, et Sosso Nakombo.

D'autre part, le rapport de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE-RCA) a été élaboré et soumis aux instances d'approbation en vue de la réintégration du pays à l'Initiative. Les études d'impact environnemental des exploitations minières artisanales ont été lancées à titre pilote dans les zones vertes.

Entretemps, l'exploitation artisanale dans les zones minières a continué de progresser de manière significative entre 2016 et 2018. Comme illustré dans le tableau 3, la production de diamant brut a connu en 2018 une augmentation de 608%, par rapport à la production de 2016. Quant à la production d'or, elle a connu en 2018, une augmentation de 343% par rapport à la production de 2016.

Tableau 3 : Evolution de la production de diamant et d'or au cours de la période 2016 - 2018⁶⁴

Ressources nationales	2016	2017	2018	Variation entre 2016 et 2018	Variation entre 2017 et 2018
Diamants bruts	12,641 carats	59,885 carats	76,909 carats	+ 608 %	+ 28 %
Or	32,935 grammes	108,037 grammes	113,117 grammes	+ 343%	+ 104 %

L'exploitation de ces 2 ressources nationales dans les zones principalement contrôlées par les groupes armés, a privé la RCA de quelques 3 milliards de FCFA de recettes fiscales sur la période 2016-2018. En effet, les droits de sortie perçus sur les exportations d'or et de diamant s'élevaient à 1 milliard 200 millions de FCFA en moyenne annuelle avant la crise, contre 79 millions de FCFA après la crise, comme illustré dans le tableau 4.

Tableau 4 : Evolution des droits de sortie perçus sur les exportations de diamant et d'or⁶⁵

Années	Avant la crise				Après la crise				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes en millions FCFA	1 042	1 213	1 331	440	0	402	25	101	66

Cette baisse des droits de sortie est due à l'embargo sur les exportations d'or et de diamant imposé en 2014, dont la levée partielle est intervenue depuis. L'accord du processus de Kimberley a permis d'exporter 66 000 carats de diamant brut en janvier 2018 sur les 84 000 stockés de 2013 à 2016.

⁶⁴ Source : Ministère des Mines et de la Géologie, Novembre 2018

⁶⁵ Source : Ministère des Mines et de la Géologie, Novembre 2018

Résultat stratégique 3 : la gouvernance du secteur minier est améliorée.

La révision du Code minier et du Code pétrolier a été engagée en 2018 afin de créer les conditions de relance des investissements dans le secteur. La déclaration de politique pétrolière de la RCA, la déclaration de politique nationale pétrolière amont, ainsi que le projet de décret portant organisation et fonctionnement de la police minière pour renforcer le système de traçabilité des diamants dans les zones productives, ont été élaborés et sont en cours de validation. Le processus de préparation d'une table ronde sectorielle des investisseurs a été engagé en 2018 en partenariat avec l'Afrique du Sud, afin de présenter les différentes potentialités du pays et le cadre juridique et réglementaire.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur le renforcement des capacités organisationnelles et humaines avec notamment la formation en 2018 de cinq experts-évaluateurs du Bureau d'évaluation et de contrôle du diamant et de l'or, la réfection de certains bâtiments de la Direction régionale de l'Unité spéciale anti-fraude, ainsi que le lancement des travaux de construction d'un bâtiment destiné à l'extension des bureaux du Ministère des Mines et de la Géologie. Aussi, les comptoirs de minéraux (COMIGEM et ORGEM) ont repris leurs activités en 2018. En outre, des projets de développement des communautés de base dans les régions pétrolifères sont en cours de réalisation dans la Bamingui Bangoran et la Vakaga (forage d'eau et construction d'écoles).

Forêts

Les résultats stratégiques à obtenir d'ici 2021 dans ce secteur sont au nombre de sept: (i) l'aménagement intégré et participatif des territoires forestiers permet une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités (ii) la reprise des investissements dans le secteur forestier permet la reprise des flux de revenus, de recettes fiscales et la création d'emplois (iii) les activités forestières sont améliorées et diversifiées, et une spécialisation productive a lieu (iv) les moyens de subsistance des communautés forestières évoluent de manière positive et les conflits entre concessionnaires et communautés forestières diminuent (v) les revenus issus des activités forestières durables s'accroissent (vi) les revenus issus des activités d'exploitation durables des ressources naturelles s'accroissent, et (vii) la gestion des déchets est améliorée.

L'aménagement intégré et participatif des territoires forestiers en vue de permettre une harmonisation des enjeux et l'identification de nouvelles activités s'est poursuivi en 2018 avec la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement des territoires forestiers. Ceci a permis de doter 79% des zones forestières d'un plan d'aménagement et de gestion durable de ces ressources nationales. D'autre part, pour les quatorze sociétés exportatrices de bois, neuf plans d'aménagement sont disponibles et cinq sont en cours de révision. Ces plans d'aménagement doivent permettre à l'État d'exercer un contrôle plus soutenu sur les activités de ces sociétés qui exploitent 3 millions 700 mille hectares.

Afin de permettre la reprise des flux de revenus, de recettes fiscales et la création d'emplois, un état des lieux de la situation fiscale des sociétés forestières en RCA, ainsi que l'analyse des dettes croisées entre les sociétés concernées et les différents bénéficiaires des taxes, ont été réalisés en 2018. Également, une étude sur le coût à l'exportation et la fiscalité des produits ligneux de la RCA a été réalisée et a proposé un ensemble de mesures afin d'accroître la contribution du secteur aux recettes fiscales. Conséquemment, un arrêté interministériel fixant les coûts de transport à l'exportation des produits forestiers ligneux a été signé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Par ailleurs, un dispositif opérationnel de collecte régulière des données des cours du bois et d'observation du marché international des produits en bois tropicaux a été mis en place, et les besoins ont été identifiés afin de renforcer les capacités de l'Observatoire économique de la filière bois et du Centre des données forestières, dans le cadre des travaux de révision des valeurs mercuriales et de la taxe FOT⁶⁶ imposée sur les bois qui sortent du territoire national.

Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale⁶⁷, le programme national, mieux connu sous l'acronyme REDD+, est en cours de préparation pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière, et la prise en compte de l'augmentation des stocks de carbone.

⁶⁶ Taxe FOT : Free on truck

⁶⁷ En anglais : Central African Forest Initiative (CAFI)

La mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement du rôle des Forces de défense en matière de contrôle du commerce du bois a été réactivée en 2018, après trois ans de suspension. Ce Plan d'action, mieux connu sous l'acronyme FLEGT⁶⁸, lutte contre le commerce illégal des ressources forestières nationales. Une base centrale des données pour le suivi du bois a été développée, le quitus obligatoire pour l'exportation du bois a été institutionnalisé, la brigade mobile de contrôle a été redynamisée, et les cantonnements forestiers ont été dotés de moyens matériels et de ressources humaines pour lutter contre les exploitations anarchiques.

S'agissant de l'amélioration de la gestion des déchets, une étude de faisabilité pour la gestion des déchets solides à Bangui a été lancée en 2018.

⁶⁸ FLEGT = Force Law Enforcement, Governance and Trade (UE and FAO)

OBJECTIF 2

Le deuxième objectif du pilier 3 vise à réhabiliter et à construire les infrastructures essentiellement dans trois secteurs: les transports, l'énergie et les technologies de la communication et de l'information. Il comprend dix résultats stratégiques à obtenir d'ici 2021.

Transports

Résultat stratégique 1 : le désenclavement extérieur de la RCA permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.

Les travaux de réhabilitation de l'axe routier Douala-Bangui sont en cours de réalisation. Le dossier d'appel d'offres pour l'adjudication des travaux de réalisation de la route Mbaïki-Mongoumba-Gouga vient d'être bouclé. Les études de faisabilité de la route Ouesso-Mongounba-Bangui-Bgoa-Ndjamen (712 Km) et du corridor Zongo-Kisangani-Bujumbura-Kampala (22,000 Km) ont réalisées, et les recherches de financement sont en cours. L'étude de faisabilité de la navigation sur le fleuve Congo et ses affluents (Oubangui et Sangha) est achevée. D'autre part, les études de faisabilité du port fluvial de Mongoumba/Zinga et du port sec du PK 26 sur la route de Boali ont démarré en 2018.

Résultat stratégique 2 : le désenclavement intérieur permet une circulation largement facilitée des personnes et des biens.

Afin de faciliter le désenclavement intérieur, un certain nombre d'études de faisabilité pour la réhabilitation du réseau routier a été réalisé portant notamment sur les tronçons suivants: Baoro-Carnot-Berberati, Sibut-Grimari-Bambari, Damara-Bogangolo-Bouca, Bossemptele-Bozoum, Kaga Bandoro-Ndele, Berberati-Gamboula, Berberati-Nola-Bayanga, Yamando-Boda, Bossembele-Baoro, Bangui-Sibut, et Bangui-Mbaïki.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés ou sont actuellement en cours notamment sur les tronçons suivants : Sibut-Grimari-Bambari, Bossemptélé-Bozoum, Berberati-Gamboula, Berberati-Nola-Bayanga, Kaga Bandoro-Mbres-Bamingui-Ndele, Kaga Bandoro-Ndele-Birao.

En outre, les travaux ont été engagés pour la réhabilitation de certaines routes nationales et régionales en terre : Sibut-Grimari-Bambari, Bossemptele-Bozoum et Damara-Bouca. Les évaluations sont disponibles pour la réhabilitation d'autres routes nationales et régionales en terre, à savoir : Mbaïki-Boda-Yamando, Bossembele-Bossangoa, Bossangoa-Bozoum, Bozoum-Bocaranga, Sibut-Dékoa, Dékoa-Mala et Bouca-Dékoa.

L'état des lieux pour remplacer les bacs par des ponts métalliques est en cours de réalisation. De même, le processus de mobilisation des ressources pour le financement de l'étude de construction du pont entre Bangui et Zongo et les évaluations pour la construction d'un second pont sur la Mpoko (PK 9 route de Mbaïki) ont été engagées.

Résultat stratégique 3 : une amélioration de la desserte aérienne améliore la connectivité nationale et internationale.

Les travaux de sécurisation de l'aéroport international de Bangui M'Poko, et de renforcement de la piste d'atterrissage sont en cours, alors que l'étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle aérogare a été réalisée.

Résultat stratégique 4 : le cadre institutionnel et la politique des transports permettent une bonne gestion et développement du secteur.

Les réformes entamées en 2017, notamment celle visant l'amélioration du fonctionnement du Fonds d'entretien routier ont été poursuivies en 2018 avec l'entame d'un audit de l'Inspection d'Etat.

Énergie

Résultat stratégique 1 : l'accès à une électricité fiable est étendu.

Le taux d'accès à l'électricité en RCA est l'un des plus bas en Afrique, avec 8% en moyenne. Le taux d'accès est de 2% dans les zones rurales, et de 35% dans la ville de Bangui qui compte plus d'un million d'habitants.

Le RCPCA prévoit une quinzaine de travaux liés à la réhabilitation, à l'extension des capacités de production et à la construction de centrales thermiques, hydroélectriques et solaires, ainsi qu'à l'amélioration des réseaux de transport, aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays. A cet effet, et après la réception en mars 2017 des cinq turbines réhabilitées, les travaux d'extension de Boali 2 pour porter ses capacités de production à 10 MW sont sur le point d'être lancés (contrat signé en octobre 2018). Cependant, les travaux de réhabilitation de la centrale de Boali 2, entamés en 2017, peinent encore à être achevés pour des questions d'insécurité malgré la disponibilité des stators sur site. Par ailleurs, les travaux d'augmentation des capacités de la centrale de Boali 3, suspendus en 2012, viennent de bénéficier d'un financement pour leur reprise.

La réhabilitation des réseaux de haute, moyenne et basse tension pour interconnecter les réseaux électriques à partir de Boali seront bientôt lancés. Pour le volet transport, le marché a été signé en août 2018, et pour le volet distribution les deux marchés (réhabilitation et extension de réseaux moyenne et basse tension d'une part, et réalisation de 1 500 branchements) ont été attribués en septembre 2018.

En outre, une étude de faisabilité a été réalisée pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le site de la Lobaye, des réseaux associés et l'électrification des zones frontalières. Les termes de référence de l'étude de faisabilité de la construction d'une centrale hydroélectrique à Mobaye pouvant également desservir Bambari et Bangassou sont en cours de finalisation. Un appel d'offres va être relancé pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le site de Dimoli.

Les travaux de construction de la première phase de 25 W d'un champ solaire de 40 W à Danzi (20 km de Bangui) ont été lancés en mai 2018. Ce grand projet transformateur va utiliser des technologies nouvelles dont le solaire qui est une industrie compétitive. La seconde phase de ce projet permettra de tripler la disponibilité de l'électricité à Bangui. Ce projet qui consiste à installer une capacité de batteries de stockage aussi importante que la capacité des panneaux est non seulement une première pour la RCA, mais aussi pour le continent africain. L'achèvement du projet dans deux ans permettra de porter la capacité de production de l'ENERCA à Bangui de 20 MW à 43 MW.

Les autres chantiers engagés en 2018 en matière d'accès à l'électricité concernent : (i) l'acquisition de quatre générateurs de 2,5 MW et l'éclairage de quatorze avenues de Bangui, dont le dossier d'appel d'offre vient d'être lancé (ii) les travaux en cours depuis mai 2018 à Berberati, Bambari et Boali dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration de l'eau et de l'énergie, et (iii) le lancement du projet de promotion des petites centrales hydroélectriques pour alimenter des mini-réseaux.

Résultat stratégique 2 : la performance de l'ENERCA est améliorée.

Une étude diagnostic pour améliorer la gouvernance et la redevabilité de l'Institution a été réalisée. L'ENERCA dispose à présent d'une Assemblée générale et d'un Conseil d'administration dont l'autonomie a été renforcée, et un contrat de performance a été signé entre la Société et l'Etat. Les cumuls d'arriérés par les différentes agences et institutions ont été effacés; l'installation de 4 000 compteurs à prépaiement a généré un flux de trésorerie à l'ENERCA qui est passé de 4 milliards 100 millions de FCFA en 2015 à 5 milliards 300 millions en 2017. L'installation de 5 500 branchements économiques est encore prévue cette année de même que le remplacement des lignes vétustes de distribution à basse tension par les câbles en aluminium dans six quartiers de Bangui.

Résultat stratégique 3 : le cadre politique, réglementaire et institutionnel pour les réseaux électriques en milieu urbain et pour les projets d'électrification rurale est renforcé.

L'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le secteur de l'énergie, entamée en 2017, se poursuit. L'élaboration de la Politique d'électrification rurale et de son plan d'investissement, ainsi que celle des plans directeurs sous-sectoriels seront lancées avant la fin de l'année 2018.

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Résultat stratégique 1 : la connectivité en milieu rural est améliorée.

Suite à l'approbation en Conseil des Ministres de la stratégie de mise en œuvre du Fonds de Service Universel, des sites ont été identifiés pour la construction de vingt centres communautaires d'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les villes et préfectures. Il est espéré que six télé-centres soient pleinement opérationnels fin 2018.

Résultat stratégique 2 : la connectivité internationale est améliorée.

Le projet « backbone à fibre optique » connectant la RCA, le Cameroun et le Congo a été lancé en mars 2018, et une dizaine d'études sur la quinzaine prévue, ont été lancées. Il s'inscrit dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique qui recommande que chaque pays africain puisse avoir au moins deux liaisons terrestres à fibre optique avec ses voisins immédiats. Les travaux de connexion, qui débuteront au cours du premier trimestre 2019, permettront de mettre un terme à l'enclavement numérique du pays et contribuera ainsi à l'accélération de la croissance économique à travers la fourniture de services TIC.

Résultat stratégique 3 : le cadre institutionnel et les institutions du secteur sont renforcés.

La nouvelle loi n° 18.002 régissant les communications électroniques a été promulguée le 17 janvier 2018, et ses textes d'application sont en cours de validation. Un audit sur la fiscalité du secteur a été réalisé et les recommandations du rapport, soumises en février 2017, sont en cours de mise en œuvre en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget.

OBJECTIF 3

Le troisième objectif du pilier 3 vise à assurer les conditions propices au développement du secteur privé et à la création d'emplois, à travers trois composantes, à savoir : (i) le climat des affaires, (ii) l'accompagnement des entreprises et le développement des services financiers, et (iii) la formation professionnelle, le développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Au total, dix résultats stratégiques sont attendus entre 2017 et 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif.

Climat des Affaires

Résultat stratégique 1 : la création d'entreprises et l'obtention de permis sont facilitées.

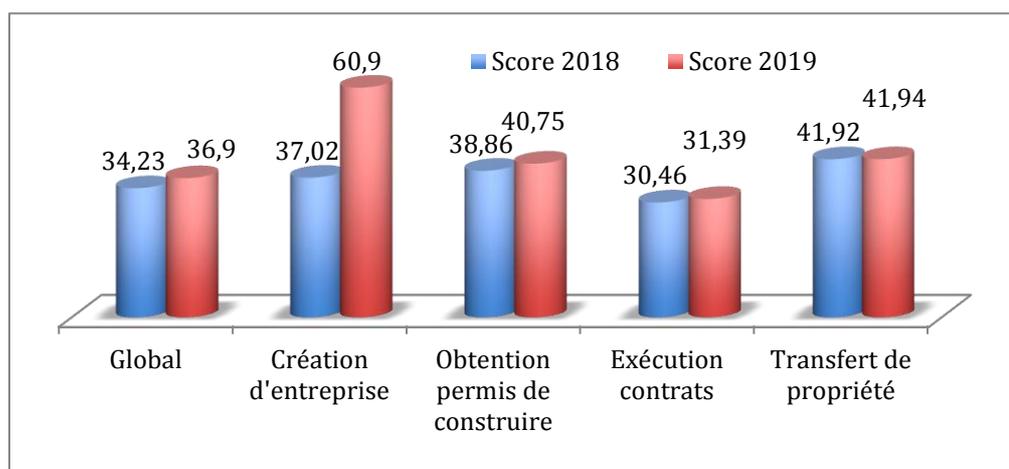
Le décret N° 17.376 du 3 novembre 2017 simplifie les procédures d'enregistrement des entreprises en réduisant le capital initial de 1 000 000 FCFA à 100 000 FCFA, et rend facultatif le recours au notariat pour l'enregistrement des sociétés à responsabilités limitées.

Résultat stratégique 2 : Le coût des affaires est réduit.

En matière de réduction du coût des affaires, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2018 entre les autorités centrafricaines et camerounaises et ont permis de sécuriser le corridor Douala-Bangui. Des engagements ont été pris par la partie camerounaise pour faciliter le transit en direction de la RCA et une antenne du port de Douala est établie à Bangui pour suivre la mise en œuvre des engagements communs. Par ailleurs, le processus d'amélioration de l'exécution des contrats par la simplification des procédures judiciaires et la formation des magistrats spécialisés en affaires a été engagé.

La mise en œuvre des réformes en matière de création d'entreprise et d'exécution des contrats a permis à la RCA d'améliorer son score au niveau des indicateurs de «Doing Business » publié le 30 octobre 2018. Ainsi la RCA passe de la 184^{ème} place à la 183^{ème} place sur 190 pays classés, avec un score global qui passe de 34,23 en 2018 à 36,9 en 2019 illustré dans le graphique 2.

Graphique 2: Evolution des indicateurs du "Doing business" en RCA entre 2018 et 2019



Source : www.doingbusiness.org

Résultat stratégique 3 : le programme d'amélioration du climat des affaires est élaboré de façon concertée.

Dans le but d'élaborer de manière concertée un programme d'amélioration du climat des affaires, la Commission extraordinaire du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) s'est réunie le 24 janvier 2018 et au cours de ces assises cinq comités techniques ont été mis en place : (i) de sécurité judiciaire chargé d'étudier les bornes d'indemnisation des dommages-intérêts (ii) de transport fluvial et hydrocarbures chargé d'examiner les textes offrant le monopole à la SOCATRAF (iii) des redevances sur les loyers des concessions forestières chargé d'examiner les possibilités d'exonération couvrant l'année 2014 – 2015; et (iv) de Fonds de Garantie.

Un chronogramme général 2018-2019 des réformes a également été élaboré par le Secrétariat Technique Permanent du CMCAA, et prévoit : (i) une étude sur la fiscalité dans les secteurs clés de croissance (Mines, Forêt, Agriculture, Transport et Téléphonie mobile) (ii) une étude et proposition de réforme sur le foncier et le permis de construire (iii) une étude et des propositions de réforme favorisant l'accès aux crédits bancaires pour les entreprises, les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises ; et (iv) une étude d'opérationnalisation de la chambre d'arbitrage de la RCA et de réformes des juridictions consulaires.

Par ailleurs, la base des données statistiques du Commerce a été mise en place conjointement par les Ministères du commerce et de l'industrie, des finances et du budget, de l'économie, du plan et de la coopération, et la Banque des Etats d'Afrique Centrale, et le Bureau international VERITAS export en RCA. En outre, dans la dynamique de la mise en place de base des données statistiques, une évaluation des besoins du pays en matière de méthodes de collecte des données commerciales a été effectuée en 2018 par le Centre du Commerce International

Accompagnement des entreprises et développement des services financiers

Résultat stratégique 1 : les PME et PMI sont professionnalisées.

Le Centre d'Assistance aux PME et à l'Artisanat (CAPMEA) est en cours d'opérationnalisation et un fonds a été ouvert sur le budget national pour le fonctionnement du centre. Le code des PME/PMI et le Code de l'Artisanat ont été élaborés et transmis respectivement à l'Assemblée nationale et au Conseil économique et social pour adoption. Egalement, les données récoltées sur le terrain sont en cours de traitement pour établir une cartographie des artisans, entreprises artisanales et PME par branche d'activité. Par ailleurs, des études de faisabilité pour la création d'une Agence de promotion des investissements et des exportations et pour la mise en place d'un Centre de Gestion Agréé (CGA) ont été réalisées en 2018. Ce dispositif institutionnel devra concourir à l'amélioration de l'environnement des affaires et sera un cadre propice pour la relance de l'économie. Toutes ces interventions seront harmonisées dans la Stratégie nationale de promotion des PME et de l'entrepreneuriat, en cours de formulation.

Dans le but de développer des partenariats avec d'autres pays et institutions, la RCA a participé à la 6^{ème} édition du Salon International de l'Artisanat au Cameroun, et a mis en place un Comité National d'organisation de la Conférence des Ministres du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain qui se tiendra en 2019 à Bangui.

Résultat stratégique 2 : le nombre de Partenariats Public-Privé (PPP) augmente.

Après la tenue des réunions du Comité de pilotage en 2017, des contacts ont été pris avec des investisseurs privés étrangers en vue d'amorcer les projets d'installation de parcs industriels à Boali, Berberati, Bouar, Sibut, Bossangoa, Mobaye et Bossembelé et M'Baiki. Cependant, l'absence d'un cadre régissant les Partenariats public-privé dont le projet est en préparation ainsi que la situation sécuritaire du pays n'ont pas permis d'avancer sur la question.

Formation professionnelle, entrepreneuriat et emploi

Résultat stratégique 1 : une formation professionnelle adaptée augmente la main d'œuvre qualifiée.

La Stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a été validée au niveau technique en avril 2018. Le programme de vulgarisation et de dissémination de la stratégie dans les sept régions du pays est en cours de déploiement. Suite à la réalisation en 2017 du répertoire des emplois et des métiers, le projet d'Appui au Développement de l'Apprentissage par Alternance a, dans les huit arrondissements de Bangui, à Bimbo et Begoua, débuté la formation de 300 jeunes sur dix des trente métiers répertoriés comme porteurs d'emploi. Également, une formation de 100 jeunes par l'apprentissage de la technique d'élevage de poulets de chair a débuté au Centre du Mont Carmel, sur les 3 000 jeunes proposés. Les nouveaux curricula, les programmes spécifiques de formation et de contenus adaptés aux besoins du marché du travail ont été réalisés et ont servi de base à la formation de 40 formateurs à l'outil TRIE (« Trouver l'Idée de son Entreprise »).

Sur la même lancée, huit centres de formation professionnelle et technique ont été dotés en matériel didactique adapté. Il s'agit du Lycée Technique de Bangui, du Lycée Professionnel Féminin, de l'Ecole des Métiers d'Arts, de l'Ecole Nationale des Arts, de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature, du Centre de Formation Professionnel Don Bosco (Damala), du Centre de Formation Professionnelle de Mont Carmel (Bimbo) et de l'Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l'emploi (ACFPE).

Egalement, cinq Centres de Formation Pratique et Professionnelle (CFPP) ont été construits ou réhabilités⁶⁹, et deux Centres de Formation Professionnelle⁷⁰ construits pour former 500 000 désœuvrés et déscolarisés de Bangui et ses environs. Les études de faisabilité pour la création de dix Centres de Formation professionnelle, dont quatre à Bangui, ont été réalisées et approuvées. Enfin, l'étude de faisabilité pour la construction et l'équipement de deux lycées techniques professionnels a été réalisée en 2018.

Résultat stratégique 2 : le soutien à l'entrepreneuriat permet une insertion réussie des jeunes et populations vulnérables.

Le déploiement des programmes d'emplois d'urgence entamé en 2017 s'est poursuivi en 2018 avec 41 195 personnes employées dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre de réalisation d'ouvrages des travaux publics, ou formés en entrepreneuriat, métiers porteurs, activités génératrices de revenus, contre 21 120 en 2017.

Suite à la cartographie et au recensement des besoins des jeunes en entrepreneuriat, effectués en 2017, trente besoins supplémentaires ont été identifiés en 2018 après une enquête menée auprès d'un échantillon de 1 800 jeunes dans cinq régions (Bangui, Ouham, Lobaye, Nana Mambere, Ouham Pende).

⁶⁹ Ecole des Métiers d'Arts, Lycée Technique de Bangui, Lycée Professionnel Féminin et ISDR de M'Baiki, Collège Technique d'Elevage de Bouar

⁷⁰ N'Zila et Bogoura

Résultat stratégique 3 : un système d'intermédiation national efficace entre la formation et le marché du travail existe.

La réforme de l'Agence centrafricaine de formation professionnelle (ACPF) s'est poursuivie en 2018. Cette réforme porte sur les statuts et les nouveaux rôles visant la formation des formateurs, le perfectionnement des méthodes didactiques, l'identification des besoins en formation professionnelle selon les besoins du marché, l'appui aux entreprises pour l'élaboration de leurs plans de travail, de financement et de formation du personnel, et l'augmentation de sa visibilité sur le terrain. Dans ce cadre, deux antennes régionales de l'ACPF ont déjà été créées à Nola et Sibut. Les quatre autres antennes régionales prévues à Bambari, Bangassou, Ndele et Kaga Bandoro n'ont pas encore vu le jour en raison de la situation sécuritaire qui sévit encore dans ces régions.

Dans le cadre des contrats « Emploi-Jeunes » 60 000 demandeurs d'emploi ont été conseillés et orientés vers les débouchés et les besoins réels du marché du travail en 2018, contre 50 000 en 2017. Aussi, dix sept centres de formation professionnelle, sur les trente que compte le pays, et 150 entreprises sur les 300 ciblées, ont été sensibilisés en 2018 sur les besoins réels du marché du travail. Par ailleurs, les autorités locales, et les jeunes des huit arrondissements de Bangui, soit environ 7 000 personnes, ont été sensibilisées sur le Programme Pilote d'Apprentissage et de Développement par Alternance. De même, les Agences régionales de Bossangoa, Berberati, Bouar, M'Baiki ont sensibilisé les populations de leurs localités respectives sur les opportunités de formation et d'emploi offertes par ce programme. Dans le cadre des contrats de stage « Emploi jeunes », 650 jeunes (sur 1 000 demandes) dont 290 filles ont bénéficié de contrats d'insertion professionnelle en entreprise en 2018, contre 550 (sur 800 demandes) dont 180 femmes en 2017.

Enfin, l'Etude diagnostique sur la création de l'Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle a été réalisée.

SYNTHESE DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PILIER 3 EN 2017 ET 2018

La mise en œuvre des activités stratégiques du pilier 3 s'est poursuivie en 2018 en dépit des multiples contraintes liées notamment aux séquelles de la crise enclenchée en décembre 2012. L'insécurité empêche toujours le développement du secteur privé et la création d'emplois décents sur toute l'étendue du territoire, alors que la restauration de l'autorité de l'État reste freinée par le faible déploiement des fonctionnaires et agents de l'État sur le terrain. D'autre part, les capacités des départements ministériels se caractérisent par l'insuffisance de ressources de qualité, de moyens roulants, de ressources pour la mise en œuvre des stratégies, plans d'action et pilotage sectoriel, ainsi que par une faible capacité à concevoir et présenter des projets bancables, d'absorption des ressources et de maîtrise des procédures et mécanismes de financement des PTF.

Quant à la coordination, la faible appropriation du RCPCA par les différents acteurs nationaux, le déficit de communication entre les différents acteurs de mise en œuvre du RCPCA, la difficulté de collecte et de traitement des données auprès des partenaires, l'instabilité des points focaux de certains ministères, et l'absence du Groupe de coordination programmatique du pilier 3 sont également à souligner.

Des contraintes additionnelles ont été identifiées pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, comme suit :

1. La lenteur administrative relative à l'opérationnalisation de l'ONASEM;
2. Les difficultés de la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des projets identifiés; et,
3. Le blocage institutionnel relatif à la mise en œuvre du recensement agricole malgré les ressources disponibles.

Quant aux transports et travaux publics, il convient également de mentionner le manque de capacités techniques et financières des entreprises locales et des bureaux d'études, d'implication des Départements sectoriels dans la mise en œuvre des projets pour un meilleur suivi, d'appui du Gouvernement aux entreprises locales, de synergie entre les sectoriels et les prestataires pour la mise en œuvre des projets, et les retards accusés dans la réalisation des travaux qui sont préoccupants.

PERSPECTIVES POUR 2019

Afin d'assurer une mise en œuvre effective et efficace des activités stratégiques du pilier 3 du RCPCA, les recommandations stratégiques, programmatiques, et techniques suivantes ont été formulées au cours de la préparation du rapport annuel:

Recommandations stratégiques

1. Accélérer le processus de redéploiement des forces de Défense et de Sécurité afin de favoriser la mise en œuvre du pilier 3 du RCPCA, et de garantir la sécurité des travaux;
2. Stabiliser les points focaux et renforcer l'appui pour la mise en place de comités sectoriels pour une meilleure mise en œuvre du RCPCA;
3. Mettre en place le groupe de coordination programmatique;
4. Respecter les principes de transparence dans la gestion des projets entre les PTF et les sectoriels;
5. Ouvrir le marché des bâtiments et des travaux publics;
6. Développer un mécanisme d'appui aux entreprises locales.

Recommandations programmatiques

1. Renforcer les capacités techniques des différents sectoriels en matière d'élaboration et de mise en œuvre de projets;
2. Vulgariser les domaines d'intervention et les procédures des PTF auprès des sectoriels;
3. Alléger la procédure de financement des PTF pour la réalisation des études et des travaux;
4. Développer les indicateurs de performance et de suivi avec l'appui des PTF.

Recommandations opérationnelles

1. Mettre en place un réseau de partage d'information entre les sectoriels;
2. Améliorer les conditions et les cadres de travail pour la mise en œuvre du RCPCA;
3. Mobiliser des ressources suffisantes pour le suivi, l'évaluation et le pilotage sectoriel;
4. Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des acteurs du RCPCA et particulièrement des Départements sectoriels.

DEUXIÈME PARTIE :
FINANCEMENT DU RCPCA

INTRODUCTION

Lors de la Conférence de Bruxelles du 17 novembre 2016, la communauté internationale a validé le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix de la RCA pour la période 2017 – 2021. A cette occasion, 21 partenaires de la RCA ont annoncé des engagements à hauteur de 2 283 millions \$ US selon les « objectifs » illustrés dans le tableau 1.

Tableau 1: Répartition des annonces faites à Bruxelles par objectif

Objectifs/catégories	Montants annoncés en millions \$ US
Développement et Relèvement	2 025
Action Humanitaire	235.7
« Autres »	22.5
Grand Total	2 283

Succédant au Secrétariat transitoire en octobre 2017, le Secrétariat permanent (ci-après le Secrétariat) s’est concentré sur la configuration et l’opérationnalisation d’une base de données professionnelle dont l’applicatif est le Système de Gestion de l’Information sur les Investissements (SG2i). En effet, la gestion des investissements publics ou privés qu’ils soient financés par le budget de l’État ou par la communauté internationale est une fonction centrale de gouvernance de toute institution gouvernementale chargée de mobiliser, gérer et de justifier le financement du développement du pays, et dans ce cas précis, son plan de relèvement et de consolidation de la paix pour 2017-2021.

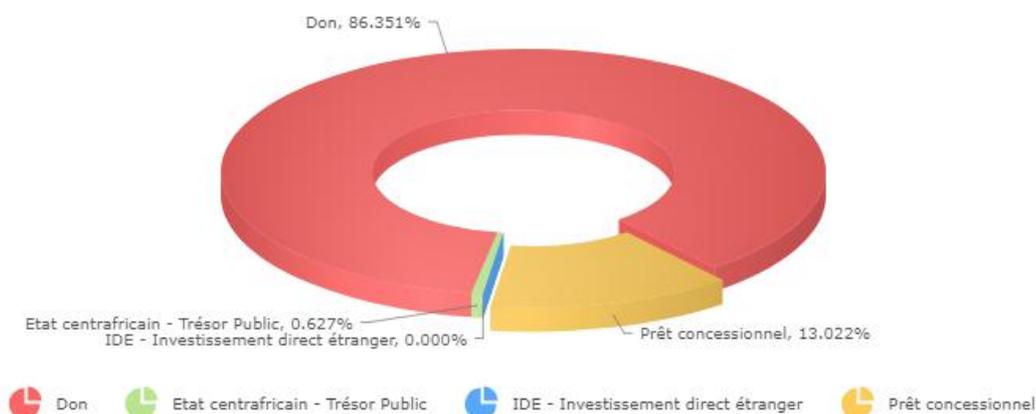
Encadré 2: Le point de départ de l’enregistrement des données

Lors de la Conférence de Bruxelles du 17 novembre 2016, les PTF se sont engagés à soutenir la mise en œuvre du RCPCA (2017 – 2021) à concurrence de 2 025 milliards \$ US pour le relèvement et le développement, et ce pour la période 2016 – 2020. Pour déterminer le point de départ des données à enregistrer, il fallait donc tenir compte des projets approuvés par certains PTF avant la Conférence de Bruxelles et qui ont connu des décaissements avant et après Bruxelles, mais également des projets approuvés avant Bruxelles qui avaient été gelés pour diverses raisons pendant plusieurs années, et qui ont pu être réactivés depuis. Dans la mesure où ces projets sont alignés sur les priorités identifiées pour 2017 – 2021, ils contribuent à la mise en œuvre du RCPCA. La liste des conventions et accords de financement approuvés depuis la Conférence de Bruxelles se trouve en annexe 1 du rapport.

La base des données enregistre les données financières relatives au relèvement et développement, puisque la gestion des informations financières des interventions humanitaires est assurée par le Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies, OCHA-RCA. Les financements bilatéraux dans le domaine militaire ne sont pas enregistrés dans la base des données, puisqu’ils ne figurent pas dans les catégories officielles de l’Aide Publique au Développement (APD).

La République centrafricaine reste extrêmement dépendante des investissements publics extérieurs⁷¹. Selon les enregistrements dans la base des données, l'APD constituerait plus de 99% des tous les investissements publics (voir graphique 1 ci-dessous). Cependant la part des investissements consentis sur le budget de l'Etat est sous-enregistrée à ce jour: elle se situerait plus vraisemblablement autour de 5 à 6%⁷².

Graphique 1 : Nature des investissements publics au 30 septembre 2018⁷³



L'allocation des financements extérieurs dans le cadre du RCPCA est effectuée selon différentes modalités: l'appui aux programmes/projets, l'appui budgétaire général, l'appui budgétaire sectoriel, l'allègement de la dette, les contributions aux fonds fiduciaires gérés par différents partenaires techniques et financiers et l'aide en nature qu'elle soit alimentaire ou non. Ces allocations sont négociées sur une base bilatérale ou sur une base multilatérale à travers des fonds fiduciaires ou des programmes conjoints négociés avec plusieurs partenaires financiers en appui à des objectifs spécifiques du RCPCA.

⁷¹ Selon le dernier rapport publié par l'OCDE en 2018, la RCA occupe la 34^{ème} place sur les 56 pays africains récipiendaires de l'Aide Publique au Développement (APD) en ordre décroissant, avec une moyenne annuelle de 339 millions \$US pour la période 2010 – 2016.

⁷² Les lois de finance 2017 et 2018 ont prévu un total de 33 milliards de FCFA d'investissements intérieurs, dont la totalité n'a pas été effectivement dépensée

⁷³ Les investissements directs internationaux sont les mouvements internationaux de capitaux réalisés pour créer, développer, ou maintenir une filiale à l'étranger ou pour exercer le contrôle ou une influence significative sur la gestion d'une entreprise étrangère

La répartition par modalité de financement, illustrée dans la graphique 2, indique que 82% des investissements extérieurs finance l'appui aux programmes/projets répartis dans différents secteurs; 16% finance l'appui budgétaire général au budget de l'État; et 2% finance l'appui budgétaire sectoriel qui sert principalement à soutenir les services sociaux de base, dont l'éducation et la santé.

Graphique 2 : Modalités de financement des investissements extérieurs



L'état du financement du RCPCA présenté dans le rapport annuel a été consolidé sur la base des contributions reçues de 28 PTF⁷⁴ qui ont bien voulu répondre au questionnaire envoyé par le Secrétariat le 16 mai 2018, soit un taux de réponse de 93%. Vint cinq (25) PTF ont bien voulu vérifier les données et les mettre à jour en vue de la préparation du rapport annuel, soit un taux de réponse de 89%. Toutes les données financières présentées dans ce rapport ont été arrêtées au 30 septembre 2018.

Cette partie du rapport annuel comprend deux sections principales :

- Le suivi des investissements publics extérieurs et intérieurs au 30 septembre 2018;
- La localisation des investissements publics.

⁷⁴ Il n'a pas été possible à ce stade du développement de la base des données professionnelle des investissements publics de contacter directement les partenaires financiers de la RCA représentés au Cameroun ou dans d'autres capitales régionales selon l'organisation de la représentation des partenaires financiers accrédités auprès de la RCA. Ceci devra être adressé en 2019 afin de renforcer la fiabilité et la redevabilité du Gouvernement et de ses partenaires.

2.1. SUIVI DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2018

La base des données enregistre les financements extérieurs et intérieurs pour la mise en œuvre du RCPCA comprenant les projets clôturés, suspendus, en cours d'exécution, en préparation, et les projets élaborés en attente d'approbation. Les contributions des partenaires financiers et celles de l'Etat Centrafricain, arrêtées au 30 septembre 2018, s'élèvent à 3 150 286 129 \$ US d'après la répartition du statut des projets présentée dans le tableau 2.

Tableau 2: Répartition des projets par statut et nombre des projets

Statut des projets	Financements en \$US	Nombre de projets
Clôturés	331 385 800	75
Suspendus	1 124 501	1
En cours d'exécution	2 322 756 332	296
Elaborés mais en attente d'approbation	39 063 400	6
En préparation	455 956 096	21
Total général	3 150 286 129	399

Les 372 projets clôturés, suspendus ou en cours d'exécution sur financement extérieur et intérieur, totalisent 2 655 266 633 \$US au 30 septembre 2018. Ils constituent donc la base de référence dans la suite du rapport lorsqu'il est fait mention des investissements publics approuvés.

Investissements publics extérieurs approuvés et décaissés au 30 septembre 2018.

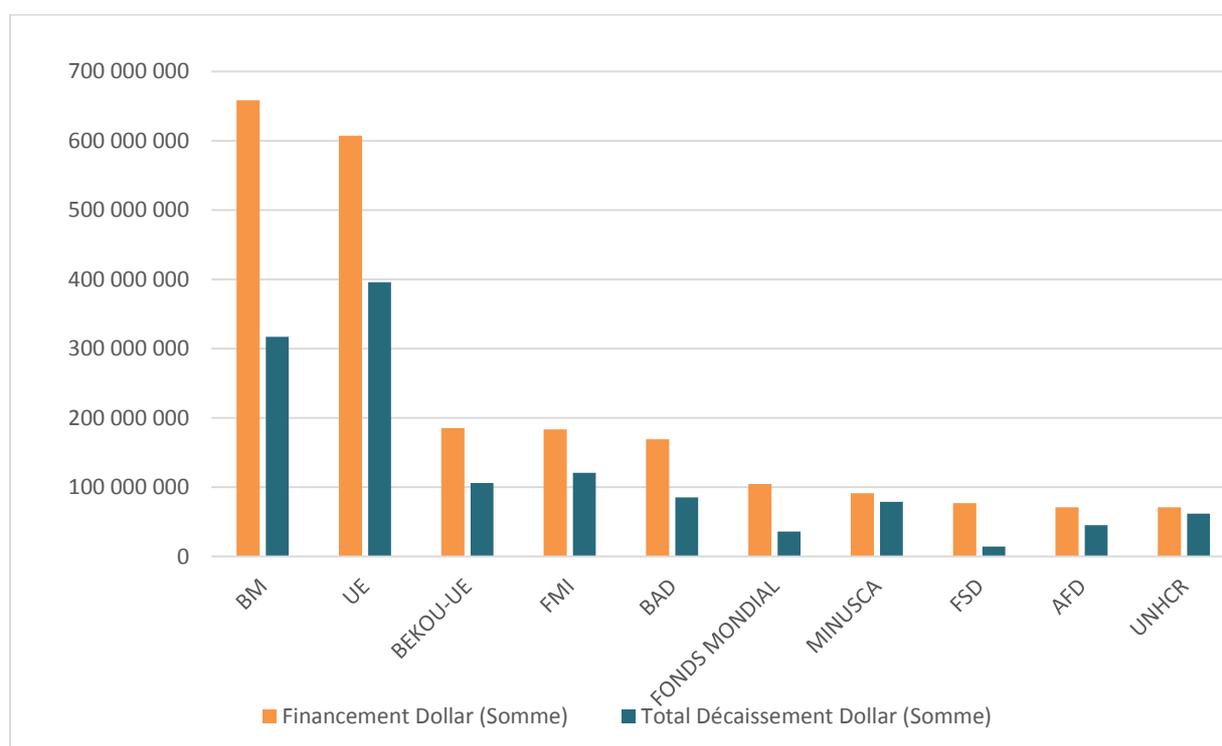
Les partenaires de la RCA ont rapporté un total de 2 637 170 077 \$US approuvés en appui à la mise en œuvre du RCPCA. Ce montant ne comprend donc pas les projets élaborés en attente d'approbation et les projets en cours de préparation. Ceci représente une augmentation de 1 160 160 710 \$US par rapport aux montants rapportés au 30 septembre 2017⁷⁵ qui totalisaient 1 477 009 367 \$US. Cette augmentation peut s'expliquer par une meilleure prise en compte des nouvelles conventions ou accords de financements approuvés depuis la Conférence de Bruxelles.

⁷⁵ Source : SG2i-RCPCA 2018 et Rapport annuel 2017 du RCPCA, volume 1, page 76

Les décaissements effectués sur les financements extérieurs approuvés⁷⁶ s'élèvent à 1 433 154 978 \$US. Ceci représente une augmentation de 1 193 614 215 \$US par rapport aux décaissements rapportés au 30 septembre 2017⁷⁷ qui totalisaient 239 540 763 \$ US. Ceci représente un taux de décaissement de 54.34 % au 30 septembre 2018 contre un taux de 16% rapporté l'année précédente au 30 septembre 2017. Cette augmentation du taux de décaissement peut notamment s'expliquer par: (i) une meilleure prise en compte des décaissements réellement effectués en 2017 puisque les données du rapport annuel avaient été arrêtées au 30 septembre 2017 (ii) l'approbation de nouveaux projets au cours du dernier trimestre 2017, dont les premiers décaissements effectués avant la fin de l'année n'avaient pas pu être enregistrés (iii) la mise en place d'une base de données exhaustive des projets au sein du Secrétariat permettant une meilleure comptabilisation des financements.

La situation des financements approuvés et décaissés au 30 septembre 2018 par partenaire technique et financier, est présentée en détail dans l'annexe 2 du rapport. Il en ressort que, par ordre décroissant des financements, les dix premiers partenaires assurent 83% du financement total des investissements. Le graphique 3 illustre par ordre décroissant les montant approuvés et décaissés par ces partenaires, au 30 septembre 2018.

Graphique 3 : Répartition des financements et décaissements des 10 principaux partenaires techniques et financiers



Investissements publics intérieurs approuvés et décaissés

⁷⁶ Les décaissements comptabilisent : (i) ceux cumulatifs au 31/12/2016 pour les projets approuvés avant Bruxelles qui ont enregistré des décaissements en 2017 et 2018 ; (ii) les décaissements effectués entre 01/01/2017 au 31/12/2017 et (iii) les décaissements effectués du 01/01/2018 au 30/09/2018.

Les investissements de l'Etat centrafricain dans le cadre du RCPCA s'élèvent à 18 096 555 \$ US, représentant 1% du total des investissements publics approuvés. Les décaissements effectués par l'Etat Centrafricain s'élèvent à 11 718 335 \$ US, soit un taux de décaissement de 65% au 30 septembre 2018.

Les investissements intérieurs sont budgétisés sur le Budget Extraordinaire en Capital (BEC), le Compte d'Affectation Spéciale (CAS), et le Fonds d'Entretien Routier (FER) en soutien aux investissements publics. Pour le moment, ils ne sont que très partiellement enregistrés dans la base des données. Leur enregistrement plus exhaustif constitue une priorité de l'équipe conjointe du Ministère de l'Économie et du Plan et du Ministère des Finances et du Budget et du Secrétariat chargée de gérer la base des données, laquelle vise avant tout à améliorer la gestion transparente et la redevabilité des investissements publics quelle que soit leur source de financement.

La synthèse des investissements publics extérieurs et intérieurs arrêtée au 30 septembre 2018 est présentée dans le tableau 3 suivant :

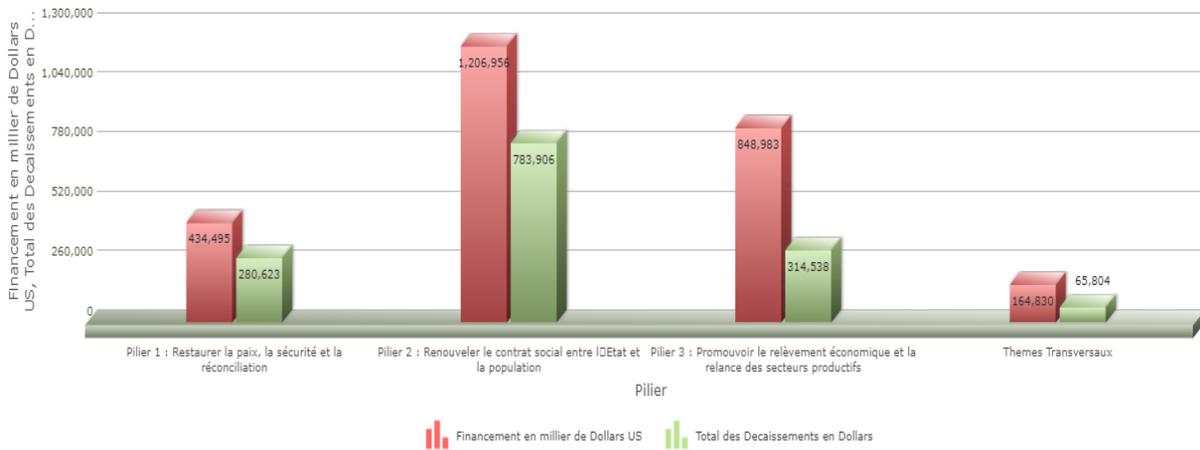
Tableau 3: Synthèse des financements et des décaissements extérieurs et intérieurs au 30 septembre 2018

Variables	Investissements extérieurs en \$US	Investissements intérieurs en \$US	Total en \$US
Financements approuvés	2 637 170 077	18 096 555	2 655 266 633
Décaissements effectués	1 433 154 978	11 718 335	1 444 872 364
Taux d'exécution	54.34%	64.75%	54.41%

Financements et décaissements par pilier et thèmes transversaux du RCPCA

De manière générale, le pilier 2 jouit de 46% des financements approuvés, suivi du pilier 3 avec 32%, du pilier 1 avec 16%, et des thèmes transversaux avec 6% comme illustré dans le graphique 4.

Graphique 4: Financements et décaissements par pilier et thèmes transversaux en milliers de \$US



Pilier 1 – Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation Nationale

Le financement du pilier 1 totalise 434 495 971 \$US au 30 septembre 2018. Les décaissements se montent à 280 623 017 \$US, soit un taux général de décaissement de 65%. Les détails relatifs au pilier 1 se trouvent en annexe 3 du rapport.

De manière générale, et comme illustré dans la graphique 5, il ressort que les objectifs du pilier 1 les mieux financés sont en ordre décroissant: (i) la réconciliation nationale et le retour des réfugiés et des personnes déplacées (ii) le processus DDRR (iii) la réforme de la justice et la lutte contre l'impunité, et (iv) la réforme du secteur de la sécurité⁷⁸. Les taux de décaissement par objectif indiquent en ordre décroissant : 41% pour la réconciliation nationale, 29% pour le DDRR, 21% pour la justice, et 9% pour la RSS.

Graphique 5 : Répartition des financements et des décaissements par objectif du pilier 1 en milliers \$US



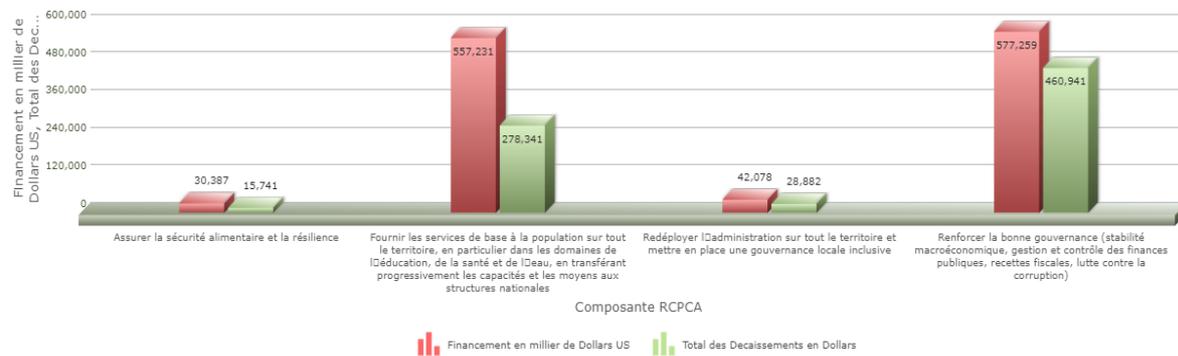
⁷⁸ En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, il convient de noter que le total des financements n'inclut pas les nombreuses contributions consenties sur une base bilatérale par les partenaires sous forme de livraison d'armes, d'équipements de toute nature, de véhicules dont la valeur fiduciaire n'est pas déterminée, ni comptabilisée.

Pilier 2 – Renouveler le Contrat social entre l’État et la population

Le financement du pilier 2 totalise 1 206 956 862 \$US au 30 septembre 2018. Les décaissements se montent à 783 906 131 \$US, soit un taux d’exécution général de 65%. Les détails se trouvent en annexe 4 du rapport.

De manière générale, et comme illustré dans la graphique 6, il ressort que les objectifs les mieux financés du pilier 2 sont en ordre décroissant: (i) la stabilité macroéconomique et la gestion des finances publiques, qui comprend l’aide budgétaire (ii) les services sociaux de base (iii) le redéploiement de l’administration, et enfin (iv) la sécurité alimentaire et la résilience des communautés. D’autre part, les taux de décaissement par objectif du pilier 2 indiquent en ordre décroissant: 59% pour la stabilité macroéconomique, 35% pour les services sociaux de base, 4% pour le déploiement de l’administration, et 2% pour la sécurité alimentaire.

Graphique 6: Répartition des financements et des décaissements par objectif du pilier 2 en milliers \$US

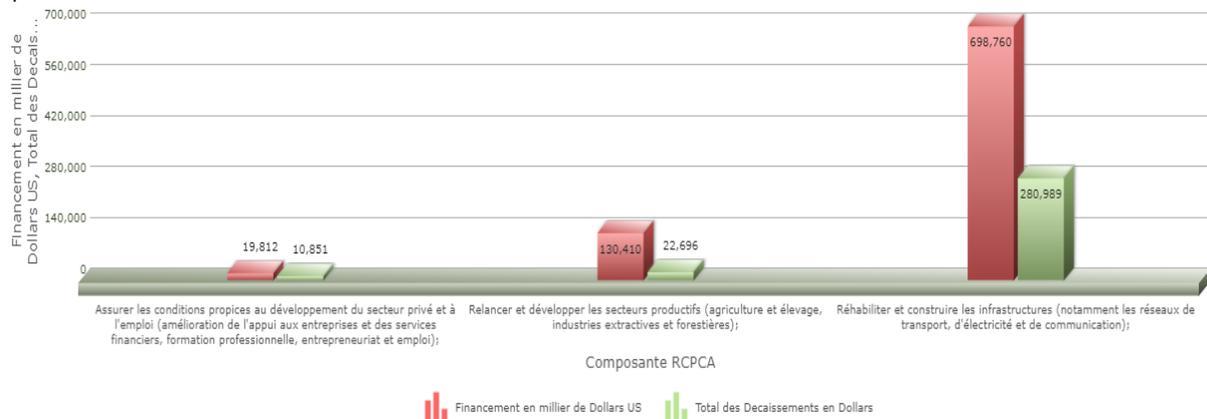


Pilier 3 – Relèvement de l'Économie et Relance des Secteurs Productifs

Le financement du pilier 3 totalise 848 983 042 \$US au 30 septembre 2018. Les décaissements se montent à 314 538 256 \$US, soit un taux général d'exécution de 37%. Les détails relatifs au pilier 3 se trouvent dans l'annexe 5 du rapport.

D'une manière générale, et comme illustré dans le graphique 7, il ressort que les objectifs du pilier 3 les mieux financés sont en ordre décroissant: (i) la réhabilitation des infrastructures (ii) la relance des secteurs productifs, et (iv) le développement du secteur privé et de l'emploi. D'autre part, les taux de décaissement par objectif du pilier 3 en ordre décroissant sont de 89% pour les infrastructures, 7% pour la relance des secteurs productifs, et 3% pour le développement du secteur privé et de l'emploi.

Graphique 7: Répartition des financements et des décaissements par objectif du pilier 3 en milliers \$US



Thèmes transversaux

Pour rappel, les thèmes transversaux dans le cadre du RCPCA sont le genre, la jeunesse, l'environnement et le développement des capacités. Ils ont été isolés des 3 piliers du RCPCA afin de leur donner une plus grande visibilité, tout en évitant le double comptage. Ils comprennent les projets qui mentionnent explicitement un des thème transversaux dans leur titre. Toutefois, ceci n'implique pas que les autres projets répertoriés dans les 3 piliers, n'incluent pas le développement des capacités, la jeunesse, le genre ou l'environnement dans leurs objectifs, résultats, activités spécifiques, ou ne ciblent pas la jeunesse et le genre dans l'identification de leurs bénéficiaires directs.

Le financement des thèmes transversaux totalise 164 830 756 \$US au 30 septembre 2018. Les décaissements se montent à 65 804 957 \$US, soit 40% des financements approuvés. Les détails relatifs aux thèmes transversaux se trouvent en annexe 6 du rapport.

D'une manière générale, et comme illustré dans la graphique 8, il ressort que les thèmes transversaux les mieux financés sont en ordre décroissant: (i) le développement des capacités (ii) la jeunesse (iii) l'environnement, et (iv) le genre. D'autre part, les taux de décaissement par thème transversal en ordre décroissant sont de : 84% pour le développement des capacités, 11% pour l'environnement, 3% pour la jeunesse, et 2% pour le genre.

Graphique 8: Répartition des financements et des décaissements par thème transversal en milliers \$US



Financement du RCPCA par département ministériel

Des informations disponibles au 30 septembre 2018 dans la base des données, il s'avère que plus de 100 millions \$US sont alloués dans le cadre du RCPCA aux secteurs dont dix ministères/institution sont en charge. Il s'agit des départements suivants par ordre décroissant des financements de plus de 100 millions \$US: (i) Finance et Budget (ii) Travaux Publics et Entretien Routier (iii) Santé et Population (iv) Energie et Hydraulique (v) Action Humanitaire et Réconciliation Nationale (vi) Agriculture et Développement Rural (vii) Urbanisme, Ville et Habitat (viii) Economie, Plan et Coopération (ix) Enseignement primaire, secondaire et alphabétisation, et (x) Présidence de la République.

Ces données, reprises dans le tableau 4, portent sur les financements extérieurs et intérieurs, et transcendent les 3 piliers et thèmes transversaux du RCPCA rapportés plus haut dans cette partie du rapport.

Il convient de signaler que la répartition des financements et décaissements enregistrés dans le cadre du RCPCA, ont également été répartis selon la nomenclature officielle du Gouvernement par secteur, et sous-secteur. Cette répartition constitue l'annexe 7 du rapport.

Tableau 4: Répartition des financements et des décaissements par Département ministériel

Départements Ministériels (par ordre alphabétique)	Financement en \$ US	Décaissement en \$ US	Taux de décaissement
Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale	220 393 188	150 803 907	68%
Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local	35 798 188	29 288 101	82%
Agriculture et du Développement Rural	119 835 235	25 394 208	21%
Commerce et Industrie	78 174 464	53 086 956	68%
Communication et des Médias	6 130 471	1 620 981	26%
Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée	54 835 569	22 518 776	41%
Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques	233 157 416	33 118 060	14%
Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	30 281 436	7 248 539	24%
Economie, Plan et Coopération	97 493 149	53 672 697	55%
Elevage et Santé Animale	10 961 060	8 336 338	76%
Enseignement Primaire, Secondaire, Technique et Alphabétisation	105 224 293	57 720 426	55%
Enseignement Supérieur	7 338 125	713 625	10%
Environnement et du Développement Durable	9 844 392	6 731 106	68%
Finances et Budget	497 944 251	410 871 088	83%
Fonction Publique	3 300 000	714 146	22%
Intérieur chargé de la Sécurité Publique	38 200 275	27 560 813	72%
Justice et des Droits de l'Homme	61 337 298	46 513 458	76%
Mines et Géologie	10 087 713	216 076	2%
Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat et Secteur informel	400 000	400 000	100%
Postes et Télécommunication	33 731 345	478 021	1%
Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	24 605 343	21 352 611	87%
Promotion de la Jeunesse et des Sports	56 435 138	1 120 776	2%
Présidence de la République	104 783 362	69 489 695	66%
Santé et Population	315 810 030	147 784 194	47%
Tous les Ministères	2 126 078	2 126 078	100%
Transports et Aviation Civile	58 384 765	38 601 582	66%
Travail, Emploi et Protection Sociale	2 800 242	500 000	18%
Travaux Publics et Entretien Routier	326 290 702	176 946 770	54%
Urbanisme, Ville et Habitat	109 563 093	49 943 324	46%
Total Général	2 655 266 633	1 444 872 364	54%

2.2. LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Importance de la localisation géographique des investissements publics

Une toute première phase de géolocalisation des investissements publics sur le territoire de la RCA a pu être cartographiée par le Secrétariat pour le rapport annuel 2018 du RCPCA. L'importance pour le gouvernement et ses partenaires de pouvoir disposer de ces informations n'est plus à démontrer puisqu'un bon système d'informations géo-spatiales permet, après analyse et exploitation, de :

- Renseigner la prise de décision pour une bonne gouvernance en matière de gestion et de mise en œuvre équitable des plans nationaux, et dans ce cas particulier du RCPCA;
- Améliorer l'efficacité du suivi et d'évaluation des programmes;
- Mitiger les risques de marginalisation de certaines régions du pays, qui dans le contexte de la RCA revêt toute son importance. Cette marginalisation a été reconnue comme une des causes principales des crises successives qu'a connues le pays dont le paroxysme a été atteint lors de la dernière crise de décembre 2012, et dont les effets sont encore très actuels.

La géolocalisation des investissements publics rencontre actuellement des limites structurelles et conjoncturelles. D'une part, les investissements enregistrés dans la base des données comprennent un certain nombre de programmes qui ont une portée sous régionale ou régionale, et qui donc dépassent les limites du territoire de la RCA. Il n'est pas encore aisé à ce stade de pouvoir localiser géographiquement les réalisations effectuées sur le territoire de la RCA dans le cadre de ces programmes régionaux et/ou sous régionaux.

D'autre part, certains programmes ont une couverture nationale. Dans ce contexte, il n'est pas possible de dégager les interventions spécifiques qui sont néanmoins réalisées, pour certains d'entre eux, au niveau préfectoral ou sous-préfectoral. Enfin, toutes les informations de géolocalisation des programmes n'ont pas nécessairement été communiquées par tous les partenaires qui ont bien voulu contribuer à la collecte des données. À titre d'exemple, les sous-préfectures de Ouadda, Yalinga, Djemah, Bambouti, Nanga Boguila, Gadzi, Boganangone, Boganda, Bambio, Amada-Gaza, Sosso-Nakombo, Dédé-Mokouba, Amada-Gaza ne sont pas renseignées actuellement.

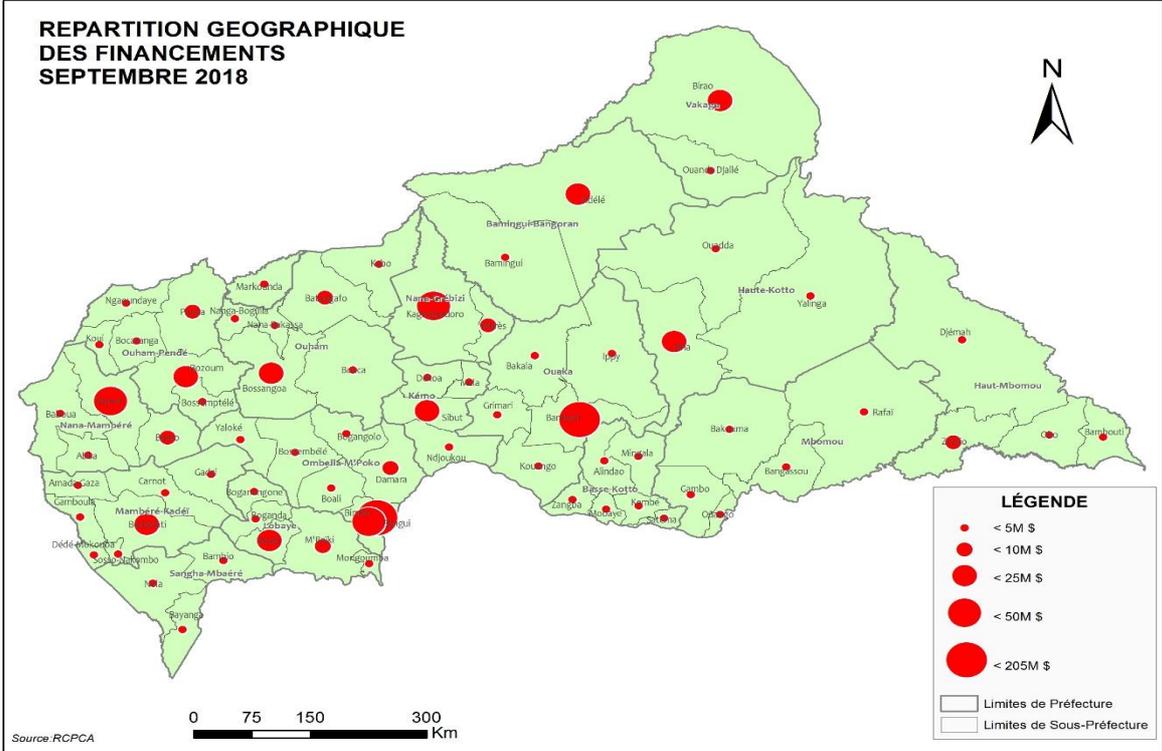
Répartition géographique des financements

La répartition géographique des financements se présente, en l'état actuel des choses, comme suit:

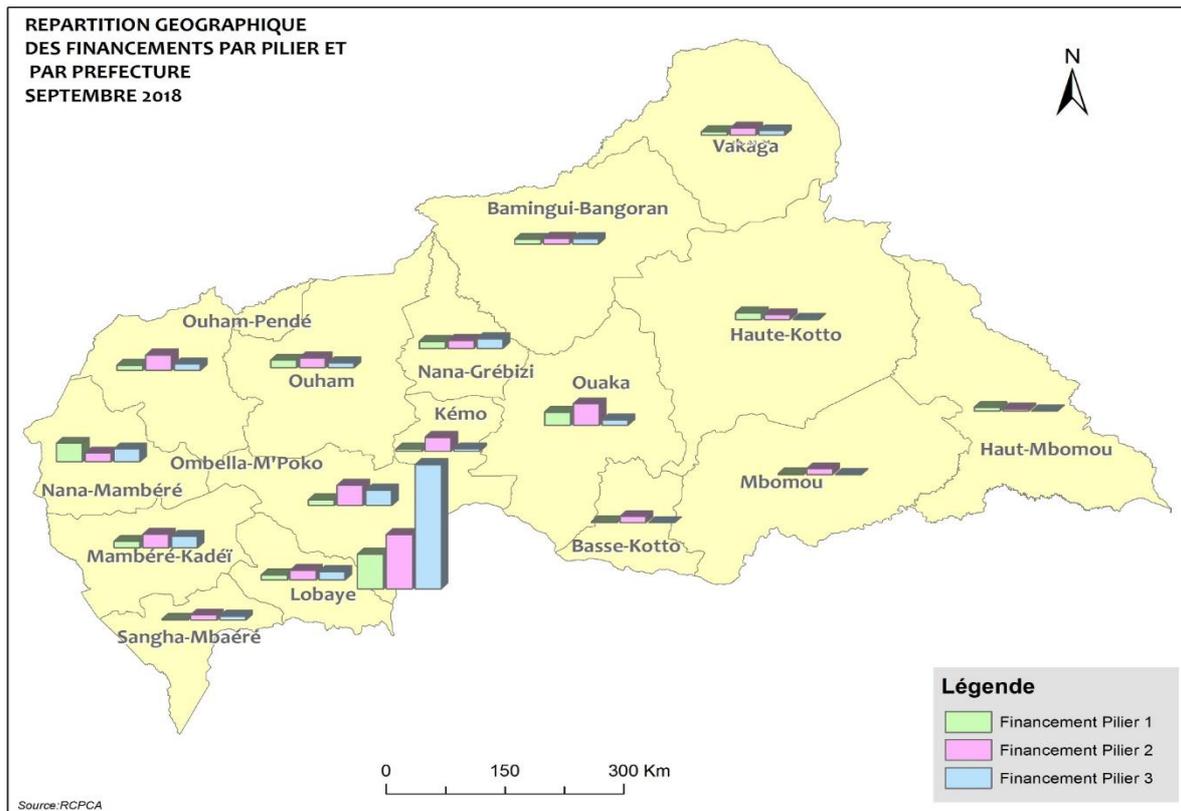
- Les programmes à couverture nationale représentent 54% du total, et totalisent 1 419 091 632 \$US;
- Ceux localisés au niveau préfectoral et sous-préfectoral représentent 42% du total, pour un montant de 1 123 397 502 \$US;
- Les programmes régionaux qui bénéficient à la RCA représentent 4% du total avec un montant de 112 777 498 \$US.

Comme illustré dans la carte 1, la majeure partie des programmes mis en œuvre dans le cadre du RCPCA au niveau local est concentrée dans la ville de Bangui, à concurrence de 50 %, suivie par les préfectures de la Ouaka, de la Nana Mambere, de la Mambere Kadei, de la Nana Gribizi, du Bamingui Bangoran, de la Vakaga, et de l’Ouham.

Carte 1 : Répartition géographique par importance des financements



D'autre part, la répartition géographique des financements par pilier du RCPCA est illustrée par la carte 2. Il en ressort, que la ville de Bangui bénéficie de la plus grande partie des investissements rapportés pour les trois piliers du RCPCA



La répartition des pourcentages du financement par pilier et par préfecture est disponible dans l'annexe 8 du rapport. Il en ressort en résumé, qu'après la ville de Bangui:

- Les préfectures de la Nana Mambere, de la Ouaka, de l'Ouham, et la Nana Grebizi sont les mieux desservies par le pilier 1 avec des taux de financement variant entre 6 et 15 %, alors que les préfectures du Mbomou, de Sangha Mbaere, de la Basse Kotto et de la Kemo reçoivent 0.6 et 2% des financements approuvés;
- Les préfectures de la Ouaka, de l'Ombella M'Poko et de l'Ouham Pende sont les mieux desservies par le pilier 2 avec des taux de financement variant entre 6 et 10 %, alors que les préfectures du Haut Mbomou, de la Haute Kotto, de Sangha Mbaere et de la Bamingui Bangoran reçoivent entre 1 et 3% des financements approuvés;
- Les préfectures de l'Ombella M'Poko, de la Nana Mambere et de la Mambere Kadei, sont les mieux desservies par le pilier 3 avec des taux de financement variant entre 5 et 7%, alors que les préfectures de la Haute Kotto, du Haut Mbomou et du Mbomou reçoivent en moyenne 0.1% des financements approuvés.

TROISIÈME PARTIE :

RENFORCEMENT DU LEADERSHIP NATIONAL

INTRODUCTION

La revue annuelle 2017 a mis en exergue une recommandation principale et globale relative au besoin de renforcer le leadership stratégique, programmatique et technique national en matière de suivi et de coordination de la mise en œuvre du RCPCA. Les principales recommandations pragmatiques en la matière portaient sur:

1. L'alignement des objectifs sectoriels des départements ministériels sur les priorités du RCPCA, ou le développement de ces stratégies sectorielles lorsque celles-ci n'étaient pas encore disponibles avec leur corolaire indispensable visant à améliorer la performance des groupes de coordination des 3 piliers, et celle des points focaux du RCPCA;
2. Le renforcement de la centralité et de la transparence du système de gestion de l'information des investissements publics, toutes catégories de financement confondues;
3. La poursuite d'une approche géographique multisectorielle et intégrée de mise en œuvre du RCPCA, en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain.

Un plan d'action a été approuvé par le Comité Directeur Conjoint (CDC) du RCPCA en avril 2018 pour la mise en œuvre des recommandations qui relèvent directement du mandat du Secrétariat, et dont les principaux résultats sont développés dans cette section. Ces résultats sont à apprécier en concomitance de la fonction centrale du Secrétariat qui est de faciliter la coordination à travers les organes du Cadre institutionnel de coordination du RCPCA que sont le Conseil d'Orientation, le CDC, les Groupes de Coordination des piliers (GCP), et les Comités sectoriels de coordination (CSC).

ALIGNEMENT DES OBJECTIFS SECTORIELS SUR LES PRIORITES DU RCPCA.

Le Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du RCPCA (CIS)

Présidé par le Président de la République, Chef de l'État, le CIS a été mis en place le 9 août 2017 par l'arrêté 005 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Cette mesure a été prise précisément afin de renforcer le leadership gouvernemental en matière de suivi et de coordination interministérielle de la mise en œuvre du RCPCA, et d'impulser le processus d'alignement des objectifs sectoriels sur ceux du plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

Mise en place des comités sectoriels de coordination et de suivi de la mise en œuvre du RCPCA

Dans la poursuite du renforcement du leadership, le Secrétariat soutient la mise en place des Comités Sectoriels de Coordination. En effet, il est essentiel d'appuyer, ou d'initier, la mise en place de tels comités, sous la présidence des Ministres respectifs, afin d'asseoir ou de réaffirmer le leadership national et:

1. Entretenir un dialogue régulier avec les PTF sur l'état d'avancement du secteur, ses contraintes et défis;
2. Articuler, prioriser et coordonner les appuis du Gouvernement et de la communauté internationale au secteur en vue d'obtenir des résultats tangibles;
3. Apporter des solutions aux points de blocage rencontrés;
4. Aborder les nouvelles priorités à considérer en fonction des résultats acquis et de l'évolution de la situation.

En ce qui concerne le pilier 1:

- Le Ministère de la Défense nationale et de la reconstruction de l'armée a pris l'initiative de mettre en place un tel Comité dès Octobre 2017 (après l'approbation en septembre 2017 du Plan National de la Défense);
- Le Ministère de l'Intérieur chargé de la Sécurité publique a suivi l'exemple en mettant en place un Comité de Coordination et de Suivi de la Réforme du Secteur de la Sécurité Intérieure en mai 2018 (après la validation en avril 2018 du Plan de redimensionnement et de repositionnement des Forces de sécurité intérieure);
- Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a initié en septembre 2018 la préparation de la politique nationale de la justice et de son plan d'action qui seront finalisés au cours du premier trimestre de 2019, et donneront lieu à la mise en place d'un Comité de Coordination du secteur de la justice.

Concernant le pilier 2 :

- Le Ministère de l'Education Primaire, Secondaire, Technique et de l'Alphabétisation coordonne le Groupe local des partenaires avec l'appui de l'Union Européenne qui en assure, depuis mars 2017, la coprésidence en tant que chef de file de la communauté internationale pour le secteur;
- La Primature a mis en place le Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Restauration de l'Autorité de l'Etat (RESA) en date du 19 février 2018;
- Le Ministère de l'Administration du Territoire, du Développement Local et de la Décentralisation a mis en place un groupe de travail, par la note de service N°18 du 23 mars 2018;
- Le Ministère des Finances et du Budget par la note de service N°2034 du 19 avril 2018 a rendu opérationnel le Groupe de travail sectoriel;
- Le Ministère de la Santé Publique, par arrêté N°027 du Premier Ministre en date du 15 octobre 2018, a formalisé le fonctionnement du Comité Sectoriel du secteur.

Pour le pilier 3, le Groupe de coordination a décidé le 8 novembre 2018, de créer trois Comités de coordination sectoriels correspondant aux objectifs du pilier, à savoir les secteurs productifs, les infrastructures, et le secteur privé et l'emploi. Les chefs file sont respectivement le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère des travaux publics et de l'entretien routier, le Ministère du commerce et de l'industrie. Le Secrétariat œuvre, en étroite collaboration avec les ministères chefs de file, pour que les Comités sectoriels puissent être opérationnels dès le début de l'année 2019.

Développement du réseau des points focaux du RCPCA des départements ministériels

Afin de renforcer le leadership programmatique et technique des Départements ministériels, les Ministres ont été invités en mars 2018 à désigner officiellement deux points focaux du RCPCA, et surtout d'assurer la continuité de la représentation de leur Département dans les travaux de suivi de la mise en œuvre du RCPCA dans leurs secteurs respectifs. Depuis le remaniement gouvernemental de septembre 2017, une forte instabilité a été constatée dans la représentation des Départements ministériels. Les points focaux changeaient au fil des sessions de travail ou des formations organisées, mettant à mal tout effort de renforcement du leadership programmatique et technique des Départements dans la mise en œuvre du RCPCA.

Cette démarche de stabilisation des points focaux a été pleinement soutenue par le CIS, et un arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a institutionnalisé le 23 mai 2018 les termes de référence des points focaux qui sont principalement chargés de:

- Informer leur hiérarchie des travaux de coordination et de suivi dans la mise en œuvre du RCPCA;
- Solliciter les décisions idoines à prendre par leur département pour faire avancer la mise en œuvre des priorités du RCPCA dans leur secteur;
- Coordonner la préparation des plans de travail annuel de mise en œuvre des priorités du RCPCA sur base des stratégies adoptées dans leur secteur et à suivre à l'interne leur mise en œuvre an articulation avec le RCPCA.

Depuis, le réseau des points focaux semble s'être stabilisé. Il est composé de responsables ou des techniciens de haut niveau habilités à se prononcer au nom de leur Département sur la stratégie et les priorités de relèvement et de développement de leur secteur respectif et comprend 71 points focaux.

La mise en place de ce réseau trouve toute sa pertinence, puisque le mandat du Secrétariat est limité dans le temps. Il convient donc de préparer, bien à l'avance, une stratégie de sortie qui, à terme, consistera à transférer aux Départements ministériels les responsabilités de coordination et de suivi du RCPCA ou de tout autre Plan national ultérieur.

Formation des points focaux

Suite à la mise en place du réseau des points focaux des Départements ministériels, des ateliers de formation ont été organisés afin de les familiariser avec le RCPCA, ses instruments de suivi et de coordination, et les sources de financement et procédures des principaux PTF :

- Atelier de validation du Cadre Stratégique de Suivi du RCPCA (23 mai 2018);
- Atelier de vulgarisation du RCPCA (24 et 25 mai);
- Atelier de familiarisation des sources de financement et des procédures des principaux PTF⁷⁹ (30 et 31 mai);
- Atelier de mise à jour au 30 juin des Cadres de résultats transitoires des 3 piliers du RCPCA (21 et 22 juin pour le pilier 1; 22 et 23 juin pour le pilier 2; 6 et 7 juillet pour le pilier 3);
- Atelier de validation de l'inventaire des politiques, stratégies, et plans sectoriels de mise en œuvre du RCPCA (22 août);
- Ateliers de maîtrise du renseignement et de la rationalisation des Cadres de résultats Transitoires (les 26, 27 et 28 septembre pour respectivement les piliers 1, 2 et 3);
- Ateliers de préparation des rapports annuels des 3 Piliers du RCPCA (pour le pilier 1, les 6,8,13 et 15 novembre; pour le pilier 2, les 30 et 31 octobre; pour le pilier 3, les 6 et 8 novembre).

Le Secrétariat a élargi la participation à ces formations aux responsables et/ou techniciens des sections de planification et de suivi afin (i) d'élargir la base d'engagement au sein des Départements dans la coordination du suivi de la mise en œuvre du RCPCA, et (ii) d'appuyer les points focaux dans leur fonction « d'acteur du changement » pour instaurer une dynamique de travail plus collective au sein des ministères.

Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) a commandité une étude des besoins en matière de renforcement des capacités pour la bonne gouvernance qui a été finalisée en juin 2018. L'étude a identifié 4 axes majeurs à renforcer, dont l'axe 2 est consacré au processus de planification stratégique et prospective, et à la planification, la programmation, la budgétisation, et le suivi et évaluation. Cette étude servira de référence pour la mise en œuvre d'un plan de formation intensif en 2019, au bénéfice des points focaux et des techniciens des ministères.

⁷⁹ BM, UE, France, Système des Nations Unies, Fonds BEKOU

Harmonisation des plans sectoriels de mise en œuvre du RCPCA

Le Secrétariat a établi un inventaire des politiques, stratégies, et plans sectoriels de mise en œuvre du RCPCA à la demande du MEPC. Cet inventaire initialement dressé en avril 2018, et présenté au CIS le 5 août a été mis à jour au 30 août 2018. De manière générale, l'inventaire révèle que les démarches adoptées par les Départements manquent de cohérence et mélangent les différents concepts de politique, plans d'action, stratégie ou autres types de documents de planification. Plus particulièrement, les constats issus de cet inventaire portent sur :

- *La grande variété dans la nomenclature utilisée* pour qualifier les instruments de planification, programmation et de mise en œuvre du RCPCA: plus de 40 termes différents ont été identifiés qui recoupent certainement des documents de même nature;
- *La diversité des méthodologies adoptées* par les différents Départements. Cette diversité se traduit par plusieurs cas de figure parmi lesquels: un nombre important de stratégies sont développées par le même Département, sans aucun cadre de référence global; des plans sectoriels sont développés sans vision d'ensemble du secteur; des stratégies sont développées mais ne comprennent pas de plan d'action annualisé pour leur mise en œuvre; des projets ou des programmes sont développés en l'absence d'un plan ou d'une stratégie sectorielle; des délais importants sont constatés entre l'approbation d'une stratégie sectorielle, et son plan d'action de mise en œuvre annualisé ; des documents appelés « Feuille de route » combinent la vision pour le développement du secteur, la stratégie sectorielle avec ses axes prioritaires, et son plan d'action annualisé, et constituent par contre de bons cadres de référence pour la mise en œuvre des priorités du RCPCA etc.;
- *La multitude des instruments de planification, programmation et de mise en œuvre du RCPCA* : pour 34 ministères, 115 politiques, stratégies ou plan sectoriels de mise en œuvre du RCPCA ont été comptabilisés.

Ces constats posent donc des questions centrales : la multitude de ces instruments de planification, programmation, et de mise en œuvre du RCPCA permet-elle d'atteindre en réalité les résultats annuels et pluriannuels escomptés ? De quelle manière ces différents documents sont articulés et utilisés au sein des Départements ? Lequel de ces instruments sert de cadre de référence aux Départements pour rendre compte des résultats acquis dans le cadre du RCPCA ? De quelle manière les Départements sont-ils équipés pour ce faire ?

Consécutivement, le Secrétariat a été sollicité pour contribuer à l'harmonisation des pratiques ministérielles en la matière. Une note technique d'harmonisation a donc été finalisée, et a été distribuée le 7 septembre par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à tous les membres du Gouvernement. Le Secrétariat a ensuite, pendant les mois de septembre-novembre 2018, identifié avec les Départements les stratégies sectorielles qui peuvent servir de cadre de référence à la mise en œuvre du RCPCA, et qui ont alors été intégrées dans les Cadres de Résultats Transitoires du RCPCA pour 2018 – 2021 ou pour 2019 – 2021, selon leur statut de validation officielle par les autorités compétentes. C'est sur cette base que les Départements concernés pourront bénéficier d'une assistance technique pour formuler et budgétiser des projets qui pourraient être présentés à la communauté internationale pour financement.

A l'heure de la rédaction du rapport, cinq stratégies sectorielles ont été pleinement intégrées dans le RCPCA :

- La feuille de route de l'élevage pour 2017–2021;
- Le plan national de défense 2019-2023;
- Le plan de redimensionnement et de redéploiement des Forces de sécurité intérieure 2018-2023;
- Le plan de transition du secteur de l'éducation 2018-2019;
- Le plan intérimaire du secteur de la santé 2018-2019.

D'autre part, les stratégies suivantes sont en cours de préparation ou de finalisation:

- La stratégie nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC;
- La politique sectorielle de la justice et de son plan d'action;
- la stratégie des solutions durables pour le retour des personnes déplacées;
- Le plan sectoriel de l'éducation 2020-2029;
- Le cadre stratégique opérationnel de « l'Education en Situation d'Urgence »;
- Le plan stratégique national de lutte contre le paludisme 2017-2021;
- Le plan stratégique des maladies tropicales négligées 2018-2022;
- La stratégie de promotion des PME et de l'entrepreneuriat;
- La stratégie de développement de l'artisanat;
- La stratégie commerciale et industrielle;
- Le plan directeur de développement du tourisme;
- La stratégie de développement de l'urbanisme et de l'habitat;
- La stratégie de développement des technologies de l'information et de la communication à l'horizon 2035.

L'harmonisation des stratégies sectorielles de mise en œuvre du RCPCA trouve toute son importance quand on considère que le RCPCA va entrer dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre. Dans cette perspective, la reddition des comptes ne peut que, et doit, continuer à s'améliorer sur la base de résultats concrets et tangibles obtenus annuellement. Cette harmonisation devra servir de base pour propulser le suivi des résultats à obtenir dans le cadre du RPCA pour les années 2019-2021. D'autre part, le Gouvernement a lancé en septembre 2018 les préparatifs de *l'Étude Prospective 2050 de la RCA*. L'harmonisation des pratiques ministérielles en matière de planification, programmation, budgétisation, et suivi et évaluation constituera donc également un atout majeur pour la préparation et la finalisation de l'Étude Prospective 2050.

SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION SUR LES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Dès la mise en place du **Secrétariat transitoire en janvier 2017**, un fichier EXCEL a été développé pour enregistrer le financement des investissements publics consentis par la communauté internationale à la RCA. Une de missions prioritaires assignée au Secrétariat transitoire était, à l'époque, d'assurer le suivi financier des engagements pris à Bruxelles par les PTF, et d'inventorier les nouvelles conventions de financement signées depuis la Conférence de Bruxelles. C'est sur la base des données enregistrées dans le fichier EXCEL que le Secrétariat a rendu compte des budgets approuvés et des décaissements effectués par les projets et programmes lors (i) de la revue semestrielle du pilier 1 organisée en juin 2017, (ii) de la revue annuelle du RCPCA en décembre 2017, et (iii) des revues semestrielles des trois piliers organisées en juin et juillet 2018.

Succédant au Secrétariat transitoire fin octobre 2017, le Secrétariat s'est concentré sur la configuration et l'opérationnalisation d'une base de données dont l'applicatif est le Système de Gestion de l'Information sur les Investissements (SG2i). La volonté de se doter au plus vite d'une base de données de suivi des projets d'investissements publics sur financements nationaux et internationaux a d'ailleurs été formellement reconnue par le Comité directeur conjoint du RCPCA. En effet, la gestion des investissements publics ou privés qu'ils soient financés par le budget de l'État ou par la communauté internationale est une fonction centrale de gouvernance de toute institution gouvernementale chargée de coordonner la planification et la mobilisation des ressources internes et externes, et de justifier le financement du développement du pays, et dans ce cas précis, son plan de relèvement 2017 – 2021, le RCPCA.

Encadré 3: Le SG2i

L'application du Système de Gestion de l'Information sur les Investissements (SG2i) utilisée par le Secrétariat a été développée par un expert auprès du Ministère des Finances et du Budget sur financement de l'Union Européenne. Le SG2i est élaboré en langage PHP sur le serveur de base des données MySQL, le serveur d'application APACHE, et le logiciel d'application Script case. Dans sa conception, le SG2i possède de nombreuses facilités de graphes et d'exportation de rapports très variés. Il est lié, pour le moment, à « Google Map » ce qui permet d'élaborer des cartes à partir des programmes et des projets qui sont géolocalisés dans les différentes préfectures et sous-préfectures du pays. Ces rapports peuvent être exportés sur des supports comme MExcel, PDF ou MSWord, et les cartes peuvent être produites avec des outils plus performants tels que l'ArcGIS ou MapInfo.

L'application SG2i initialement développée présentait l'avantage indéniable d'être déjà pré-formatée pour gérer l'information sur l'aide externe, et d'être également disponible immédiatement sur place. Des travaux de configuration ont donc été effectués durant les deux premiers trimestres 2018 pour adapter l'application au contexte et aux spécificités de la RCA avec les techniciens en gestion de l'information du MEPC, du MFB, de la Délégation de l'Union Européenne et du Secrétariat. Parallèlement, la base de données a été nettoyée des fonctionnalités et de toutes autres informations ou intitulés non conformes aux besoins centrafricains.

Les travaux de configuration étant considérés comme suffisamment avancés, le Secrétariat a lancé le 16 mai 2018 auprès des PTF une collecte d'informations sur les investissements publics. La lenteur de cette collecte, qui s'est déroulée sur plusieurs mois, a confirmé l'importance et la difficulté de la phase de collecte par rapport à celle de traitement dans le système informatisé de gestion. Une seconde collecte de vérification des données et d'actualisation des décaissements a été lancée le 3 octobre 2018 pour établir les données financières présentées lors de la revue annuelle 2018.

Aujourd'hui, le SG2i a été configuré pour que les projets et programmes d'investissement public alignés sur le RCPCA puissent être enregistrés. Le SG2i reflète donc :

- Les projets clôturés, en cours d'exécution ou en cours de préparation;
- Les projets qui ont connu des décaissements cumulatifs au 31 décembre 2016, et ceux qui ont connu des décaissements en 2017 et au 30 septembre 2018.

Au 30 septembre 2018, 399 projets sont enregistrés dans le SG2i, dont 372 sont clôturés, suspendus ou en cours d'exécution, les autres étant en cours de négociation ou de préparation. La contribution de l'Etat centrafricain aux projets d'investissement est également prise en compte dans la base des données, mais le niveau d'enregistrement est encore faible. Les échanges avec les PTF et les différents ministères, en particulier à travers le réseau de points focaux du RCPCA, les Groupes de coordination des piliers et les Comités de coordination sectoriels, continuent d'améliorer la qualité des données collectées et traitées et permettent de recueillir les informations sur les nouveaux projets afin de minimiser les risques de doublons ou de maximiser l'utilisation des ressources des différents PTF.

Avec le SG2i, le gouvernement, les PTF et autres acteurs vont disposer d'une base de données « en temps réel » incorporant immédiatement tout nouvel enregistrement de données qui leur permettra de suivre les projets en cours d'exécution ou en préparation quelle que soit les sources de financement, afin de savoir qui fait quoi et où, à quel coût réel prévu et réel, sur quelle source de financement, et par quel agent d'exécution. Il reste quelques travaux de configuration au niveau des procédures de contrôle et surtout de forme à effectuer pour assurer la fiabilité des données enregistrées, et générer des rapports variés permettant la consultation aisée des données enregistrées par tous les acteurs intéressés. Au fur et à mesure de leur utilisation, les rapports pourront être raffinés ou formatés pour répondre aux besoins d'information des différents groupes d'intérêt qu'il s'agisse des Groupes de coordination des piliers, des comités de coordination sectoriels, des Départements ministériels, des PTF, de l'Assemblée nationale, ou encore des journalistes et des médias.

La pérennisation légale et technique de la base des données est tout aussi essentielle que sa mise en place. L'objectif recherché à cet égard est d'assurer une autonomie juridique et technique à l'équipe des techniciens ministériels, chargée de gérer la base des données et son applicatif. La RCA doit en effet pouvoir procéder à de nouveaux développements de cette base des données, et à une maintenance régulière du système sans être contrainte par une quelconque restriction légale ou technique.

Pour ce faire, un ingénieur développeur a été déployé auprès du Secrétariat par l'Office National de l'Informatique (ONI) qui travaille avec l'expert qui a développé l'applicatif. Au-delà du détachement de l'ingénieur, ce sont toutes les compétences intellectuelles et techniques de l'ONI qui sont mises à disposition pour appuyer le transfert des compétences et maîtriser le code source de l'applicatif.

Cette collaboration avec l'ONI devra s'élargir aux techniciens qui gèrent les systèmes d'information au sein du MEPC, du MFB et des Départements ministériels pour harmoniser et relier les différents systèmes au système national de gestion des investissements publics internes et externes.

MISE EN ŒUVRE INTÉGRÉE ET MULTISECTORIELLE DU RCPCA SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE

La contribution du SG2i

Le Secrétariat a organisé en mars 2018 un atelier réunissant les institutions nationales et les principaux partenaires techniques et financiers pour prendre collectivement connaissance des principales zones géographiques d'intervention des acteurs, et des systèmes de cartographie développés par ceux-ci. Cet exercice était important, car une des exigences du RCPCA est de suivre la mise en œuvre des projets et programmes des principaux acteurs sur l'ensemble du territoire et leur répartition géographique, ceci dans le but de mitiger le risque de marginaliser certaines régions du pays en les privant de dividendes de paix.

Le SG2i, qui est maintenant opérationnel, peut produire des rapports et des cartes spécifiant les projets et programmes en cours d'exécution dans le cadre du RCPCA par préfecture, sous-préfecture, secteur et montant investi (voir deuxième partie du rapport annuel).

La Stratégie Nationale de Restauration de l'Autorité de l'État (RESA) pour 2017 -2020

La RESA a été validée techniquement en septembre 2017, et préconise la mise en œuvre d'une approche multisectorielle et géographique qui intègre: l'action humanitaire, la sécurité, la justice, la réconciliation nationale, le redéploiement de l'administration, les services sociaux de base, les secteurs productifs et les infrastructures.

La RESA définit trois zones géographiques principales d'intervention d'après des critères sécuritaires et d'accès logistique, pour lesquelles des « paquets de service » adaptés ont été précisés:

- La zone sud-ouest, ou « zone verte » correspondant aux régions 1 et 2, comprenant 5 préfectures;
- La zone centre ou « zone orange » correspondant aux régions 3 et 4 comprenant 5 préfectures;
- La zone nord-est ou « zone rouge » correspondant aux régions 5 et 6 comprenant 6 préfectures.

L'atelier de validation a souligné, à l'époque, la nécessité de préparer une feuille de route annualisée qui répondrait aux questions suivantes :

1. Par où commencer ?
2. Comment s'organiser pour la mise en œuvre ?
3. Comment financer la mise en œuvre ?

Le Comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la RESA a été mis en place le 19 février 2018 par l'arrêté 005 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Parmi d'autres attributions, le Comité est principalement chargé de:

- Elaborer un plan d'action multisectoriel pour la mise en œuvre de la RESA;
- Coordonner les plans opérationnels des départements ministériels au sein du plan d'action, et veiller à leur exécution;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action relatif à la stratégie de redéploiement des services financiers en province⁸⁰;
- Elaborer la cartographie de la présence effective des FAE sur le terrain par préfecture en vue de l'identification des déserts administratifs à combler afin de parvenir à un bon fonctionnement des services publics à la base;
- Coordonner, avec le Ministère de l'Administration du territoire, du développement local et de la décentralisation, à travers la CNRAP et en coordination avec les préfets et sous-préfets, le redéploiement des FAE dans les provinces, l'évaluer périodiquement, et s'assurer de leur présence effective sur leurs lieux d'affectation.

Depuis, le Comité s'est concentré sur l'élaboration de la cartographie des FAE, et sur l'évaluation périodique par département ministériel et préfecture de leur présence effective sur le terrain. En l'absence d'un plan d'action annualisé de mise en œuvre de la RESA, il est difficile à ce stade d'établir, par zone, une corrélation entre la présence des FAE sur leurs lieux d'affectation, et les infrastructures, équipements, moyens de fonctionnement dont ils disposent, et la disponibilité des services sociaux de base, entre autres choses.

⁸⁰ L'arrêté N° 0013 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a mis en place le 4 août 2017 un « Groupe de travail chargé de préparer la feuille de route pour le redéploiement des services financiers dans les provinces ». La feuille de route devait être transmise par le Comité technique de ce groupe de travail dans un délai de deux semaines au Comité stratégique dudit groupe de travail pour validation et présentation au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Nexus Paix-humanitaire-développement ou « la nouvelle façon de travailler »

La « nouvelle façon de travailler » (NFT) a émergé comme l'un des principaux résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016 afin de dépasser les clivages entre la consolidation de la paix, l'action humanitaire et le développement. La NFT vise à répondre aux besoins humanitaires immédiats, à réduire les risques et la vulnérabilité, à réduire les besoins humanitaires au fil du temps, et à contribuer à la vision des Objectifs de Développement Durable. Pour ce faire, la NFT invite les autorités nationales et la communauté internationale à travailler sur des résultats collectifs d'après des échéanciers pluriannuels, et sur la base des avantages comparatifs d'un éventail diversifié d'acteurs.

Dans le cadre du RCPCA, des progrès ont été réalisés afin d'assurer une complémentarité des interventions appuyées par les partenaires humanitaires, de relèvement, de développement, et de consolidation de la paix. Toutefois, des contraintes institutionnelles, parfois dictées par des mandats ou procédures spécifiques, continuent de persister. D'autre part, la présence de multiples acteurs intervenant auprès des mêmes populations, dans les mêmes zones géographiques (et dans les mêmes secteurs) qui agissent dans le domaine humanitaire, de relèvement, de développement ou de consolidation de la paix (certains intervenant dans les quatre domaines en même temps à des degrés divers), ne garantit pas nécessairement l'obtention de résultats collectifs qui impactent de manière significative et durable sur les vulnérabilités des populations ciblées et sur l'amélioration de leurs capacités de résilience à moyen ou long terme.

Egalement, l'approche « projet ou programme » continue à être privilégiée en raison des procédures de reddition des comptes propres à chacun des intervenants. Celle-ci en retour, atomise les résultats obtenus par agent d'exécution et partenaire financier, et non de manière consolidée et collective en matière de réduction des vulnérabilités, ou de renforcement des capacités de résilience des communautés et des populations concernées.

Du 15 au 16 octobre 2018, un atelier national sur l'opérationnalisation du « Nexus Paix-Humanitaire-Développement » et « la nouvelle façon de travailler » qui l'accompagne a été organisé par la Banque mondiale et les Nations Unies, rassemblant une centaine de représentants des institutions nationales et de la communauté internationale.

Sur le thème « Ne laisser personne pour compte : accomplir des résultats collectifs pour accroître l'impact du relèvement et accélérer le progrès vers l'Agenda 2030 en RCA », l'atelier a pu identifier des résultats collectifs approximatifs à obtenir d'ici 2023 pour les personnes déplacées internes, les rapatriés, et les communautés affectées par le déplacement des populations, et certains secteurs.

Les résultats collectifs identifiés lors de l'atelier sont très préliminaires et vont devoir être finalisés, et traduits dans une programmation pluriannuelle cohérente et intégrée sur une base géographique, et un socle financier solide et prévisible. L'atelier a suggéré à cet égard, la mise en place d'un fonds « Nexus », à l'instar du Fonds commun humanitaire, pour coordonner le financement des résultats collectifs à obtenir sous le leadership national. Le Gouvernement a réitéré à l'occasion de la finalisation du rapport annuel du RCPCA qu'il doit être intrinsèquement associé aux prochaines étapes envisagées pour la mise en œuvre de cette NFT en RCA.

QUATRIÈME PARTIE :
***LE CADRE D'ENGAGEMENT MUTUEL
(CEM-RCA)***

INTRODUCTION

La revue annuelle du RCPCA-CEM organisée le 12 décembre 2017, a donné l'opportunité aux acteurs nationaux et à la communauté internationale, d'apprécier les avancées enregistrées en termes du respect des engagements pris depuis la conférence de Bruxelles du 17 novembre 2016 au cours de laquelle le Cadre d'engagement mutuel (CEM-RCA) a été officiellement signé. L'objectif de cet accord est de fournir un cadre politique privilégié pour le suivi des engagements du Gouvernement et de la communauté internationale, et pour faciliter la concertation sur les priorités nationales qui sont consolidées dans le RCPCA pour 2017 – 2021.

Le Gouvernement et ses partenaires ont poursuivi la mise en œuvre des engagements politiques contenus dans les cinq priorités du CEM-RCA: (i) la paix et la sécurité (ii) la relance économique (iii) la gouvernance politique, administrative et financière (iv) la justice et les droits de l'homme et (v) la réconciliation nationale. En complément des résultats institutionnels et opérationnels rapportés dans ces domaines en première section du rapport, cette partie présente en conséquence:

- La mise en œuvre des engagements politiques du CEM-RCA, et ses principales contraintes;
- Les recommandations visant à aplanir les différentes contraintes en vue de la stabilisation durable et de la reconstruction du pays.

MISE EN ŒUVRE DU CEM-RCA

Paix et Sécurité

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, les objectifs du CEM-RCA visent « la lutte contre la présence et l'activité des groupes armés, la mise en œuvre du programme de démobilisation de tous les ex-combattants sur toute l'étendue du territoire, la réforme du secteur de la sécurité ainsi que le contrôle et la sécurisation des frontières en vue de maîtriser les menaces et les attaques à la sauvegarde de la paix et la sécurité des populations dans les zones urbaines et rurales »⁸¹. Les principaux résultats institutionnels et opérationnels atteints sont détaillés dans la première partie du rapport annuel qui sont complétés dans cette section par des initiatives nationales, régionales ou internationales en appui à la paix et à la sécurité en RCA.

Plusieurs missions de travail constituées des différentes délégations des Institutions Internationales et des Partenaires Techniques et Financiers, à l'instar du Comité des Sanctions des Nations Unies, ont séjourné en Centrafrique pour évaluer les réformes du secteur de la sécurité, en vue de la fourniture des armes, l'opérationnalisation des FACA et les perspectives pour la levée de l'embargo. Ces faits et actes sont l'expression de la volonté et l'engagement de la communauté internationale dans son ensemble, à agir aux cotés de la RCA dans la recherche de la stabilisation et de la paix.

Concernant les défis transfrontaliers, une conférence régionale sur les Armes Légères et de Petit Calibre a été organisée les 4 et 5 avril 2018 à Bangui. Une commission interministérielle pour le contrôle des frontières a été créée, et une stratégie de gestion des frontières est en cours de préparation. L'objectif est de lutter non seulement contre la circulation illicite des armes de guerre et de petit calibre, mais également d'empêcher l'entrée illégale des personnes mal intentionnées et prêtes à commettre des actes de banditisme et de criminalité. Dans cette optique, un protocole d'entente pour le contrôle mutuel des frontières entre la RCA et le Cameroun a été signé en septembre 2018 par les Ministres de la Défense des deux pays.

Lancée le 17 Juillet 2017 à Libreville, la Feuille de route pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine communément appelée Initiative africaine (IA) fédère toutes les initiatives nationales et internationales visant à faciliter le dialogue politique entre le gouvernement et les groupes armés. A cet effet, la facilitation de la Communauté Sant' Egidio, la médiation de la CEEAC et les interventions du Centre pour le Dialogue Humanitaire ont toutes été « incorporées » à l'IA. Les acteurs cités interviennent de façon coordonnée et dans le cadre d'un Secrétariat technique présidé par le Représentant de la CEEAC en RCA.

Les principaux résultats attendus de la feuille de route sont (i) l'obtention d'un accord sur les modalités pratiques de mise en œuvre des recommandations du Forum National de Bangui relatives notamment à l'égalité de traitement des citoyens dans tous les aspects de la vie de la Nation (ii) la mise en œuvre du DRR (iii) la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire (iv) la mise en place de mécanismes de suivi de l'accord, et (v) la mise en œuvre de mécanismes de justice transitionnelle de nature à favoriser la réconciliation nationale.

⁸¹ CEM-RCA, 17 novembre 2016

Les groupes armés concernés par la feuille de route sont au nombre de 14⁸². Ils sont pour la plupart signataires du Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction, et du pré-accord sur le DDRR approuvés dans le cadre du Forum de Bangui de mai 2015.

La mise en œuvre de la feuille de route est confiée à un panel de facilitation de haut niveau, composé de représentants de la RCA, de pays de la CEEAC et de la Conférence internationale sur la région des grands lacs. Le panel est présidé par le représentant spécial de l'Union africaine en RCA. Le panel a effectué quatre missions en Centrafrique depuis le début de ses activités. Au cours de celles-ci, les membres du panel se sont rendus dans les fiefs des 14 groupes armés pour s'entretenir directement avec les chefs. La première mission a été une « prise de contact », les deuxième et troisième ont permis à la délégation d'entrer dans le vif du sujet, à savoir: obtenir des accords fermes pour l'accès humanitaire et collecter les griefs et points à discuter au cours du dialogue direct avec les autorités nationales. La quatrième a permis d'organiser à Bouar du 28 au 30 août, l'harmonisation des 104 revendications de tous les groupes armés⁸³.

Ces revendications harmonisées (en annexe 10) ont été transmises officiellement au Président de la République le 31 août par le Président du Panel. Il faut souligner qu'une équipe composée de 7 membres dont 5 ministres et présidée par le Ministre d'Etat, Directeur de cabinet du Président de la République, a été mise en place et doit participer au dialogue direct avec les groupes armés.

Parallèlement à l'évolution de la préparation du dialogue sous l'égide de l'IA, le Soudan et la Fédération de Russie ont facilité à Khartoum au cours du mois d'août, une réunion des leaders de 4 groupes armés (FPRC, MPC, UPC, Antibalaka aile Mokom). La réunion a débouché sur la création du Rassemblement centrafricain, mouvement de concertation, rattaché à l'IA. Cette initiative que l'opinion publique nationale et internationale voyait comme une superposition avec l'IA a fini par être articulée et s'intègre désormais dans le périmètre de l'Initiative africaine, depuis l'acceptation de la Fédération de Russie comme membre du Panel de l'IA en qualité d'observateur. Cette dynamique d'unité d'actions des partenaires de la RCA autour de l'IA a été renforcée à l'occasion de la réunion de haut niveau, tenue le 27 septembre à New York sur la RCA, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Malgré ces efforts, il convient de noter la persistance de l'insécurité qui limite l'accès à une grande partie du territoire, le non-respect des engagements de cessation des hostilités, et la poursuite d'exactions sur les populations civiles par les groupes armés. Force est également de constater, que des interventions qui devraient être concomitantes et se renforcer mutuellement peinent à se mettre en œuvre de manière coordonnée: (i) le processus du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement des ex-combattants, vient à peine d'être lancé en décembre 2018 avec 2 des 14 groupes armés (soit 14%); le plan d'action pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre n'est pas encore mis en œuvre, puisque la stratégie qui devrait renseigner ce plan

⁸² FPRC, MPC, UPC, RPRC, 3R, RJ/S, RJ/B, UFR, UFR-F, Séléka Rénové, MLCJ, ATB/NG, ATB/Mokom

⁸³ La synthèse des revendications harmonisées des groupes armés du 30 août 2018 comporte 20 revendications politiques, 37 revendications socio-économiques, 26 revendications relatives à la sécurité et à la défense, et 21 revendications dans les domaines de la justice, de la réconciliation et de l'action humanitaire

d'action est en cours de finalisation; la stratégie de contrôle des frontières et son plan d'action sont en cours de réflexion.

Trois ans après le Forum de Bangui, Le dialogue direct entre le gouvernement et les groupes armés sous l'égide de l'IA, annoncé pour juillet 2018 et puis pour la mi-novembre, n'a pas encore eu lieu. Les questions en discussion porteraient sur (i) la nomination de l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de l'Union africaine, décidée à New York à l'occasion de la réunion du haut niveau et qui devrait rehausser le profil politique du Panel, et (ii) le lieu de la tenue du dialogue, la plupart des groupes armés ayant refusé de prendre part à tout dialogue sur le territoire centrafricain, pour des raisons qui leur sont propres. Egalement, on peut noter d'autres contraintes parmi lesquelles: la mauvaise foi de certains groupes armés qui, quoique participant au dialogue sous l'égide de l'IA, continuent les exactions et incursions meurtrières; le peu d'engagement politique de certains pays de la sous-région; le non-paiement des contributions des Etats membres du Panel, en dehors de la RCA et du Soudan; et l'insuffisance de sensibilisation et de communication sur l'IA, en vue de favoriser une meilleure appropriation nationale.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prolongé le 13 décembre 2018 le mandat de la MINUSCA⁸⁴ jusqu'au 15 novembre 2019. Dans un contexte budgétaire de plus en plus serré, la résolution 2448 souligne la nécessité pour la MINUSCA de s'engager politiquement dans la cadre de l'IA, d'appuyer les efforts en matière de justice transitionnelle, d'œuvrer plus efficacement pour la protection de la population civile en prenant des mesures actives pour anticiper, écarter et répondre à toute menace grave ou crédible à l'encontre de la population civile, et de faciliter l'acheminement immédiat, complet et en toute sécurité de l'aide humanitaire. La résolution formalise également la coopération entre les Forces de défense et de sécurité et la Force des Nations Unies en termes de logistique pour organiser de manière coordonnée leur déploiement conjoint sur le terrain.

⁸⁴ 11 650 militaires, 2 080 policiers, et 108 agents de l'administration pénitentiaire

Relance Economique

La relance économique « implique la remise en état des infrastructures sociales, routières et énergétiques. Elle nécessite également la mise en place d'un système fiscal qui attire les investissements privés étrangers. Elle nécessite enfin d'opérer des choix d'investissements dans les domaines où la RCA possède un véritable potentiel notamment l'agriculture, les mines, la forêt, et l'élevage tout en s'inscrivant dans la dynamique de l'intégration sous régionale. La relance économique devra s'accompagner d'une bonne gouvernance à travers la mise en place d'un mécanisme de lutte contre la corruption et la délinquance financière »⁸⁵.

Des progrès certains ont été réalisés en 2017 et 2018 à cet égard qui sont renseignés dans la première partie du rapport annuel. Il convient toutefois de noter que l'impact sur les conditions de vie de la population et la réduction de la pauvreté des réformes en cours ne pourra être apprécié que sur le moyen et le long terme.

Si l'on se réfère à la dernière enquête des ménages qui soit représentative et qui a été réalisée en 2008, 66% de la population centrafricaine vivait dans la pauvreté. Basée sur les estimations les plus récentes des tendances de la croissance du PIB, il est estimé qu'en 2017, au moins 75% de la population vivait dans la pauvreté. Si la croissance du PIB réel continue à atteindre en moyenne 4% sur le moyen terme, le taux national de pauvreté pourrait passer de 77% en 2013 à 74% en 2019⁸⁶. En ce qui concerne l'emploi, le secteur public continue à dominer l'emploi formel en RCA⁸⁷, alors que l'agriculture de subsistance, le secteur artisanal minier, et les forêts constituent les sources principales d'emploi informel. L'agriculture de subsistance et l'élevage en constituent 70 %.

Selon les sources spécialisées, l'économie du pays se relève mais à un rythme qui reste modeste. Depuis 2016, la croissance a atteint en moyenne 4.4%, alors que le taux de croissance pourrait atteindre 4.3% en 2018⁸⁸. Malgré tous les efforts actuellement engagés notamment en matière de stabilité macro-économique et de gestion des finances publiques, le manque de structures d'encadrement pour le développement du secteur privé, et le développement de l'entreprenariat et de l'emploi restent des défis majeurs.

⁸⁵ CEM-RCA, 17 novembre 2016

⁸⁶ Central African Republic Economic Update « Breaking the cycle of Conflict and Instability » March 2018 first edition, World Bank Group,

⁸⁷ En 2014, le secteur public employait un total de 33,982 personnes dont 26,853 fonctionnaires et 7,129 agents contractuels. Source : Central African Republic Economic Update « Breaking the cycle of Conflict and Instability » March 2018 first edition, World Bank Group,

⁸⁸ Cinquième revue de la FEC, décembre 2018, FMI

Gouvernance politique et administrative

Sur le plan de la gouvernance l'objectif du CEM-RCA est de « mettre en place les institutions constitutionnelles, restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, et consacrer la décentralisation en vue de garantir une gouvernance stable, inclusive et redevable devant les citoyens »⁸⁹.

Bien que la situation reste très fragile, il convient de noter que les efforts entrepris ont permis d'améliorer la situation sécuritaire dans quelques zones du pays suite au déploiement conjoint des FACA et des Forces des Nations Unies. Ces actions ont permis au gouvernement d'amorcer le processus de la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration dans le but ultime d'assurer à terme les services essentiels de base aux populations. Les principaux résultats institutionnels et opérationnels sont rapportés dans la première partie du rapport annuel, mais sont complétés dans cette section par certains acquis en matière de gouvernance politique et administrative.

L'Assemblée nationale a tenu trois sessions parlementaires dont deux ordinaires et une extraordinaire. Elle a adopté d'importants textes entre autres, la loi portant création du Conseil supérieur de la sécurité nationale, le collectif (rectificatif) budgétaire 2018 et la loi des finances 2019. L'adoption de ces textes, facilite l'application des principales politiques, stratégies et réformes du Gouvernement dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat. La mise en place et l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles, ont permis à l'Etat de recouvrer ses forces pour la mise en cohérence des actions du gouvernement, selon les principes de la gouvernance démocratique.

L'adoption en Conseil des Ministres, des différents textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la majorité des Ministères, concrétise la volonté du gouvernement à renforcer l'autorité de l'Etat en termes d'attribution, de rôles et missions dans les administrations publiques. Cela a été accompagné par le renforcement des capacités à travers l'organisation sous le patronage du Chef de l'Etat en juillet 2018, du forum gouvernemental (TAMBULA) dans le cadre de la modernisation de l'administration et le rapprochement des services publics près de la population. Une initiative qui constitue l'un des éléments de base pour le contrat social entre Etat et la population.

La mise en place par arrêté du Premier Ministre en date 29 février 2018, du Comité de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Restauration de l'Autorité de l'Etat (RESA), a permis de redéployer les Fonctionnaires et Agents de l'Etat dans les provinces ainsi que la nomination par décret des Préfets à des postes vacants et leur installation dans leurs juridictions respectives.

Dans le cadre de la politique inclusive de recrutement aux emplois publics, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Emplois, a publié au mois de juillet et août, les arrêtés ministériels portant intégration des jeunes diplômés dans la fonction publique en 2018. Cette intégration a concerné les trente-quatre départements ministériels.

⁸⁹ CEM-RCA, 17 novembre 2016

Il convient toutefois de relever la lenteur dans le circuit et processus d'adoption ou d'approbation des textes, lois et autres documents en matière de gouvernance politique et administrative. A titre d'exemple, le Code de la décentralisation n'a toujours pas été approuvé, l'absence du décret d'application de la loi sur la parité continue d'affecter les droits politiques des femmes à prendre part aux affaires publiques, et le Code de protection de l'enfant est en attente d'approbation depuis plusieurs années. .

Justice et droits de l'Homme

Les objectifs du CEM-RCA impliquent « la réhabilitation et le renforcement de l'indépendance, l'efficacité, et la responsabilité de l'institution judiciaire » pour permettre à tous d'accéder à une justice équitable et impartiale, de garantir les droits des citoyens, lutter contre l'impunité, et opérationnaliser la Cour Pénale Spéciale »⁹⁰. La reprise des activités judiciaires est renseignée dans la première partie du rapport et témoigne de la stabilisation du fonctionnement des juridictions à Bangui et dans le nord-ouest, le démarrage du processus de démilitarisation des prisons, et l'ampleur du travail qui reste à faire.

Créée par loi en 2015, la Cour pénale spéciale a procédé à sa session inaugurale en octobre 2018 et a annoncé le début de ses activités judiciaires.

Les contraintes rencontrées sont, entre autres, liées à l'absence d'une vision nationale pour une justice indépendante qui est en cours d'élaboration, et à l'insuffisance de ressources financières au regard de l'ampleur des besoins et des réponses à apporter aux attentes des populations. D'autre part, les activités de la Cour pénale spéciale devraient être étroitement coordonnées avec celles des processus DDDR/RSS/RN pour un meilleur aboutissement du processus de restauration de la sécurité, de la paix et de la réconciliation nationale. Egaleme nt, la population devrait être mieux informée sur l'articulation et/ou la complémentarité des différents mandats de la Cour Pénale internationale, de la Cour pénale spéciale et des juridictions nationales pour atténuer l'exploitation à des fins politiques des décisions de ces institutions qui toutes luttent contre l'impunité, et les violations du droit international et humanitaire.

⁹⁰ CEM-RCA, 17 novembre 2016

Réconciliation Nationale

En ce qui concerne la réconciliation nationale, l'objectif du CEM-RCA « implique une lutte déterminée contre la marginalisation, en répondant aux revendications nationales de toutes les composantes de la société sur l'étendue de tout le territoire national. Il implique également de tenir responsables les auteurs des violations des droits de l'Homme par le renforcement des institutions judiciaires, y compris la mise en place de la CPS, et l'adoption d'une stratégie pour la justice transitionnelle afin de faire face à l'héritage des violations des droits fondamentaux commises par la passé »⁹¹.

A Bangui et dans les préfectures, le processus de mise en place des comités locaux de paix et de réconciliation s'active et la sensibilisation s'intensifie dans le cadre de la cohésion sociale et le vivre ensemble dans la diversité. Le Comité de pilotage chargé de mettre en place la CVJRR a été mis en place en 2017, et les consultations populaires sont en cours de préparation pour recueillir les attentes des centrafricains à l'égard de la justice transitionnelle.

Une certaine lenteur dans le processus de mise en place de la CJVRR a été constatée, de même que le manque de ressources pour opérationnaliser des réformes à fort impact sur le processus de réconciliation nationale et de renforcement de la cohésion sociale. D'autre part, le déficit de communication, et le manque de visibilité dans les réalisations afin de rassurer la population sur la prise en compte de ses attentes, favorisent la manipulation de certaines catégories de la population par les ennemis de la paix.

⁹¹ CEM-RCA, 17 novembre 2016

RECOMMANDATIONS

A l'issue des différentes contraintes relevées, des recommandations y relatives sont présentées dans cette section par priorité du CEM-RCA, en faveur d'un changement progressif et conséquent vers la paix et la cohésion sociale.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité:

- poursuivre et renforcer le déploiement des FACA et des FSI, aux côtés des Forces des Nations Unies afin de réduire l'insécurité et la vulnérabilité des populations sur l'ensemble du territoire;
- poursuivre le processus de signature des accords locaux de paix et de cohésion sociale;
- accélérer la relance des commissions mixtes avec le Soudan, Tchad et Cameroun, afin de lutter efficacement contre les criminalités transfrontalières, dont le trafic d'armes;
- mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la criminalité et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre;
- la communauté internationale, devra s'accorder et procéder à la nomination de l'envoyé spécial conjoint pour la relance effective du dialogue. Pour permettre un processus de dialogue qui soit inclusif, le gouvernement devrait entreprendre des concertations avec l'ensemble des forces vives de la nation pour les associer à l'IA.

Dans le domaine de la relance économique:

- poursuivre et renforcer les réformes institutionnelles et structurelles dans les secteurs clés en faveur du rétablissement de l'autorité de l'Etat et de l'amélioration du climat des affaires;
- lutter contre la parafiscalité et élargir l'assiette fiscale par la sécurisation des recettes et les orienter vers les secteurs prioritaires;
- renforcer le partenariat public-privé.

Dans le domaine de la gouvernance politique, administrative et financière :

- faciliter l'adoption des réformes d'ordre législatif et particulièrement celles relatives à la loi sur les collectivités territoriales et le code électoral ;
- développer une bonne stratégie de communication pour plus de visibilité des réalisations afin de rassurer la prise en compte des attentes des citoyens;
- améliorer les conditions de vie et de travail sur le terrain, le système bancaire avec la paye des fonctionnaires sur le terrain, ainsi que des mesures d'accompagnement au redéploiement axées sur des systèmes de contrôle et de sanctions des abandons de postes.

Dans le domaine de la justice et droits de l'Homme:

- rendre effective la poursuite des auteurs des graves violations des droits de l'homme pour permettre de rendre la justice et réparer les dommages;
- établir un mécanisme de suivi et dialogue constructif, périodique et inclusif pour la mise en œuvre des traités ratifiés et des recommandations du Conseil des droits de l'Homme ;
- initier les procédures de ratification de la convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide, et la mise en œuvre du Protocol facultatif à la convention contre la torture, relatif au mécanisme national;
- fournir l'assistance technique pour la finalisation, la publication et la mise en œuvre de la loi sur la parité.

Dans le domaine de la réconciliation nationale, il s'agirait surtout d'accélérer le processus de mise en place de la CJVRR et de poursuivre les processus de paix au niveau local.

CINQUIÈME PARTIE :
***CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR
2019***

MISE EN ŒUVRE DU RCPCA

Près de 400 projets sont actuellement en cours d'exécution à travers le pays dans le cadre du RCPCA. Le Secrétariat, dont le mandat est de 3 ans, n'a pas pour vocation d'assurer le suivi physique de tous ces projets, malgré les attentes souvent contradictoires de certains partenaires. Le rapport annuel du RCPCA n'a donc pas pour finalité de rendre compte de l'état de mise en œuvre de tous ces projets, et de ceux qui sont en préparation, mais plutôt d'agrèger au niveau des 3 piliers les principales réalisations du RCPCA pour analyse et décisions idoines par les organes du Cadre institutionnel de coordination du RCPCA, dont le CDC.

La reddition des comptes s'est améliorée en 2018, notamment, grâce aux GCP qui sont tous maintenant opérationnels. Les revues semestrielles ont pu être organisées pour les 3 piliers de même que les ateliers de préparation du rapport annuel. La première partie du rapport renseigne l'évolution des cibles atteintes en 2017 et 2018 dans la mise en œuvre du RCPCA, tant du point de vue institutionnel qu'opérationnel et présente des recommandations spécifiques à chaque pilier.

De manière générale, des progrès importants ont été réalisés, bien qu'un travail énorme reste à faire au cours des trois prochaines années pour atteindre les objectifs fixés. La situation sécuritaire reste une contrainte majeure à la mise en œuvre du RCPCA sur l'ensemble du territoire national.

La complexité des procédures des différents partenaires, pas toujours bien maîtrisées par les contreparties nationales, est considérée comme un des facteurs de la lenteur constatée ou perçue dans la mise en œuvre des programmes. A titre d'exemple, le temps nécessaire pour préparer, approuver et commencer la mise en œuvre d'un programme peut prendre jusqu'à 18 mois.

Egalement, la qualité et le respect des délais dans la mise en œuvre varient largement d'un programme à l'autre, même s'il est tenu compte des caractéristiques spécifiques de chacun d'entre eux. Une analyse pointue des principaux blocages rencontrés à cet égard pourrait renseigner les décisions à prendre afin de les lever ou de les atténuer.

La communication reste le « talon d'Achille » du RCPCA qui doit être renforcée et consolidée par l'ensemble des partenaires afin de mieux diffuser auprès du grand public les réalisations ou les avancées du plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

La qualité de la reddition des comptes sur le partenariat entre le Gouvernement et les PTF, dans la cadre du RCPCA, dépend -en grande partie et au-delà du travail du Secrétariat en appui au Cadre institutionnel de coordination du RCPCA⁹²- de l'engagement réel de tous les partenaires nationaux et internationaux pour ce faire afin que le Secrétariat puisse, dans les

⁹² Les différents organes du Cadre institutionnel de coordination sont pour rappel : le Conseil d'Orientation (CO), le Comité interministériel de suivi du RCPCA (CIS), le Comité Directeur Conjoint (CDC), les Groupes de Coordination des Piliers (GCP) et, les Comités Sectoriels de Coordination (CSC)

délais et dans les meilleures conditions de pérennité, transférer ses responsabilités aux institutions nationales.

FINANCEMENT DU RCPCA

Le coût des besoins estimés pour 2017 – 2021 lors de la préparation du RCPCA fin 2016, s'élevaient à 3 milliards 161 millions \$US. Au 30 septembre 2018, les financements approuvés s'élèvent à 2 milliards 655 millions \$US, soit un taux de mobilisation des ressources de 84%. Même si le montant des encours inclut un certain nombre de projets qui ont été approuvés avant la conférence de Bruxelles, le taux de mobilisation observé correspond aux attentes, s'il se maintient à ce rythme.

Cette bonne performance en termes de mobilisation des ressources, ne peut toutefois pas occulter le fait que le financement du RCPCA reste extrêmement dépendant des ressources extérieures à hauteur de plus de 90 %. Certes, l'enregistrement des investissements nationaux est imparfait et sera amélioré en 2019 avec une meilleure intégration des financements nationaux et internationaux. Également, le mot d'ordre lancé par le gouvernement est de relancer la croissance et d'augmenter les recettes dans les secteurs productifs et commerciaux pour augmenter la proportion des investissements internes et diminuer progressivement cette dépendance extérieure. Cela passe, entre autres choses, par la diversification de l'économie, un engagement plus important du secteur privé accompagné par une gouvernance adéquate, et une dynamisation des partenariats publics-privés.

Le taux de décaissement enregistré au 30 septembre 2018 atteint plus de 54% ce qui témoigne d'un très bon niveau de la disponibilité des ressources financières. Ce taux ne doit pas être confondu ou compris comme étant le taux d'exécution physique des programmes et projets, puisqu'il correspond aux montants déboursés par rapport aux montants approuvés. Tout en mobilisant les ressources d'une façon soutenue, il demeure essentiel de continuer à améliorer l'utilisation et l'absorption de ces ressources basés sur la gestion axée sur les résultats du RCPCA. Une plus grande rapidité et qualité de mise en œuvre des programmes passent inévitablement par une diminution des principaux goulots d'étranglement tout au long du cycle d'approbation et d'exécution des programmes, dont un diagnostic plus pointu pourrait être effectué en 2019 dans des secteurs prioritaires.

RENFORCEMENT DU LEADERSHIP NATIONAL

La dynamisation, ou la mise en place des Comités sectoriels de coordination sous le leadership national, est reconnue comme facteur central de dialogue, suivi, et d'appui à la décision avec les PTF.

C'est pourquoi, le Secrétariat a initié en 2018 un processus, qui est détaillé dans la troisième partie du rapport, et qui vise à renforcer le leadership national des Départements ministériels en matière de coordination opérationnelle, à travers son appui aux points focaux du RCPCA et aux Comités Sectoriels de Coordination. Cet appui sera renforcé et élargi aux unités de planification/suivi et évaluation en étroite collaboration avec les principaux PTF concernés par les différents secteurs prioritaires qui seront identifiés.

Ces Comités de coordination sectoriels sont amenés à jouer un rôle décisif sous la présidence des Ministres pour:

- aligner les contributions de la communauté internationale sur les besoins nationaux prioritaires définis;
- lever les blocages rencontrés dans l'exécution des programmes;
- renforcer la corrélation entre les financements approuvés et les résultats obtenus;
- améliorer la reddition des comptes sur les interventions en cours et/ou prévues;
- consolider le processus de mobilisation et d'affectation des ressources.

Cette coordination assurée par les départements ministériels doit reposer sur les stratégies sectorielles, et leurs plans d'action annuels de mise en œuvre. Elle devra être basée sur la gestion axée sur des résultats tangibles à obtenir d'ici 2021 en vue d'améliorer les conditions de vie de la population. Ceci nécessitera le renforcement continu et coordonné des capacités des points focaux ministériels et des techniciens des unités de planification/suivi/évaluation, et des unités d'exécution des budgets des ministères.

Le déficit dans la circulation de l'information a également été noté, et constitue une entrave importante à la reddition des comptes par les départements ministériels. En effet ces derniers ne possèdent pas en temps réel les informations mises à jour sur les projets financés par les PTF et qui sont mis en œuvre par un certain nombre de partenaires d'exécution dont ils ne reçoivent pas les rapports. Ors, ceci s'avère indispensable pour renforcer les capacités de suivi de la mise œuvre des programmes et projets dont la responsabilité incombe en premier lieu aux départements ministériels.

DÉVELOPPEMENT DE LA BASE DES DONNÉES

Afin d'enrichir le SG2i et de renforcer les capacités d'utilisation et de production qui l'accompagneront, un plan d'action est en cours de préparation, pour mise en œuvre dès 2019. Ce plan d'action comprendra les actions requises pour finaliser la première phase de développement de la base des données consacrée au suivi financier, et le développement futur du SG2i. Le plan d'action pourrait donc comprendre les activités suivantes:

- la finalisation d'une série de rapports et de carte standard pour consultation publique sur le site du RCPCA
- l'élaboration du guide d'utilisation du SG2i
- le développement des procédures de collecte des informations pour les investissements publics intérieurs, les financements propres des ONG, et les investissements directs étrangers
- la validation d'un code de conduite et de transparence lié au fonctionnement du SG2i
- l'amélioration de la saisie des données géospatiales et des cartographies associées
- l'établissement d'une interface entre le SG2i et les autres systèmes de gestion des investissements publics relatifs à l'élaboration et l'exécution budgétaire, à la gestion de la dette et des remboursements, à la gestion des marchés publics etc.
- la mise en place d'une plateforme d'échange entre les différents acteurs: les institutions de l'Etat, les départements ministériels, les unités d'exécution des projets, et les partenaires techniques et financiers
- le renforcement des capacités des cadres à l'utilisation et à la gestion du SG2i, à la collecte et traitement des données, et à la conception des cartes pour localiser les financements.

CADRE D'ENGAGEMENT MUTUEL

Le CEM-RCA est considéré comme le cadre de référence politique pour la stabilisation et la paix en RCA. Selon les données actualisées à fin 2018, la mise en œuvre des engagements du CEM-RCA a globalement enregistré des avancées importantes notamment dans les domaines de la sécurité et de la gouvernance. Les réalisations ont porté sur l'ensemble des priorités et les résultats enregistrés concernant la recherche de la paix, la résilience des communautés et les réformes socio-économiques avec la création des conditions d'un désarmement des groupes armés, le renforcement de l'autorité de l'État, et la préservation de l'unité et l'intégrité de la RCA.

Ces différents acquis restent très fragiles au regard des nombreux défis: persistance de l'insécurité sur l'ensemble du territoire national, faiblesse des capacités nationales dans la mobilisation et la gestion des ressources, manque de visibilité dans les réalisations, prise en compte de l'équité dans la répartition géographique des projets dans le pays, réconciliation des FACA et FSI avec la population à travers leur déploiement sur le terrain.

Face à ces nombreux défis, la Communauté internationale est restée très mobilisée, plus que par le passé aux côtés de l'Etat centrafricain. En témoignent toutes les réalisations relatives aux cinq priorités avec le soutien politique, technique, financier et logistiques de l'ensemble des membres de la Communauté internationale. Cette solidarité a été renouvelée lors de la première réunion du Groupe International de Soutien (GIS-RCA), le 11 avril 2018 à Bangui. Elle a été aussi affirmée à l'occasion de la réunion du haut niveau, organisée le 27 septembre 2018 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la Centrafrique.

L'année 2019 constitue l'année charnière pour la préparation des élections nationales de 2020-2021. Il importe que les différents acteurs impliqués dans le dialogue, fassent montre de bonne foi, pour le succès des négociations dans les meilleurs délais. Les réformes d'ordre législatif, susceptibles de baliser le cadre juridique des prochaines élections ne peuvent se faire que dans une certaine stabilité institutionnelle. Le sens de l'intérêt général constitue un impératif pour la reconstruction du pays et la consolidation de la paix en RCA.

La restauration de la sécurité sur le territoire constitue une condition « sine qua non » pour le relèvement de la RCA, et la réduction de la pauvreté, alors que les groupes armés continuent de contrôler une large partie du territoire et ses principaux sites miniers, que l'accès aux services sociaux de base sont limités à Bangui et presque inexistant dans certaines parties du territoire, que l'insécurité alimentaire est très préoccupante, et que la restauration de l'autorité de l'Etat demeure un défi majeur pour le développement du pays.

WWW.RCPKA-CEM.ORG

ANNEXES